
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-quatrième séance – Mardi 16 janvier 2001, à 17 h

Présidence de M. Bernard Paillard, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Eustacia Cortorreal, Diana de la Rosa, Fatiha Eberle, Monique Guignard, M. Jean-Marie Hainaut, M^{mes} Vanessa Ischi, Liliane Johner, M. Jean-Luc Persoz et M^{me} Marie Vanek.*

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *MM. André Hediger, Christian Ferrazino et Pierre Muller*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 21 décembre 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 16 janvier et mercredi 17 janvier 2001, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur le président, permettez-moi tout d'abord, au nom du Conseil administratif, de présenter mes bons vœux à cette docte assemblée. Nous ne sommes pas nombreux, néanmoins la qualité est là. (*Remarque de M. Lescaze.*) Et quelle qualité! Monsieur Lescaze, vous avez raison.

J'aimerais vous faire part d'un problème qui a surgi suite à la mauvaise rédaction d'une annonce parue dans la presse le 12 décembre 2000 concernant des logements disponibles. Ce point est lié à la pétition N° 37 adressée au Conseil municipal par Survap (Survivre aux Pâquis), par l'Association des locataires de Pâquis-Centre et par le Mouvement populaire des familles. Il se trouve que, parfois, lorsqu'on travaille, on commet des erreurs. En l'occurrence, j'assume, au nom de la Gérance immobilière municipale, une erreur administrative, puisqu'il a été indiqué dans cette annonce qu'on allait louer des appartements «sans clause sociale», alors que ce n'est pas le cas. Il s'agit là d'une appellation typiquement interne, appartenant au jargon de la Gérance immobilière municipale.

Cinq appartements faisaient l'objet de cette annonce et trois étaient sous le régime de ce que l'on appelle des «loyers libres». Malheureusement, l'appellation «sans clause sociale» a été donnée pour l'ensemble de cette annonce. La direction, à laquelle l'annonce n'a pas été soumise avant sa publication dans le journal, n'a pas pu rectifier.

Deux appartements font problème. D'une part, il y a un cinq-pièces à la rue Amat, d'environ 115 m², dont le loyer réel est de 2329 francs. Cet appartement a été proposé à quatre reprises, puis de nouveau à quatre reprises après l'annonce. D'autre part, il s'agit d'un quatre-pièces en duplex à la rue de la Boulangerie 2-4, d'environ 79 m², dont le loyer réel est de 2306 francs. Cet appartement a été proposé à six reprises, mais il n'a pas trouvé preneur. Finalement, ces deux appartements ont été loués, celui de la rue Amat avec une clause sociale, puisqu'une aide personnalisée de 638 francs a été accordée à une famille monoparentale, une dame et deux de ses enfants. Quant à l'appartement de la rue de la Boulangerie, il a été loué à des gens qui n'ont pas besoin d'aide personnalisée, puisque le revenu cumulé de ces personnes était largement suffisant pour qu'on leur octroie l'appartement sans subvention.

J'aimerais aussi dire que les appartements à loyer libre ont fait l'objet d'une liste détaillée, unité par unité, qui a été soumise au Conseil administratif et avalisée par ledit Conseil après une longue discussion et une étude attentive. Je peux aisément comprendre que cette annonce ait irrité un certain nombre de gens dans la République, mais, encore une fois, il s'agit d'une erreur, qui a été rectifiée par

la location à une famille monoparentale qui a eu la chance d'obtenir une aide personnalisée; donc, à mes yeux, je fais amende honorable, et tout rentre dans l'ordre. De ce fait, il me semble que la pétition des différentes associations est caduque.

Je crois que c'était important que je vous fasse cette déclaration en préambule, de manière à accélérer le rythme de nos travaux tout à l'heure, en particulier sur ce point. Je vous remercie.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. M. Guy Mettan va vous donner lecture d'une lettre de l'Union des théâtres romands qui nous est adressée.

Lecture de la lettre:

Lausanne, le 19 décembre 2000

Concerne: suppression par la Ville de Genève de sa subvention au Théâtre de Carouge

Monsieur le président du Conseil municipal,

Suite à la décision du Conseil municipal de la Ville de Genève de supprimer sa subvention au Théâtre de Carouge, nous vous demandons de bien vouloir porter à la connaissance des conseillers municipaux la prise de position de l'Union des théâtres romands, que vous trouverez dans le communiqué de presse ci-joint.

Nous vous en remercions par avance et nous vous prions de croire, Monsieur le président du Conseil municipal, à l'expression de notre parfaite considération.

Au nom de l'UTR
Lova Golovtchiner,
président

Communiqué de presse de l'Union des théâtres romands

Malgré l'argumentation d'Alain Vaissade et sa proposition de maintenir la subvention du Théâtre de Carouge, une majorité du Conseil municipal de la Ville

de Genève a voté pour la suppression de ladite subvention (700 000 francs).

C'est honteux à plus d'un titre. Cela peut sous-entendre que le réajustement des subventions des autres théâtres s'est effectué au détriment du Théâtre de Carouge.

Historiquement, la Ville de Genève a toujours soutenu le développement et l'identité du Théâtre de Carouge. La décision du Conseil municipal fera date par son incohérence.

Le public et l'ensemble des professionnels du théâtre vont être pénalisés. Rappelons que le Théâtre de Carouge est le plus fréquenté de Genève. C'est aussi celui qui emploie le plus d'artistes. Tout va désormais se dégrader.

Alors qu'il est urgent de raisonner globalement sur les équipements culturels du territoire genevois et d'en étudier la répartition des financements, le Conseil municipal de Genève vient de prouver l'étroitesse de ses visions.

La diminution de la subvention du Théâtre de Carouge est une catastrophe pour le théâtre genevois. Nous insistons pour que l'Etat de Genève, la Ville de Genève et la Ville de Carouge se concertent pour réétudier le financement du Théâtre de Carouge.

Union des théâtres romands (UTR)

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). J'en ai juste pour quelques secondes, Monsieur le président. Je sais que cela ne se fait pas, mais bien que la lettre soit très intéressante, il n'y est pas question de la baisse des centimes additionnels à Carouge. Alors, il faudrait qu'on m'en explique la raison...

Le président. D'accord, je vous remercie. Par ailleurs, nous sommes saisis de quatre objets munis de la clause d'urgence. Il s'agit de la motion N° 155, de MM. Alain Marquet et Roman Juon, intitulée «Laissons le carnaval mener parade en 2001»; de la résolution N° 34, de M. Georges Breguet, intitulée «La Ville de Genève se préoccupe du sort de Bruno Manser»; de la motion N° 156, déposée par l'ensemble de l'Alliance de gauche et signée aussi par le groupe radical, intitulée «Pour une réalisation rapide des projets de tramway, en site propre, en ville de Genève»; enfin, de la résolution N° 33, du Parti radical, intitulée «Pour un tram en site propre à la rue de Lausanne». Nous traiterons ces objets dans l'ordre de leur arrivée, qui est aussi celui dans lequel je vous les ai cités. Nous ne traiterons lors de cette séance que les clauses d'urgence de ces objets et nous en examinerons le fond à 20 h 30.

Enfin, je rappelle que, avec les documents relatifs à cette séance, vous avez reçu la liste des objets en suspens, arrêtée au 19 décembre 2000. Voici cette liste:

Liste des objets en suspens
arrêtée au 19 décembre 2000
(Article 23 du règlement)

Commission de l'aménagement et de l'environnement

Propositions:

- PR-294 du 19.01.1994
Proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption du plan directeur communal «Genève 2001».
- PA-370 du 06.12.1994
Projet d'arrêté de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Jean-Pierre Lyon, Marco Ziegler et Roberto Brogginini modifiant le règlement transitoire relatif au plan d'utilisation du sol de la Ville de Genève.
- PR-47 du 11.05.1998
Proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption d'un règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève. (Rapport N° 47 A , motion N° 322.)
- PR-458 du 13.04.1999
Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29016-220, situé au chemin Sous-Bois, section Petit-Saconnex.
- PR-43 du 18.04.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption du plan directeur communal des chemins pour piétons.
- PR-46 du 18.04.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 472 500 francs pour l'étude des mesures d'aménagement urbain liées à la pétition N° 61 du Conseil de quartier de la Jonction: «Amélioration de la sécurité des déplacements dans le quartier de la Jonction».
- PR-48 du 02.05.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit

de 698 250 francs pour l'étude des mesures d'aménagement urbain entre l'avenue Wendt, les rues de Bourgogne, des Franchises, Edouard-Rod et Liotard.

- PR-49 du 02.05.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 631 300 francs, dont à déduire la participation de la Société générale de surveillance d'un montant de 300 000 francs pour la place des Alpes, soit un montant de 2 331 300 francs, destiné à l'étude de diverses places et de liaisons piétonnes inscrites au 19^e programme d'investissements quadriennal.
- Séance du 02.05.2000
Présentation du 19^e programme d'investissements quadriennal de la Ville de Genève 2001-2004.
- PR-57 du 27.06.2000
Proposition de résolution du Conseil administratif en vue de saisir le Conseil d'Etat d'un projet de plan localisé de quartier portant sur les parcelles N^{os} 1575, 1577, 1578 et 1899, et pour partie sur la parcelle N^o 1574, situées à l'angle de l'avenue de la Roseraie et de l'Arve, dans le quartier de la Roseraie. Ce projet remplace et abroge le plan localisé de quartier N^o 28670B-264, adopté le 3 avril 1996 par le Conseil d'Etat.
- PR-60 du 27.06.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 125 200 francs destiné à l'aménagement à l'essai d'un tronçon de la rue du Lac en zone piétonne.
- PR-65 du 27.06.2000
Proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N^o 29061-261, portant sur la création d'une zone de verdure sur le territoire de la Ville de Genève, au lieu-dit Parc des Eaux-Vives, section Eaux-Vives.
- PR-88 du 11.10.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 273 960 francs, complémentaire au crédit de 7 785 000 francs voté le 12 novembre 1996, destiné à la création d'accès supplémentaires à l'aménagement de surface de la couverture des voies CFF, secteurs I, II et III, sis dans le quartier de Saint-Jean, sur les parcelles 3589 feuille 37, 3590 feuille 38, 3591 feuille 39 et 3592 feuille 41, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Motions:

- M-360 du 31.10.1990
Motion de M^{me} Laurette Dupuis, MM. Paul Dunner, Bertrand de Weck, Michel Ducret et Bernard Lambelet: «Un tram pour la Jonction».
- M-1136 du 15.09.1993
Motion de M^{me} Caroline Dallèves Romaneschi et M. Gérald Crettenand: «Pour une urbanisation plus harmonieuse des zones de développement en ville de Genève».
- M-1200 du 14.09.1994
Motion de M. Bernard Paillard: «Ramenons la pollution sonore de notre ville au-dessous de la cote d'alerte!»
- M-392 du 16.06.1999
Motion de M^{mes} Marie Vanek, Catherine Gonzalez-Charvet, MM. Didier Burkhardt et Jean-Pierre Lyon: «Extension des zones piétonnes au centre-ville».
- M-25 du 18.01.2000
Motion de MM. Alain Marquet, Roman Juon, M^{mes} Marie-France Spielmann et Isabel Nerny: «Mise en place de bornes rétractables».
- M-40 du 28.02.2000
Motion de M^{mes} Marie Vanek, Virginie Keller Lopez, MM. Roberto Brogгинi et François Sottas: «Restitution des places publiques à leur vocation initiale».
- M-80 du 24.05.2000
Motion de MM. Jean-Pascal Perler et Pierre Reichenbach: «Restitution des eaux de surface dans le sous-sol géologique de la ville de Genève».
- M-82 du 26.06.2000
Motion de MM. Roman Juon et Sami Kanaan: «Pour des mesures concrètes en faveur de la qualité de vie de la population du quartier des Charmilles».
- M-105 du 30.09.2000
Motion de M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon, MM. Guy Savary et Jean-Charles Lathion: «Pour des quais sympa... pour toujours».
- M-112 du 26.06.2000
Motion de MM. Sami Kanaan, Alain Marquet, M^{mes} Marie Vanek, Liliane Johner et M. Guy Savary: «En faveur du quartier des Acacias: coordination des plans de circulation entre Carouge et Genève».

Résolutions:

- R-526 du 12.03.1997
Résolution de MM. Hubert Launay, François Sottas, Guy Valance, Robert Cramer, Marco Ziegler, Manuel Tornare et M^{me} Isabelle Brunier: «L'entreprise Landis & Gyr Communications est-elle sacrifiée ou non?»
- R-11 du 26.06.2000
Résolution de M. Roger Deneys et M^{me} Marianne Husser: «Pour un aménagement public de la parcelle du foyer de Sécheron».

Pétitions:

- P-7 du 13.06.1995
Pétition des habitants du quartier de Krieg-Contamines qui demandent un plan d'utilisation du sol garantissant les espaces de verdure et dont le taux d'utilisation corresponde au plan d'extension de 1952.
- P-35 du 18.06.1996
Pétition concernant la pointe de Villereuse.
- P-77 du 11.05.1998
Pétition de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville: «PUS: une lacune en ce qui concerne la transformation de logements en bureaux».
- P-25 du 24.05.2000
Pétition: «Pour la sauvegarde des conditions de parcage et de circulation dans le square Pradier et le square de Chantepoulet».

Commission des arts et de la culture*Motions:*

- M-364 du 13.01.1999
Motion de M^{mes} Maria Beatriz de Candolle, Alice Ecuivillon et M. Bernard Lescaze: «A bas la sourdine».
- M-376 du 13.04.1999
Motion de MM. Pascal Holenweg et Alain Marquet: «Passeport culturel et sportif de la Ville de Genève».
- M-381 du 20.04.1999
Motion de M^{me} Marie Vanek, MM. Jean-Pierre Lyon, Bernard Paillard, Didier Burkhardt et Guy Valance: «Annulation des licenciements du

personnel technique et administratif du Théâtre de la Comédie».

- M-407 du 13.10.1999
Motion de MM. Georges Breguet et Roger Deneys: «Pour une gestion plus dynamique des produits de savoir et du patrimoine immatériel de la Ville de Genève».
- M-31 du 19.01.2000
Motion de MM. François Harmann, Philippe Cottier, René Grand, M^{mes} Catherine Hämmerli-Lang, Isabel Nerny, Marianne Husser et Liliane Johner: «Soutien à l'avenir de la villa Dutoit».
- Séance du 02.05.2000
Présentation du 19^e programme d'investissements quadriennal de la Ville de Genève 2001-2004.
- M-97 du 30.09.2000
Motion de M^{mes} Virginie Keller Lopez, Marie Vanek, Eustacia Cortorreal et M. Pierre Losio: «Combattants suisses pour la République espagnole: Genève reconnaissante».
- M-126 du 15.11.2000
Motion de MM. Paul Oberson, Pierre Losio, Olivier Coste, M^{me} Virginie Keller Lopez, M. Robert Pattaroni, M^{mes} Ruth Lanz, Marie-France Spielmann, Eustacia Cortorreal, Michèle Ducret et M. Guy Dossan: «La Bâtie-Festival de Genève: quel bilan, quel avenir?»

Résolution:

- R-29 du 06.12.2000
Résolution de M^{mes} Marie-France Spielmann, Liliane Johner, Fatiha Eberle, Eustacia Cortorreal, Ruth Lanz, Eveline Strubin, Marie Vanek, MM. Jacques Mino, Jean-Pierre Lyon, Jacques François, Souhail Moughanna, Daniel Künzi, Alain Marquet et Olivier Coste: «Réhabiliter les combattants suisses pour la libération de la France».

Commission des finances

Propositions:

- Séance du 08.11.1994
Rapport de gestion de l'exercice 1993 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.

- Séance du 05.12.1995
Comptes et rapport de gestion de l'exercice 1994 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.
- Séance du 03.12.1996
Comptes et rapport de gestion de l'exercice 1995 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.
- Séance du 02.12.1997
Comptes et rapport de gestion de l'exercice 1996 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.
- Séance du 14.09.1999
Comptes et rapport de gestion de l'exercice 1998 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.
- Séance du 27.06.2000
Comptes et rapport de gestion de l'exercice 1999 de la Société d'exploitation du Casino de Genève SA.
- Séance du 12.09.2000
Rapport d'activité 1999 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec).
- PR-172 du 03.12.1996
Proposition du Conseil administratif en vue du bouclage de divers comptes d'acquisitions terminés:
a) sans demande de crédit complémentaire;
b) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 266 087,60 francs, composé:
– d'une part, d'un montant de 150 105,20 francs destiné à couvrir les frais d'acte, de notaire et d'enregistrement non compris dans le crédit voté;
– d'autre part, d'un montant de 115 982,40 francs destiné à couvrir les dépassements dus au refus d'exonération par le Conseil d'Etat des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.
- PR-463 du 18.05.1999
Proposition du Conseil administratif en vue du bouclage de divers crédits d'études de planification de l'aménagement local, terminés sans demande de crédit complémentaire.
- PR-4 du 14.09.1999

Proposition du Conseil administratif en vue du boucllement de divers crédits d'aménagement, de rénovation et de transformation de bâtiments scolaires, ainsi que d'installation de places de jeux, soit 17 crédits terminés:

- a) sans demande de crédit complémentaire;
- b) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire d'un montant de 1 271 077,50 francs, composé:
 - d'une part, d'un montant de 776 460,71 francs destiné à couvrir les hausses;
 - d'autre part, d'un montant de 494 616,79 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

- PR-27 du 08.12.1999
Proposition du Conseil administratif en vue du boucllement de divers comptes d'acquisitions terminés, sans demande de crédit complémentaire.
- PR-45 du 18.04.2000
Proposition du Conseil administratif en vue du boucllement du crédit de 110 000 francs pour la journée du 22 septembre 1999 «En ville, sans ma voiture?», sans demande de crédit complémentaire.
- Séance du 02.05.2000
Présentation du 19^e programme d'investissements quadriennal de la Ville de Genève 2001-2004.
- PR-58 du 10.10.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 128 500 francs destiné à subventionner des travaux pour l'église Saint-Germain ainsi que pour réalimenter le Fonds de subvention de petits travaux dans les édifices culturels.
- PR-85 du 10.10.2000
Proposition du Conseil administratif en vue du boucllement du crédit extraordinaire de 980 000 francs destiné à financer les acquisitions des musées municipaux: Musée d'art et d'histoire et ses succursales, Musée d'ethnographie, Muséum d'histoire naturelle, Conservatoire et Jardin botaniques.
- PR-86 du 10.10.2000
Proposition du Conseil administratif en vue du boucllement du crédit extraordinaire de 2 500 000 francs destiné au financement des contrats

de culture, sans demande de crédit complémentaire.

Projets d'arrêtés:

- PA-448 du 20.04.1999
Projet d'arrêté de MM. Roger Deneys, Sami Kanaan, Daniel Sormanni et Marco Ziegler: «Pour un soutien concret au logement coopératif».
- PA-475 du 13.10.1999
Projet d'arrêté de M. Pascal Holenweg: «Réduction du temps de travail de la fonction publique municipale».
- PA-3 du 07.06.2000
Projet d'arrêté de M^{mes} Diana de la Rosa, Liliane Johner, MM. Pierre Losio, Alain Marquet, Souhail Mouhanna, Daniel Sormanni, M^{me} Marie-France Spielmann et M. Christian Zaugg: «Modification de l'article 5 du statut du personnel».

Motions:

- M-1057 du 16.06.1992
Motion de M^{mes} Véronique Pürro, Isabelle Mili et M. Manuel Tornare: «Subventions: contrats de trois ans».
- M-1216 du 06.12.1994
Motion de M. Marco Ziegler: «Du bon usage des excédents budgétaires comme amortisseur conjoncturel».
- M-181 du 15.05.1996
Motion de MM. Guy Valance, François Sottas et Pierre Rumo: «Echange foncier Ville-Etat».
- M-203 du 07.10.1996
Motion de M^{me} Eveline Lutz, MM. Pierre Reichenbach, Georges Que-
loz et Jean-Luc Persoz: «Pour une meilleure utilisation des ressources
de notre administration».
- M-204 du 07.10.1996
Motion de M^{me} Eveline Lutz, MM. Pierre Reichenbach, Georges Que-
loz et Jean-Luc Persoz: «Pour un regroupement des ateliers municipi-
aux».
- M-280 du 20.10.1997
Motion de M^{mes} Isabelle Brunier et Véronique Pürro: «Pour une plus

juste répartition des baux et fermages de la Ville de Genève».

- M-292 du 11.03.1998
Motion de M. Daniel Sormani: «Les 32 heures en 4 jours, pour concilier souplesse, compétitivité du service public et bien-être social».
- M-399 du 14.09.1999
Motion de M. Pascal Holenweg: «Du bon usage de la taxe pour l'incitation à l'emploi et à la réduction du temps de travail».
- M-23 du 18.01.2000
Motion de M^{me} Michèle Künzler, MM. Alain Marquet et Roger Deneys: «Contrats de mobilité avec une entreprise d'auto-partage».
- M-48 du 03.05.2000
Motion de M^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Alice Ecuivillon, Alexandra Rys, MM. Didier Bonny, Philippe Cottier, Jean-Charles Lathion, Guy Mettan, Robert Pattaroni et Guy Savary: «Pour que les recettes supplémentaires soient affectées à la diminution de la dette».
- M-91 du 02.05.2000
Motion de MM. Pierre de Freudenreich et Jean-Pierre Oberholzer: «Pour un programme financier quadriennal conforme permettant une gestion prévisionnelle des investissements».
- M-106 du 11.10.2000
Motion de M^{mes} Sophie Christen, Diane Demierre, MM. Jean-Marc Froidevaux et Mark Muller: «SIP: un investissement pour l'emploi?»

Résolution:

- R-9 du 28.02.2000
Résolution de MM. Sami Kanaan et Daniel Sormani: «Subventions au Centre d'accueil – Genève internationale et au Club suisse de la presse».

**Commission des finances
Commission du logement**

Projet d'arrêté:

- PA-449 du 17.05.1999
Projet d'arrêté de MM. Roger Deneys, Sami Kanaan et Marco Ziegler: «Pour un véritable état des lieux à la GIM».

Commission de l'informatique et de la communication*Propositions:*

- Séance du 02.05.2000
Présentation du 19^e programme d'investissements quadriennal de la Ville de Genève 2001-2004.
- PR-96 du 14.11.2000
Proposition du Conseil administrative en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 099 440 francs destiné à la réalisation de différents projets de systèmes d'information prévus dans le plan informatique quadriennal 2000 (PIQ).

Motions:

- M-63 du 07.06.2000
Motion de M^{mes} Alice Ecuillon et Alexandra Rys: «Télévision de proximité et malentendants».
- M-95 du 30.09.2000
Motion de M^{mes} Nicole Bobillier, Sophie Christen, M. Alain Dupraz, M^{me} Hélène Ecuyer, MM. Jacques François, François Henry, M^{me} Christina Matthey, MM. Pierre Maudet, Robert Pattaroni, Pierre Reichenbach, Jean-Charles Rielle, M^{me} Alexandra Rys, M. Damien Sidler, M^{me} Evelyne Strubin et M. René Winet: «Pour un concept global de communication de la Ville de Genève».

Commission du logement*Propositions:*

- Séance du 02.05.2000
Présentation du 19^e programme d'investissements quadriennal de la Ville de Genève 2001-2004.

Motions:

- M-208 du 05.06.1996
Motion de M^{me} Jacqueline Normand et M. Sacha Pfister: «Etude des

besoins en logements de la population et plus particulièrement des squatters».

- M-274 du 20.10.1997
Motion de MM. Albert Rodrik, Sami Kanaan et M^{me} Véronique Pürro: «Immeubles de la Ville et autonomie de gestion».
- M-304 du 19.05.1998
Motion de M. Alain Marquet et M^{me} Michèle Künzler: «L'eau a un coût».
- M-83 du 26.06.2000
Motion de M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon, M. Didier Bonny, M^{me} Sophie Christen, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet, Mark Muller et Robert Pattaroni: «Sur la politique de production de logements de la Ville de Genève».

Résolutions:

- R-536 du 25.06.1997
Résolution de M^{mes} Esther Alder, Caroline Dallèves Romaneschi, Michèle Künzler, MM. Roberto Broggin, Robert Cramer, Jean-Pascal Perler et Antonio Soragni: «Transfert des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Genève à une fondation».

Commission des pétitions

Pétitions:

- P-82 du 03.06.1998
Pétition de l'Association ECLA (Espace créatif de loisirs actifs): «Application de la décision du 15 décembre 1997, soit l'attribution de locaux et d'une aide financière».
- P-93 du 14.10.1998
Pétition pour la révision à la baisse du crédit pour la rénovation du Monument Brunswick.
- P-96 du 11.11.1998
Pétition de soutien aux habitants du 2, rue Jean-Jacquet.
- P-99 du 19.12.1998
Pétition: «Protection, du point de vue architectural, du quartier de la Roseaie».

- P-102 du 17.03.1999
Pétition: «Promotion de l'utilisation des deux-roues et création de nouveaux parkings deux-roues».
- P-2 du 16.06.1999
Pétition: «Sous-dimensionnement du collecteur d'eaux de la rue du Contrat-Social».
- P-3 du 16.06.1999
Pétition: «Nuisances du marché couvert et de la Maison de quartier de Saint-Jean».
- P-8 du 13.10.1999
Pétition: «Maison squattée au chemin des Tulipiers».
- P-11 du 10.11.1999
Pétition: «Contre la fermeture de la poste de la rue du Beulet».
- P-13 du 08.12.1999
Pétition: «Agrandissons le parc des Eaux-Vives».
- P-14 du 08.12.1999
Pétition: «Demande de locaux par l'Académie de musique de Genève».
- P-15 du 18.12.1999
Pétition: «Nuisances suscitées par les «after hours» du Havana Bar».
- P-16 du 18.12.1999
Pétition: «Finalisation de la Maison des associations».
- P-18 du 16.02.2000
Pétition: «RAMP: pour la réaffectation de l'ancien manège de la rue Piachaud».
- P-21 du 22.03.2000
Pétition pour la sauvegarde de l'ensemble du matériel de production du Centre genevois de gravure contemporaine.
- P-22 du 19.04.2000
Pétition: «Non au déplacement de Varembe du club de football Atletico Portugés des Grottes (APG)».
- P-23 du 24.05.2000
Pétition d'Artamis: «Création d'un poste d'éducateur de rue à la Jonction».
- P-27 du 07.06.2000
Pétition: «La Vieille-Ville devient inhabitable en raison du vandalisme».

- P-29 du 07.06.2000
Pétition: «Nuisances dans le quartier de Plainpalais depuis qu'il y a le Jackfil (Nouveau Palais/Uni-Mail).
- P-32 du 15.11.2000
Pétition: «Détritus et dépôt d'objets sur le trottoir à l'angle des rues du Jura et Tronchin».
- P-33 du 15.11.2000
Pétition: «Mesures d'économies prises contre les maisons de vacances de l'Hospice général et de la Ville de Genève».
- P-34 du 15.11.2000
Pétition: «FPG contre TPG (fête publique gratuite contre Transports publics genevois)».
- P-35 du 06.12.2000
Pétition: «N'oubliez pas les entreprises, les artisans et les artistes du site industriel de Sécheron».
- P-36 du 16.12.2000
Pétition: «Mise en danger des enfants par des automobilistes empruntant la promenade d'Aire pour amener leurs enfants à l'école de Cayla».

Commission du règlement

Propositions:

- PR-47 du 11.05.1998
Proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption d'un règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève. (Rapport N° 47 A , motion N° 322.)

Motions:

- M-214 du 07.10.1996
Motion de M^{me} Isabelle Mili, MM. Robert Pattaroni, Guy Valance, André Kaplun et Bernard Paillard: «Pour la concision des débats».
- M-404 du 13.10.1999
Motion de MM. Roger Deneys et Sami Kanaan: «Introduction du vote électronique au Conseil municipal».
- M-16 du 07.12.1999
Motion de MM. Jean-Marc Froidevaux, Guy Dossan et Robert Pattaroni: «Pour des élections aux diverses commissions extraparlamentaires».

taires, conseils d'administration et conseils de fondation au système majoritaire corrigé par l'introduction d'une référence au système proportionnel».

M-33 du 15.02.2000

Motion de M^{mes} Diana de la Rosa, Monica Huber Fontaine, Virginie Keller Lopez, Michèle Künzler, Marie Vanek, MM. Olivier Coste, Roger Deneys, Guy Jousson, Alain Marquet, Jacques Mino, Jean-Pascal Perler, Jean-Charles Rielle et Daniel Sormanni: «Pour une aide financière aux parents qui ont un mandat politique municipal et des enfants à charge».

M-73 du 07.06.2000

Motion de MM. Didier Bonny, Olivier Coste, M^{mes} Catherine Hämmerli-Lang, Michèle Künzler, MM. Jacques Mino, Jean-Pierre Oberholzer et M^{me} Marie-France Spielmann: «Sonnez avant d'entrer».

M-107 du 11.10.2000

Motion de M^{mes} Evelyne Strubin, Liliane Johner, MM. Robert Pattaroni, Sami Kanaan, Bernard Lescaze, Jean-Pierre Oberholzer et Jean-Pascal Perler: «Testons le concept du «tous d'accord».

Projets d'arrêtés:

PA-467 du 14.09.1999

Projet d'arrêté de MM. Jean-Pierre Oberholzer, Didier Bonny, Jean-Pascal Perler, René Rieder, M^{mes} Nicole Bobillier et Marie Vanek: «Procédure de désignation des délégués du Conseil municipal dans les commissions consultatives des CASS».

PA-10 du 11.10.2000

Projet d'arrêté de M^{me} Alice Ecuillon, MM. Bernard Paillard, Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Christina Matthey, Héléne Ecuier et M. René Winet: «Modification de l'article 78 du règlement du Conseil municipal».

PA-11 du 15.11.2000

Projet d'arrêté de MM. Jean-Pierre Lyon, François Sottas, Alain Fischer et Robert Pattaroni: «Modification de l'article 25, «Ordre du jour», du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève».

Initiative:

N° 2 du 02.12.1998

Initiative populaire municipale: «Sauvons nos parcs». (Rapport sur la

validité N° 392 A.)

Commission sociale et de la jeunesse

Propositions:

Séance du 02.05.2000
Présentation du 19^e programme d'investissements quadriennal de la Ville de Genève 2001-2004.

Motions:

M-71 du 07.06.2000
Motion de M. Alain Comte, M^{me} Monique Guignard, MM. Guy Jousson et Alain-Georges Sandoz: «Genève, ville internationale de bien-être et de prospérité, que fais-tu de tes démunis?»

M-82 du 26.06.2000
Motion de MM. Roman Juon et Sami Kanaan: «Pour des mesures concrètes en faveur de la qualité de vie de la population du quartier des Charmilles».

Commission des sports et de la sécurité

Propositions:

PR-33 du 16.02.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 864 000 francs destiné à la pose d'un nouveau revêtement synthétique sur le terrain de football B du stade de Varembe sis au 44, avenue Giuseppe-Motta, parcelle 3258, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

PR-34 du 16.02.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 130 000 francs destiné à la pose d'un nouveau revêtement synthétique sur le terrain de football du centre sportif du Bois-des-Frères au 13, chemin de l'Ecu, parcelle 2548, feuille 19 du cadastre de la commune de Genève, section Vernier.

Séance du 02.05.2000
Présentation du 19^e programme d'investissements quadriennal de la

Ville de Genève 2001-2004.

- PR-59 du 10.10.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 330 000 francs destiné à la réimpression du Guide Orange des sapeurs-pompiers genevois.

Motions:

- M-268 du 04.06.1997
Motion de MM. Antonio Soragni, Guy Valance et M^{me} Isabelle Brunier: «Quais de l'immobilier: une solution acceptable».
- M-388 du 17.05.1999
Motion de M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon, M. Guy Savary, M^{me} Alexandra Rys, MM. Didier Bonny, Robert Pattaroni, M^{me} Alice Ecuillon, M. Pierre-André Torrent et M^{me} Arielle Wagenknecht: «Les agents de ville: toujours plus proches!»
- M-127 du 05.12.2000
Motion de M. Alain Marquet et de M^{me} Vanessa Ischi: «Non à la présence de chiens dangereux sur le territoire de la Ville de Genève».

Résolutions:

- R-17 du 12.09.2000
Résolution de MM. Guy Dossan, M^{me} Michèle Ducret, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, MM. Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet: «Guerre du feu: pour enterrer la hache, il faut être deux».
- R-28 du 05.12.2000
Résolution de M. Roger Deneys, M^{me} Virginie Keller Lopez, MM. Roman Juon, Gérard Deshusses, Olivier Coste, Jean-Charles Rielle et René Grand: «Attention aux chiens de combat!»

Commission des travaux

Propositions:

- PR-33 du 16.02.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 864 000 francs destiné à la pose d'un nouveau revêtement synthétique sur le terrain de football B du stade de Varambè sis au 44, avenue

Giuseppe-Motta, parcelle 3258, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

PR-34 du 16.02.2000

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 130 000 francs destiné à la pose d'un nouveau revêtement synthétique sur le terrain de football du centre sportif du Bois-des-Frères au 13, chemin de l'Ecu, parcelle 2548, feuille 19 du cadastre de la commune de Genève, section Vernier.

PR-40 du 21.03.2000

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un total de 73 000 000 de francs, soit:

- un crédit de 66 632 600 francs destiné à la construction d'un Musée d'ethnographie, comprenant un bâtiment administratif et un dépôt de voirie, situé à la rue Charles-Sturm, sur les parcelles 4067, 7159, feuille 3, 7172, feuille 5, 4146, 7182, 7183, feuille 7, 4362, 4364, 7234, 7235, feuille 13, section Cité, et 2339, 3028, feuille 27, 3047, 3049, 3051, feuille 33, section Eaux-Vives du cadastre de la Ville de Genève;
- un crédit de 683 700 francs destiné à l'aménagement des trottoirs situés rue Ferdinand-Hodler, boulevard des Tranchées, rue Charles-Sturm et boulevard Helvétique;
- un crédit de 1 842 500 francs destiné aux aménagements extérieurs situés sur la place Emile-Guyénot et sur le mail arboré de la rue Charles-Sturm, ainsi qu'à la construction de la passerelle piétonne entre la rue Charles-Sturm et la promenade de l'Observatoire;
- un crédit de 3 841 200 francs destiné à l'ameublement et à la muséographie du Musée d'ethnographie, du bâtiment administratif et du dépôt de voirie à la rue Charles-Sturm.

Séance du 02.05.2000

Présentation du 19^e programme d'investissements quadriennal de la Ville de Genève 2001-2004.

PR-51 du 24.05.2000

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 37 154 000 francs destiné:

- pour 25 358 550 francs aux travaux d'aménagement et de réfection liés à la ligne de tramway 13 (section Sécheron);
- pour 10 636 110 francs, dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 1 190 660 francs, à la construction d'un réseau de collecteurs en système séparatif et de collecteurs pour les eaux de surface

dans le secteur de la ligne de tramway 13 (section Sécheron);

- pour 2 806 000 francs, dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 456 000 francs, aux travaux induits par les mesures d'accompagnement à la ligne de tramway 13 (section Sécheron) avec le prolongement de la ligne de bus 1 en direction de la place des Nations.

- PR-53 du 24.05.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 433 800 francs destiné à l'éclairage public du chemin d'accès et des aires de stationnement du centre sportif de Vessy, route de Vessy 31, dont 40 300 francs pour la mise en place de tubes pour les liaisons des systèmes d'information de la Ville de Genève
- PR-54 du 10.10.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 216 622 francs, complémentaire au crédit de 70 000 francs accordé par le Conseil municipal le 12 octobre 1993, destiné à la construction d'un escalier entre le pont de la Coulouvrenière et la promenade des Lavandières.
- PR-87 du 11.10.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 6 552 800 francs destiné à la rénovation-transformation des bâtiments sis à la rue de la Faucille 1 et à la rue des Grottes 18, 20, 22, parcelles 1841, 1843, 3619 et 3621, feuille 70 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.
- PR-89 du 11.10.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 471 300 francs destiné à la transformation et à la rénovation des bâtiments sis à la rue de la Faucille 4, 6 et 8, parcelles 1832, 2299 et 2301, feuille 70 de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.
- PR-91 du 11.10.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 333 000 francs pour le réaménagement de la cuisine au rez-de-chaussée et la transformation des salles des bébés et des petits au 1^{er} étage de la crèche de Champel, située au 2, rue Louis-Aubert, parcelle N° 3343, feuille 80, section Genève-Plainpalais.
- PR-92 du 11.10.2000
Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit

de 12 344 000 francs destiné à:

- la construction de collecteurs à régime séparatif eaux usées et eaux pluviales, entre la place des Philosophes et le boulevard Carl-Vogt, par les rues Georges-Leschot, Vignier et Patru;
- la reconstruction complète et au réaménagement des rues Georges-Leschot, Vignier et Patru,

dont à déduire une participation de l'Etat de Genève pour un montant estimé à 1 230 000 francs, représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant net à la charge de la Ville de Genève de 11 114 000 francs.

PR-93 du 11.10.2000

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 1 440 000 francs destiné à couvrir les frais de concours et d'étude du groupe scolaire des Ouches ainsi que des équipements de quartier, sis à la rue Camille-Martin, sur les parcelles 1485 à 1492, 3405 et 3406, plan 48 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

PR-94 du 14.11.2000

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 565 200 francs destiné à des travaux de rénovation et d'adaptation aux normes des installations techniques de chauffage dans divers bâtiments locatifs.

PR-95 du 14.11.2000

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 7 328 000 francs destiné à des travaux structurels, d'aménagement, de maintenance et d'adaptation dans divers bâtiments publics.

PR-97 du 14.11.2000

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 390 700 francs destiné à la rénovation de l'éclairage public du parc Bertrand, dont 67 000 francs pour la mise en place de tubes pour les liaisons des systèmes d'information de la Ville de Genève.

PR-98 du 14.11.2000

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 106 700 francs destiné aux travaux de marquages routiers dus à l'introduction de zones bleues en ville de Genève pour le stationnement des véhicules.

PR-99 du 05.12.2000

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 170 000 francs destiné à la conservation-restauration des panneaux

décoratifs de la façade principale du Victoria Hall, situé rue du Général-Dufour 14, parcelle 4681, feuille 34 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, édifice N° 79, propriété de la Ville de Genève.

Motions:

- M-330 du 17.06.1998
Motion de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler: «La Ville peut encore davantage montrer l'exemple en matière de compostage».
- M-79 du 21.03.2000
Motion de M. Alain Comte, M^{mes} Eustacia Cortorreal, Hélène Ecuyer, Monique Guignard, Liliane Johner, MM. Guy Jousson, Alain-Georges Sandoz, François Sottas et M^{me} Marie-France Spielmann: «Pour l'étude des deux variantes de construction du Musée d'ethnographie».
- M-64 du 07.06.2000
Motion de M^{me} Virginie Keller Lopez, MM. Didier Bonny, Olivier Coste, Alain Dupraz, Pierre Losio, Alain Marquet et Christian Zaugg: «Rendons les espaces de rassemblement dans les écoles à nouveau utilisables».
- M-110 du 11.10.2000
Motion de M. René Winet: «Pour une ville plus propre».
- M-120 du 15.11.2000
Motion de M. Alain Marquet et M^{me} Monica Huber Fontaine: «Des matériaux innovants sur les toits de Genève».

Résolution:

- R-26 du 13.09.2000
Résolution de M. Michel Ducret: «Un timbre contre les atteintes au patrimoine».

Commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville*Propositions:*

- PR-258 du 25.06.1997
Projet de résolution du Conseil administratif en vue du transfert des charges de l'Orchestre de la Suisse romande à l'Etat.

PR-263 du 25.06.1997
Projet de résolution du Conseil administratif en vue du transfert de la Bibliothèque publique universitaire (BPU) à l'Etat ou à l'Université de Genève.

PR-264 du 25.06.1997
Projet de résolution du Conseil administratif en vue de transférer à la Fondation du Grand Théâtre le personnel municipal employé par cette institution.

Résolution:

R-540 du 20.10.1997
Résolution de MM. Michel Ducret, Robert Pattaroni et Jean-Marc Froidevaux: «Transfert des Conservatoire et Jardin botaniques à l'Etat».

Commission ad hoc Saint-Gervais

Proposition:

Séance du 02.05.2000
Présentation du 19^e programme d'investissements quadriennal de la Ville de Genève 2001-2004.

Pétition:

P-10 du 13.09.1995
Pétition d'Action patrimoine vivant et des Habitants associés de Saint-Gervais contre l'agrandissement du parking souterrain de la place Grenus.

Département des finances et de l'administration générale (M. Muller)

Motions:

M-1215 du 12.10.1994
Motion de M. Roberto Brogini: «Rue Lissignol et cour à Théo: du balai!»

M-104 du 13.02.1996
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Villa Freundler».
(Rapport N° 76 A.)

M-165 du 12.11.1996

Motion de MM. Hubert Launay, Jean-Pierre Lyon, Pierre Losio, Robert Pattaroni, Gilbert Mouron et M^{me} Esther Alder Garcia: «Réduire les intérêts de la dette».

- M-179 du 15.05.1996
Motion de MM. Daniel Sormanni, François Sottas et M^{me} Alice Ecu-
villon: «Tavaro SA: après la faillite, quelle stratégie pour la Ville de
Genève?»
- M-253 du 28.05.1997
Motion de M^{me} Véronique Pürro, MM. Albert Rodrik et Marco Ziegler:
«Soutien de la Ville aux coopératives de logement et à l'habitat associa-
tif».
- M-271 du 15.10.1997
Motion de M^{mes} Isabelle Brunier, Caroline Dallèves Romaneschi,
MM. Robert Cramer, Sami Kanaan, Pierre Rumo, François Sottas,
Manuel Tornare et Guy Valance: «A propos des plans localisés de quar-
tier: pour un respect des engagements des différents partenaires et une
promotion des intérêts économiques et sociaux de la Ville».
- M-339 du 29.09.1998
Motion de M. Olivier Coste: «Clarté, lisibilité, efficacité».
- M-350 du 11.11.1998
Motion de M^{mes} Nicole RoCHAT, Marie-Thérèse Bovier, Arielle Wagen-
knecht, MM. Alphonse Paratte et Guy Dossan: «Suppression à terme
des locations chez les propriétaires privés».
- M-393 du 11.10.2000
Motion de la commission des finances: «Déficit chronique de la Ville:
réduisons la dette». (Rapport M-393 A.)
- M-18 du 14.09.1999
Motion de M^{mes} Virigine Keller Lopez, Ruth Lanz et M. Alain Marquet:
«Un lieu pour le Centre international de percussion».
- M-13 du 07.12.1999
Motion de MM. Jean-Pierre Lyon et Souhail Mouhanna: «Pour un pro-
jet de préretraite pour le personnel de la Ville».
- M-14 du 07.12.1999
Motion de MM. Jean-Pierre Lyon et Souhail Mouhanna: «Non aux
salaires bloqués – Oui à des négociations avec les représentants du per-

sonnel pour d'autres solutions».

- M-42 du 18.12.1999
Motion de la commission des finances: «Réorganisation du Service du contrôle financier».
- M-92 du 19.04.2000
Motion de M. Alain Marquet: «Affectation des locaux de Landis & Gyr».
- M-75 du 23.05.2000
Motion de la commission des finances: «Procédure de traitement des achats d'équipements de bureau».
- M-101 du 30.09.2000
Motion de MM. Michel Ducret et Pierre Maudet: «Pour favoriser l'hébergement en chambres d'hôtes à Genève».
- M-103 du 30.09.2000
Motion de MM. Roman Juon, Jean-Charles Lathion, Philippe Cottier, M^{mes} Marie-France Spielmann, Isabel Nerny et Alexandra Rys: «Pour que les bâtiments administratifs de la Vieille-Ville soient réhabilités en habitat».
- M-109 du 06.06.2000
Motion de la commission des finances: «Banque cantonale de Genève».
- M-129 du 14.11.2000
Motion de la commission des finances: «Concertation entre le Conseil administratif et le Conseil municipal avant que les comptes soient bouclés».

Postulats:

- P-310 du 20.06.1989
Postulat de la commission des beaux-arts: «Ateliers d'artistes et d'artisans». (Rapport N° 194 A.)
- P-3003 du 20.01.1993
Postulat de M. Bernard Paillard: «Transparence patrimoniale de la Ville».

Interpellations:

- I-788 du 16.09.1998
Interpellation de MM. Guy Valance et Pierre Rumo: «SWA: assiste-t-on à un «remake» des *Ailes du Désir?*»
- I-19 du 07.06.2000
Interpellation de M. Michel Ducret: «Des équipements communautaires accessibles aux handicapés et aux personnes de petite taille dans les immeubles de la Ville de Genève».

Questions écrites:

- QE-2045 du 02.12.1992
Question écrite de M. Michel Ducret: «Injustice vis-à-vis des locataires payant?»
- QE-2083 du 11.04.1995
Question écrite de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Pierre Losio et Marco Ziegler: «Parking place des Trois-Perdrix».
- QE-37 du 18.09.1996
Question écrite de M. Roman Juon: «Soutien au *Courrier* par l'administration municipale de la Ville de Genève».
- QE-45 du 12.03.1997
Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Places de stationnement sur les propriétés Ville de Genève».
- QE-5 du 29.06.1999
Question écrite de M. Roman Juon: «Initiative 300 logements».
- QE-39 du 11.10.2000
Question écrite de M. Jean-Pierre Lyon: «Interrogation sur la Potinière».
- QE-40 du 11.10.2000
Question écrite de M. Peter Pirkl: «Rapport sur la politique sociale du logement de la Ville de Genève».
- QE-41 du 15.11.2000
Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Excédent de revenus».

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie (M. Ferrazino)*Motions:*

- M-290 du 07.11.1989
Motion de M. Jean-Jacques Monney: «Enquête sur les réalisations de la galerie technique des Rues-Basses».
- M-1046 du 16.06.1992
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Prospective et construction économiques des crèches en ville de Genève».
- M-106 du 11.10.1995
Motion de MM. René Grand, Roman Juon, Robert Cramer, Pierre Losio, Bernard Paillard et M^{me} Anne-Marie Bisetti: «Pour des enveloppes budgétaires de quartier».
- M-121 du 18.09.1996
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Création de locaux publics dans les futures écoles de la Ville de Genève».
- M-122 du 09.09.1997
Motion de la commission des travaux: «Pour une véritable garantie en matière de travaux publics».
- M-175 du 17.04.1996
Motion de M^{me} Alice Ecuillon et M. Gilbert Mouron: «Sécurité de l'immeuble sis à la rue de Lyon 35-37».
- M-253 du 28.05.1997
Motion de M^{me} Véronique Pürro, MM. Albert Rodrik et Marco Ziegler: «Soutien de la Ville aux coopératives de logement et à l'habitat associatif».
- M-260 du 06.05.1997
Motion de M^{mes} Anne-Marie Bisetti, Jacqueline Normand, Christine Chappuis, MM. Pierre Rumo, Hubert Launay et François Sottas: «Entretien du parc immobilier de la Ville de Genève et logements sociaux: pour une concertation démocratique avec les demandeurs de logements».
- M-271 du 15.10.1997
Motion de M^{mes} Isabelle Brunier, Caroline Dallèves Romaneschi, MM. Robert Cramer, Sami Kanaan, Pierre Rumo, François Sottas, Manuel Tornare et Guy Valance: «A propos des plans localisés de quartier: pour un respect des engagements des différents partenaires et une promotion des intérêts économiques et sociaux de la Ville».
- M-284 du 10.11.1998
Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement:

«Pour préserver les parcs genevois». (Rapport N° 402 A.)

- M-286 du 16.03.1999
Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement:
«La population: «T'as une belle rade, tu sais...» La rade: «Débarrassez-moi!» (Rapport N° 437 A.)
- M-314 du 30.09.2000
Motion de la commission des travaux: «Supprimons le fonctionnement nocturne des engins de balayage/nettoyage urbain!» (Rapport M-314 A.)
- M-335 du 16.09.1998
Motion de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler: «Pour une journée d'information à la population sur la gestion des déchets».
- M-343 du 14.10.1998
Motion de M. Roman Juon et M^{me} Christiane Olivier: «Des outils modernes pour faciliter la compréhension des projets d'urbanisme, d'aménagements urbains et d'architecture».
- M-353 du 16.09.1998
Motion de M^{me} Michèle Künzler, MM. Guy Valance, Alain Dupraz et Pierre Losio: «Reprise des négociations avec les Services industriels de Genève».
- M-354 du 11.11.1998
Motion de M. Alain Marquet: «D'une pierre trois coups à la rue des Deux-Ponts: nouveau revêtement, nouveaux marquages, nouveaux décibels!»
- M-365 du 30.09.2000
Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement:
«Pour des mesures concrètes en faveur de la modération du trafic en ville de Genève». (Rapport M-365/366/367/368 A.)
- M-367 du 30.09.2000
Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement:
«Préparation à l'après-C2000: pour une Ville de Genève innovatrice en matière de mobilité urbaine».
- M-371 du 13.01.1999
Motion de M^{mes} Michèle Künzler, Hélène Cretignier, MM. Georges Breguet, Roberto Brogginini, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Antonio Soragni: «Piles électriques: désamorçons la bombe!»

- M-387 du 17.05.1999
Motion de M. Olivier Coste: «Stop – auto – partage – auto – stop».
- M-398 du 14.04.1999
Motion de MM. Marco Ziegler, Jean-Pascal Perler et Alain Dupraz: «Modération de circulation à la route de Chêne».
- M-18 du 14.09.1999
Motion de M^{mes} Virigine Keller Lopez, Ruth Lanz et M. Alain Marquet: «Un lieu pour le Centre international de percussion».
- M-7 du 07.12.1999
Motion de MM. Gérard Deshusses, Jean-Pascal Perler, Christian Zaugg et Alain-Georges Sandoz: «Cheminelements piétonniers à Champel».
- M-20 du 18.01.2000
Motion de MM. Pierre Losio et Alain Comte: «Des toilettes pour tous... et toutes!»
- M-351 du 19.01.2000
Motion de M^{mes} Marie-France Spielmann, Isabelle Brunier, MM. Pascal Holenweg, Bernard Paillard, Guy Valance, Marco Ziegler, Roman Juon, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pierre Lyon et Jean-Pascal Perler: «Halles de l'île, espace public». (Rapport M-351 A.)
- M-27 du 24.01.2000
Motion de MM. Pierre Maudet, Mark Muller et Alain Fischer: «Graffiti: halte au laisser-faire!»
- M-30 du 24.01.2000
Motion de M^{mes} Monica Huber Fontaine, Marianne Husser, Vanessa Ischi, Michèle Künzler, Christina Matthey, MM. Roberto Broggin, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Damien Sidler: «Squares Pradier et Chantepoulet».
- M-36 du 15.02.2000
Motion de M. Roman Juon: «Osez les gabarits».
- M-37 du 15.02.2000
Motion de MM. Michel Ducret et Bernard Lescaze: «Agrandissons le parc des Eaux-Vives».
- M-39 du 28.02.2000
Motion de M^{mes} Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Jacques François, Jacques Mino et Guy Savary: «Hommage à un défenseur émérite des droits de l'homme».
- M-47 du 11.10.2000

Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Zone verte provisoire sur l'emplacement de la future école des Moulines». (Rapport M-47 A.)

- M-92 du 19.04.2000
Motion de M. Alain Marquet: «Affectation des locaux de Landis & Gyr».
- M-99 du 30.09.2000
Motion de M. Roman Juon: «Prolifération des relais de téléphonie mobile».
- M-103 du 30.09.2000
Motion de MM. Roman Juon, Jean-Charles Lathion, Philippe Cottier, M^{mes} Marie-France Spielmann, Isabel Nerny et Alexandra Rys: «Pour que les bâtiments administratifs de la Vieille-Ville soient réhabilités en habitat».
- M-116 du 14.11.2000
Motion de M^{mes} Isabel Nerny, Monique Guignard, MM. Jean-Pascal Perler et Jean-Charles Lathion: «Prolongation des horaires d'été pour les Mouettes genevoises».
- M-113 du 14.11.2000
Motion de MM. Alain Marquet, Roger Deneys et Jean-Pascal Perler: «La Ville de Genève s'engage pour le solaire».
- M-118 du 15.11.2000
Motion de M. Alain Marquet et M^{me} Michèle Künzler: «La Ville encourage l'utilisation des TPG».
- M-119 du 15.11.2000
Motion de M. Roberto Brogginini et M^{me} Monica Huber Fontaine: «Les bâtiments de la Ville de Genève méritent d'être entretenus».
- M-121 du 15.11.2000
Motion de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler: «Des matériaux innovants sur les toits de Genève (bis)».
- M-122 du 15.11.2000
Motion de M^{me} Isabel Nerny, MM. Roman Juon, Bernard Lescaze, M^{me} Monica Huber Fontaine, MM. Jean-Charles Lathion, Jean-Pierre Oberholzer et M^{me} Marie-France Spielmann: «Demande d'un arrêt supplémentaire «facultatif» pour le minibus 17 desservant la Vieille-Ville».

- M-124 du 15.11.2000
Motion de M^{me} Isabel Nerny, MM. Georges Breguet, Alain Marquet, Robert Pattaroni, M^{mes} Michèle Ducret et Marie-France Spielmann: «Installation de bancs et d'un abribus devant l'entrée principale du parc des Bastions».
- M-115 du 05.12.2000
Motion de M^{mes} Michèle Künzler, Monica Huber Fontaine, Vanessa Ischi, Christina Matthey, MM. Roberto Broggin, Pierre Losio, Alain Marquet, Paul Oberson, Jean-Pascal Perler et Damien Sidler: «Manifestations: concept de valorisation des déchets».
- M-125 du 05.12.2000
Motion de M. Damien Sidler, M^{mes} Vanessa Ischi, Virginie Keller Lopez et M. Jean-Charles Rielle: «Vamos a Baby-Plage».
- M-137 du 06.12.2000
Motion de MM. Roman Juon, Sami Kanaan, Roger Deneys, Alain Marquet, Christian Zaugg, Alain Comte et M^{me} Michèle Künzler: «Ouverture récente du chantier des immeubles à la rue de Lyon, dans le périmètre de Planète Charmilles, vers l'école de l'Europe».
- M-138 du 06.12.2000
Motion de MM. Christian Zaugg, François Sottas, Sami Kanaan et M^{me} Michèle Künzler: «Avenir des terrains industriels de Sécheron et sort de leurs locataires».

Postulats:

- P-3007 du 18.11.1993
Postulat de MM. Christian Zaugg et Marco Ziegler: «Vers un concept de communauté urbaine».

Interpellations:

- I-418 du 03.12.1986
Interpellation de M. Jean-Jacques Monney: «Gaine technique: refus de payer par les TPG, ampleur des dépassements de crédit de ce chantier».
- I-845 du 15.05.1991
Interpellation de M. Pierre Reichenbach: «A Genève, les rues sont lavées à l'eau minérale».
- I-7104 du 17.01.1995
Interpellation de M. Guy Savary: «Salles de gymnastique de l'école Hugo-de-Senger: prison blanche?»

- I-745 du 04.12.1996
Interpellation de M. Pierre Johner: «Que sont devenus les crédits votés pour l'entretien du bâtiment du Grand Théâtre?»
- I-797 du 13.01.1999
Interpellation de M. Roman Juon: «Sécurité des piétons dans nos parcs».
- I-800 du 13.01.1999
Interpellation de MM. Pierre-André Torrent, David Broliet et Guy Valance: «Pour une véritable sécurité sur le chemin de Beau-Soleil».
- I-808 du 13.10.1999
Interpellation de M. Roman Juon: «Prolongement de la ligne TPG N° 6 jusqu'au collège Claparède, pour quand?»
- I-809 du 13.10.1999
Interpellation de M. Roman Juon: «TPG, mettez un tramway à la disposition des jeunes pour qu'ils puissent exécuter un des «grafts».
- I-8 du 18.01.2000
Interpellation de M. Roman Juon: «Le minibus de la Vieille-Ville et le petit train sont-ils complémentaires?»
- I-28 du 30.09.2000
Interpellation de M. Guy Savary: «Ligne TPG N° 12 Moillesulaz-Les Palettes: en direct».
- I-30 du 30.09.2000
Interpellation de M. Roberto Brogini: «Les «oreilles de Mickey» à Rousseau et le Picsou de l'Hôtel de Ville».

Questions écrites:

- QE-1216 du 11.09.1990
Question écrite de M. Guy Savary: «Salles communales et conteneurs à verres».
- QE-1220 du 03.10.1990
Question écrite de M. Bernard Lescaze: «Containers aux abords des stades».
- QE-2015 du 14.01.1992
Question écrite de M^{me} Nicole Bobillier: «Plaine de Plainpalais».
- QE-7 du 12.09.1995
Question écrite de M. Guy Savary: «Modernisation des toilettes publiques au quai marchand (sous le service des amarrages)».

- QE-9 du 12.09.1995
Question écrite de M. Roman Juon: «Coût final de la galerie technique».
- QE-55 du 06.05.1997
Question écrite de M. Michel Ducret: «Suite des travaux de raccordement du collecteur d'eaux pluviales du secteur Châtelaine-Charmillles au Rhône: où en est-on?»
- QE-65 du 11.02.1998
Question écrite de M. Roman Juon: «Sécurité des ascenseurs de la Vieille-Ville».
- QE-68 du 16.03.1998
Question écrite de M. Michel Mermillod: «Musée d'art et d'histoire: évaluation financière du plan directeur».
- QE-13 du 08.12.1999
Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Egouts en ville de Genève».
- QE-24 du 19.04.2000
Question écrite de M. Guy Savary: «Immeubles de la rue des Minoteries 1 à 7».
- QE-34 du 30.09.2000
Question de M. Roberto Broggin: «Le cheminement piétonnier de l'avenue des Grottes est-il un parking à autos pour privilégiés?»
- QE-37 du 30.09.2000
Question écrite de M. Michel Ducret: «Signalisation au bas de la rue de la Tertasse».
- QE-42 du 15.11.2000
Question écrite de M. Jacques Mino: «Construction de logements sociaux».
- QE-43 du 06.12.2000
Question écrite de M. Michel Ducret: «Etat des trottoirs à la rue Pedro-Meylan».
- QE-44 du 16.12.2000
Question écrite de M. Roman Juon: «Passage piétons sous la route à Genève-Plage».

Département des affaires culturelles (M. Vaissade)*Motions:*

- M-355 du 11.11.1998
Motion de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Pascal Holenweg, Pierre Losio, Antonio Soragni, Guy Valance, Philip Grant et Jean-Pascal Perler: «Citoyenneté genevoise d'honneur à des militantes et militants des droits de l'homme».
- M-362 du 12.01.1999
Motion de MM. Pascal Holenweg, Roman Juon et M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon: «Conseils municipaux transfrontaliers».
- M-312 du 20.09.1999
Motion de la commission des beaux-arts: «Politique culturelle: pour des états généraux de l'art moderne et contemporain». (Rapport M-312 A.)
- M-351 du 19.01.2000
Motion de M^{mes} Marie-France Spielmann, Isabelle Brunier, MM. Pascal Holenweg, Bernard Paillard, Guy Valance, Marco Ziegler, Roman Juon, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pierre Lyon et Jean-Pascal Perler: «Halles de l'Ile, espace public». (Rapport M-351 A.)
- M-135 du 06.12.2000
Motion de M^{mes} Sandrine Salerno, Anne-Marie von Arx-Vernon, Eustacia Cortoreal, Linda de Coulon, Renate Cornu, MM. Roger Deneys, Alain Marquet, Pierre Losio, Jacques Mino, Christian Zaugg, Alain Comte, Didier Bonny, Alain Fischer et Pierre Maudet: «Pour une politique d'information sur les enjeux de la diversité genevoise».

Interpellation:

- I-785 du 16.09.1998
Interpellation de M. Didier Bonny: «Eventuel nouveau musée d'ethnographie: où est la transparence?»

Question écrite:

- QE-51 du 16.04.1997
Question écrite de M. Roman Juon: «A propos des ateliers d'artistes aux Halles de l'Ile».

Département des sports et de la sécurité (M. Hediger)

Motions:

- M-306 du 24.04.1990
Motion de MM. Bernard Lescaze, Jacques Hämmerli: «Statut du SIS et loi nouvelle sur les sinistres et catastrophes: vers une renégociation de la convention Etat-communes».
- M-1063 du 16.06.1992
Motion de M^{mes} Véronique Pürro, Andrienne Soutter et M. Eric Mottu: «Pour libérer nos parcs, promenades et trottoirs... (bis) (propreté des chiens)».
- M-1174 du 13.04.1994
Motion de M. Jean-Pierre Lyon: «Contractuels sous la responsabilité de la Ville de Genève».
- M-1180 du 10.05.1994
Motion de MM. Albert Chauffat, Jean-Louis Reber: «La Ville subventionnerait-elle les assurances-accidents?»
- M-1206 du 15.06.1994
Motion de la commission des finances: «Casino de Genève».
- M-1224 du 15.02.1995
Motion de MM. Alain Comte, Daniel Sormanni et Pierre Losio: «Stade des Charmilles».
- M-148 du 19.05.1999
Motion de la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville de Genève: «Responsabilité de la Ville de Genève en matière d'agents de ville». (Rapport N° 474 A.)
- M-184 du 15.05.1996
Motion de MM. Hubert Launay, Robert Cramer, Michel Mermillod, Daniel Sormanni, Pierre Rumo, M^{mes} Anne-Marie Bisetti et Alice Ecuillon: «Aides d'urgence».
- M-286 du 16.03.1999
Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «La population: «T'as une belle rade, tu sais...» La rade: «Débarrassez-moi!» (Rapport N° 437 A.)
- M-324 du 17.06.1998
Motion de M. Alain Marquet et M^{me} Michèle Künzler: «Seconde main:

créons un lieu d'échange de particulier à particulier!»

- M-359 du 14.10.1998
Motion de M^{mes} Christiane Olivier, Nicole Bobillier, Isabelle Brunier, MM. Manuel Tornare, Roger Deneys, Roman Juon, Olivier Coste, Jean-Louis Fazio, René Grand, Philip Grant, Pascal Holenweg, Sami Kanaan, Albert Knechtli, Michel Mermillod, Daniel Pilly, Jean-Charles Rielle, Daniel Sormanni et Marco Ziegler: «Soutien au respect de la dignité humaine, soutien aux requérants».
- M-389 du 17.05.1999
Motion de MM. Roman Juon, Jean-Charles Rielle, Daniel Sormanni, M^{me} Nicole Bobillier, MM. Michel Mermillod, Jean-Louis Fazio, Sami Kanaan, Olivier Coste, Pascal Holenweg, René Grand, Manuel Tornare, Marco Ziegler, Albert Knechtli, Roger Deneys, Daniel Pilly, Philip Grant et M^{me} Christiane Olivier: «Pour une Genève encore plus conviviale».
- M-373 du 19.01.2000
Motion de la commission des sports et de la sécurité: «Sport et dopage: pour une politique de prévention en Ville de Genève». (Rapport M-373 A.)
- M-65 du 28.02.2000
Motion de M. Roman Juon: «Patinoires en ville».
- M-72 du 07.06.2000
Motion de M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon, MM. Gérard Deshusses, Jacques François, Pierre Maudet, Paul Oberson, Georges Queloz, Pierre Reichenbach, Jean-Charles Rielle et M^{me} Alexandra Rys: «Pour un accès facilité des véhicules de service à la Clinique Générale-Beaulieu».
- M-98 du 30.09.2000
Motion de MM. Roman Juon, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Daniel Sormanni, M^{mes} Diana de la Rosa, Nicole Bobillier et Virginie Keller Lopez: «Action pour l'apprentissage du ramassage du crottin canin».
- M-131 du 06.12.2000
Motion de M^{mes} Isabel Nerny et Alice Ecuivillon: «Clôturons et cédonis un plan d'herbe dans le parc des Bastions pour les ébats des chiens de la Vieille-Ville».

Postulats:

- P-3001 du 18.09.1991

Postulat de MM. René Winet et Norbert-Max Blauenstein: «En faveur de terrasses parisiennes en ville de Genève».

P-3009 du 10.05.1994

Postulat de la commission des pétitions: «Révision du règlement concernant l'attribution des places aux forains lors des manifestations».

Interpellations:

I-422 du 17.12.1986

Interpellation de M. Gilbert Mouron: «Sécurité, toujours de la sécurité, encore de la sécurité».

I-7045 du 04.11.1992

Interpellation de M. Roberto Brogini: «Parcs: au pas!»

I-710 du 14.11.1995

Interpellation de M. Jean-Marc Froidevaux: «Cette promenade est placée sous la sauvegarde des citoyens!»

I-716 du 14.02.1996

Interpellation de M^{me} Catherine Hämmerli-Lang: «Respect de la volonté du Conseil municipal et de ses commissions» (naturalisations).

I-741 du 16.10.1996

Interpellation de M. Roman Juon: «50 Ferrari aux Pâquis: était-ce de la provocation ou de l'inconscience?»

I-752 du 11.03.1997

Interpellation de M. Roman Juon: «Canal+-Servette: est-ce que la commune de Genève a encore un rôle à jouer?»

I-757 du 14.05.1997

Interpellation de M. Roman Juon: «Le mandarin de la rue de l'Hôtel-de-Ville?»

I-762 du 04.06.1997

Interpellation de M. Roman Juon: «Ella Maillart interdite au Bourg-de-Four, pourquoi?»

I-770 du 20.10.1997

Interpellation de M. Roman Juon: «A qui appartient la Cadillac grise de la Vieille-Ville qui bénéficie des privilèges des polices cantonale et municipale?»

I-779 du 21.04.1998

Interpellation de M. Pascal Holenweg: «Eloge du régicide».

- I-798 du 13.01.1999
Interpellation de M. Roman Juon: «Domaine public et panneaux électoraux: discrimination».
- I-22 du 27.06.2000
Interpellation de M. Gérard Deshusses: «Entretien de la promenade de Saint-Antoine».
- I-23 du 12.09.2000
Interpellation de M. Gérard Deshusses: «Sécurité dans le parc de Saint-Jean».
- I-29 du 30.09.2000
Interpellation de M. Guy Savary: «Les agent(e)s de ville et les pots de fleurs».
- I-33 du 15.11.2000
Interpellation de M^{me} Isabel Nerny: «Sur quels critères autorise-t-on certains stands en ville de Genève».

Questions écrites:

- QE-1170 du 17.01.1990
Question écrite de M^{me} Alexandra Gobet: «Egalité des droits: gendarmerie et SIS, même combat».
- QE-2009 du 01.10.1991
Question écrite de M. Michel Ducret: «Contrôle du stationnement».
- QE-2029 du 02.06.1992
Question écrite de M. Gérald Crettenand: «Lois sur la nationalité suisse».
- QE-2054 du 21.04.1993
Question écrite de M. Guy Dossan: «Etalement excessif du marché Lio-tard».
- QE-2058 du 23.06.1993
Question écrite de M. Marc Flaks: «Quelles modalités pour l'attribution du chantier naval Senglet?»
- QE-2063 du 10.05.1994
Question écrite de M. Pierre-Charles George: «Sacs poubelles et les agents de ville».
- QE-2076 du 17.01.1995

Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Casino de Genève: taux de redistribution».

- QE-1 du 13.06.1995
Question écrite de M. Jean-Luc Persoz: «Service du domaine public: recours téméraire».
- QE-33 du 15.05.1996
Question écrite de M. Marco Ziegler: «La Ville de Genève subventionne-t-elle *de facto* les «Quais de l'immobilier?»
- QE-57 du 04.06.1997
Question écrite de M. Michel Mermillod: «Une buvette sans alcool au parc Bertrand».
- QE-4 du 29.06.1999
Question écrite de M. Roman Juon: «Stade des Charmilles».
- QE-6 du 15.09.1999
Question écrite de M. Roman Juon: «Fermeture saisonnière des piscines du canton de Genève».
- QE-35 du 30.09.2000
Question écrite de M. Daniel Künzi: «Piscine des Vernets».
- QE-45 du 16.12.2000
Question écrite de M. Roman Juon: «Accès aux bassins de la piscine des Vernets pour les nageurs à mobilité réduite».

**Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement
(M. Tornare)**

Motions:

- M-1045 du 18.03.1992
Motion de MM. Ueli Leuenberger et André Waldis: «Manifestations publiques respectueuses de l'environnement».
- M-1171 du 07.11.1995
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Pour la création de lignes de transports publics nocturnes». (Rapports N^{os} 2 A et 2 A bis.)
- M-155 du 16.12.1995
Motion de l'Alternative: «Participation de la Ville de Genève au programme de Léman Bleu Télévision».
- M-176 du 13.03.1996
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Une nouvelle mai-

son de quartier à Champel».

- M-291 du 15.12.1997
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Mieux cibler les aides sociales de la Ville».
- M-295 du 13.10.1998
Motion de M. Pascal Holenweg et M^{me} Isabelle Brunier: «Pour l'égalité des citoyens genevois devant la mort». (Rapport N° 394 A.)
- M-306 du 11.02.1998
Motion de MM. Guy Valance et Hubert Launay: «Une municipalité alternative solidaire des peuples les plus pauvres» (salle du Faubourg pour la conférence de l'Association pour le mouvement populaire et contre la mondialisation).
- M-311 du 10.10.2000
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Aides sociales de la Ville de Genève: quelle(s) solution(s) pour l'avenir?»
- M-318 du 16.06.1998
Motion de M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon et M. Didier Bonny: «Recyclons les réponses du Conseil administratif».
- M-326 du 17.06.1998
Motion de M^{me} Michèle Künzler, MM. Pierre Rumo, Alain Marquet et Albert Knechtli: «Un lieu pour les habitants du quartier de la Concorde».
- M-333 du 02.06.1998
Motion de M^{me} Christiane Olivier et M. Daniel Sormanni: «Crèche sur les voies CFF à Saint-Jean et maintien de la crèche du Seujet».
- M-383 du 17.05.1999
Motion de MM. Roman Juon et Sami Kanaan: «Pour des médiateurs de quartier».
- M-385 du 10.02.1999
Motion de M^{mes} Nicole Bobillier, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Didier Bonny, Didier Burkhardt et Pierre Losio: «Pour qu'ECLA puisse rester dans le chalet de l'avenue Peschier jusqu'à l'été au moins».
- M-394 du 10.10.2000
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Pour l'automatisation du versement des prestations municipales aux personnes

âgées».

- M-38 du 10.11.1999
Motion de M^{mes} Nicole Bobillier, Alice Ecuivillon, Catherine Hämmerli-Lang, Marianne Husser, Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Alain Fischer, Daniel Künzi, Jacques Mino, Jean-Pascal Perler, Pierre Reichenbach et Guy Savary: «Pour le maintien de la poste de la rue du Beulet».
- M-4 du 30.09.2000
Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Pour une couverture suffisante et rapide des besoins d'encadrement socioculturel des jeunes dans le secteur Champel/Florissant/Malagnou». (Rapport M-4 A.)
- M-52 du 19.01.2000
Motion de M^{me} Fatiha Eberle, MM. Jacques François, Daniel Künzi, M^{me} Ruth Lanz, MM. Jean-Pierre Lyon, Jacques Mino, M^{me} Isabel Nerny, M. Bernard Paillard, M^{me} Marie Vanek et M. Christian Zaugg: «Contribuons à la réouverture de la poste de Saint-Jean!»
- M-60 du 07.06.2000
Motion de MM. Pierre Reichenbach et Jean-Charles Rielle: «Ouragan Lothar: Ville de Genève solidaire».
- M-81 du 07.06.2000
Motion de M^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Nicole Bobillier, Sophie Christen, Eustacia Cortorreal, Alice Ecuivillon, M. Alain Fischer, M^{mes} Catherine Hämmerli-Lang, Liliane Johner, MM. Alain Marquet, Jacques Mino, Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Pascal Perler, M^{mes} Sandrine Salerno et Marie Vanek: «Les enfants d'abord... même clandestins!»
- M-102 du 30.09.2000
Motion de M^{mes} Evelyne Strubin, Nicole Bobillier, Liliane Johner, Monica Huber Fontaine, Anne-Marie von Arx-Vernon, Marie-Thérèse Bovier et M. Bernard Lescaze: «Convivialité dans les parcs publics».
- M-108 du 11.10.2000
Motion de MM. Jacques Mino, François Sottas, M^{mes} Michèle Künzler, Anne-Marie von Arx-Vernon et Sandrine Salerno: «Modification de l'arrêté N° 372 du 19 mai 1998 «Soyons justes aujourd'hui... pas dans 50 ans!» (réfugiés bosniaques).
- M-54 du 05.12.2000
Motion de M^{mes} Marianne Husser, Virginie Keller Lopez, Liliane

Johner, MM. Jean-Pascal Perler, Guy Jousson et Roman Juon: «Médiation et prévention dans les quartiers».

- M-128 du 06.12.2000
Motion de M^{mes} Isabel Nerny, Anne-Marie von Arx-Vernon et M. Bernard Lescaze: «Que fait-on des plantes qui ornent les nombreuses vasques lors du changement de décor floral par saison?»

Postulat:

- P-3016 du 10.05.1995
Postulat de MM. Jean-Marc Froidevaux, Claude Miffon et M^{me} Brigitte Polonovski: «Vers un parlement transfrontalier».

Interpellations:

- I-3 du 08.12.1999
Interpellation de M. Roman Juon: «Plantons un arbre en l'honneur de la présidente de la Confédération, Ruth Dreifuss».
- I-23 du 12.09.2000
Interpellation de M. Gérard Deshusses: «Sécurité dans le parc de Saint-Jean».

Pétition:

- P-30 du 27.06.2000
Pétition: «Nuisances dans la cour de l'école des Charmilles».

Questions écrites:

- QE-46 du 12.03.1997
Question écrite de M^{me} Renée Vernet-Baud: «Agression dans le Noc-tambus».
- QE-73 du 20.05.1998
Question écrite de M^{me} Renée Vernet-Baud: «Agressions dans les Noc-tambus».
- QE-82 du 16.09.1998
Question écrite de M. Pierre Rumo: «Bilan des bennes à sable pour les animaux de compagnie».
- QE-95 du 14.04.1999
Question écrite de M^{me} Nicole Bobillier: «Nettoyage de la Maison de quartier de Saint-Jean».

- QE-11 du 13.10.1999
Question écrite de MM. Roman Juon et Sami Kanaan: «Démocratie de quartier: où en sommes-nous?»
- QE-14 du 08.12.1999
Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Végétalisation en ville de Genève».
- QE-15 du 08.12.1999
Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Alimentation saine».
- QE-33 du 27.06.2000
Question écrite de M. Roman Juon: «Commerces de première nécessité à Sécheron».
- QE-36 du 30.09.2000
Question écrite de M^{me} Isabel Nerny: «Combien coûte l'entretien du bord des pelouses et est-ce vraiment indispensable?»

Délégation à l'aménagement et à l'environnement

Interpellation:

- I-817 du 05.12.1990
Interpellation de M. Gilbert Mouron: «Pour une information compréhensible relative à la pollution en ville de Genève».

Bureau du Conseil municipal

Interpellation:

- I-15 du 28.02.2000
Interpellation de M. Roman Juon: «Après l'eau, donnez-nous enfin du pain sec».

Question écrite:

- QE-22 du 16.02.2000
Question écrite de M. Roman Juon: «Défense au public d'enregistrer les débats du Conseil municipal».

Conseil administratif*Motions:*

- M-414 du 21.12.1983
Motion des Partis libéral, démocrate-chrétien et radical: «Définition d'une politique en matière d'attribution des subventions».
- M-494 du 16.12.1985
Motion de la commission des finances: «Règlement concernant l'utilisation des subventions».
- M-1072 du 16.09.1992
Motion de MM. Nicolas Meyer, Pierre de Freudenreich et Georges Queloz: «Pour une meilleure information du Conseil municipal sur les obligations légales et/ou de sécurité».

Secrétariat général*Motions:*

- M-1096 du 07.10.1992
Motion de MM. Jean-Jacques Monney, Claude Miffon, Olivier Cingria, M^{me} Michèle Martin, M. Robert Pattaroni et M^{me} Brigitte Polonovski Vauclair: «Développement du partenariat privé-public pour le financement des activités».
- M-1121 du 17.01.1996
Motion de M^{mes} Isabelle Mili, Caroline Dallèves Romaneschi, Marie-France Spielmann, Brigitte Polonovski, MM. Michel Ducret et Marco Ziegler: «Pour une possibilité de remplacement des conseillers municipaux». (Rapport N° 72 A.)
- M-102 du 13.09.1995
Motion de M^{mes} Véronique Pürro, Esther Alder Garcia, MM. Daniel Pilly, Hubert Launay, Jean-Pierre Lyon et Ueli Leuenberger: «Réduction du temps de travail dans l'administration de la Ville de Genève».
- M-120 du 10.10.1995
Motion de MM. Hubert Launay, François Sottas, Guy Valance et Roberto Broggin: «Ex-villa Blanc et arbres plantés sur sa parcelle».

- M-177 du 15.05.1996
Motion de M. Jean-Pierre Lyon: «Statut du personnel et exercice d'un mandat électif: il faut uniformiser!»
- M-215 du 07.10.1996
Motion de M. Claude Miffon et M^{me} Linda de Coulon: «Favoriser la réintégration professionnelle des femmes dans l'administration municipale».
- M-226 du 04.12.1996
Motion de M. Manuel Tornare: «Rémunération des commissaires au sein des diverses commissions extra-parlementaires et autres conseils d'institutions».
- M-231 du 25.06.1997
Motion de la commission des finances: «Aide de la Ville de Genève à la création de places d'apprentissage». (Rapport N° 265 A.)
- M-247 du 06.05.1997
Motion de MM. Pierre de Freudenreich et Jean-Marc Froidevaux: «Occupations illicites: toutes les mesures préventives sont-elles prises pour éviter un drame?»
- M-283 du 28.06.1994
Motion de la commission du règlement: «Pour la création d'un règlement relatif aux subventions et allocations». (Rapport N° 341 A) (M^{me} Dick).
- M-299 du 19.05.1998
Motion de M^{me} Hélène Ecuyer, MM. Claude Miffon, Pierre Losio, Robert Pattaroni et Jean-Luc Persoz: «Téléphones cellulaires mobiles: quelles dépenses pour la Ville?»
- M-307 du 02.06.1998
Motion de MM. Philip Grant, Alain Marquet et Didier Bonny: «Prix des droits de l'homme de la Ville de Genève».
- M-319 du 16.06.1998
Motion de M^{me} Hélène Cretignier et M. Jean-Pascal Perler: «Places de stationnement à l'intention des employés municipaux».
- M-341 du 14.10.1998
Motion de MM. Antonio Soragni, Georges Breguet et Albert Knechtli: «Bilan d'activité de la Ville au sein de l'Association des communes genevoises».
- M-11 du 29.06.1999

Motion de M. Guy Mettan et M^{me} Christina Matthey: «Pour commémorer la mort de François Le Fort».

- M-29 du 24.01.2000
Motion de MM. Alain Marquet et Roger Deneys: «Des déplacements municipaux alternatifs».
- M-41 du 28.02.2000
Motion de M^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Sandrine Salerno, Marie-France Spielmann, MM. Olivier Coste, Jacques François, Alain Marquet, Pierre Maudet, Jacques Mino et Robert Pattaroni: «Une autre vision de la Genève internationale: reconnaissance des ONG et de leurs délégués».
- M-43 du 28.02.2000
Motion de M^{mes} Catherine Hämmerli-Lang, Michèle Ducret, MM. Guy Dossan, Michel Ducret, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet: «Pour une mention claire et transparente des soutiens financiers de la Ville».
- M-45 du 18.04.2000
Motion de M^{me} Fatiha Eberle, MM. Jacques François, Daniel Künzi, M^{me} Ruth Lanz, MM. Jean-Pierre Lyon, Jacques Mino, Souhail Mouhanna, M^{mes} Isabel Nerny, Evelyne Strubin, Marie Vanek et M. Christian Zaugg: «OMC: face à la mondialisation, nous ne pouvons faire que ce que nous ferons, alors faisons-le!»
- M-69 du 07.06.2000
Motion de M. Guy Dossan, M^{me} Liliane Johner, M. Sami Kanaan, M^{me} Michèle Künzler, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Robert Pattaroni et M^{me} Marie Vanek: «Pour une salle de commission décente».
- M-96 du 30.09.2000
Motion de M. Jean-Pierre Lyon, M^{mes} Marie-France Spielmann et Marie Vanek: «Faux temporaires: quel avenir, quelle durée?»
- M-130 du 15.11.2000
Motion de MM. Paul Oberson, Jean-Pascal Perler, Jacques François, Jacques Mino, François Sottas, Daniel Künzi, Roman Juon, M^{mes} Sandrine Salerno et Eustacia Cortoreal: «Favorisons les échanges entre municipalités sur la problématique de la démocratie locale et de la participation politique».
- M-150 du 16.12.2000
Motion de M^{me} Nicole Bobillier, M. Olivier Coste, M^{me} Diana de la

Rosa, MM. Roger Deneys, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, Sami Kanaan, M^{mes} Virginie Keller Lopez, Sandrine Salerno et M. Daniel Sormani: «Pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle».

M-151 du 16.12.2000
Motion de MM. Souhail Mouhanna, Sami Kanaan, Alain Comte et Jean-Pascal Perler: «Non à la précarité des emplois en Ville de Genève».

Questions écrites:

QE-1162 du 19.12.1989
Question écrite de M. Gilbert Mouron: «Quid d'un fonctionnaire qui exerce deux activités rémunérées?»

QE-2084 du 11.04.1995
Question écrite de M. Olivier Moreillon: «Article 44, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal». (M^{me} Dick.)

QE-28 du 01.04.1996
Question écrite de M^{me} Anne-Marie Bisetti: «Perquisition chez un ex-employé du Contrôle financier».

QE-52 du 06.05.1997
Question écrite de M. René Grand: «Conseil de quartier de la Jonction».

QE-62 du 20.10.1997
Question écrite de M. Roman Juon: «Plus d'engagements d'apprentis à la Ville de Genève».

QE-69 du 16.03.1998
Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Fonctionnaires de l'administration municipale et commissions extraparlimentaires».

QE-70 du 16.03.1998
Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Fonctionnaires de l'administration municipale et jetons de présence».

QE-80 du 16.09.1998
Question écrite de M. Pascal Holenweg: «Impact d'une réduction du temps de travail sur la masse salariale».

- QE-81 du 16.09.1998
Question écrite de M. Jean-Louis Fazio: «Vacances à la charge du personnel».
- QE-85 du 14.10.1998
Question écrite de M. Roman Juon: «Oiseaux de l'île Rousseau».
- QE-12 du 13.10.1999
Question écrite de M^{me} Virginie Keller Lopez et M. Roger Deney: «Produits genevois «bio» lors des réceptions et autres vins d'honneur organisés par la Ville de Genève».
- QE-30 du 24.05.2000
Question écrite de M. Roman Juon: «Funérailles administratives des fonctionnaires».

Conseil d'Etat

Motions:

- M-292 du 04.12.1990
Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Pour une politique volontariste de parcage favorable aux habitants». (Rapport N° 362 A.)
- M-330 du 23.05.1990
Motion de MM. Pierre Marti, Albert Chauffat, Olivier Moreillon, Raoul Baehler, Gilbert Mouron, Fabrice Jucker et M^{me} Suzanne-Sophie Hurter: «Plan localisé de quartier N° 27965-C-221 de Sécheron».
- M-373 du 16.01.1991
Motion de MM. Jean-Pierre Lyon, Bertrand de Weck, Pierre Marti, Manuel Tornare, Roger Bourquin et Michel Ducret: «Espace de verdure et de détente à la Cité Carl-Vogt: tenir les promesses faites aux habitants!»
- M-245 du 06.05.1997
Motion de M^{me} Isabelle Brunier, MM. Robert Cramer, Pierre Rumo, François Sottas, Manuel Tornare, Guy Valance et Marco Ziegler: «L'entreprise Elvia Assurances nous quitte-t-elle?»

- M-283 du 14.10.1997
Motion de la commission des finances: «Examen des pièces relatives aux centimes additionnels».
- M-313 du 03.06.1998
Motion de MM. Sami Kanaan et Marco Ziegler: «Répartition des compétences entre Etat et communes en matière de circulation».
- M-344 du 11.11.1998
Motion de M. Pascal Holenweg: «Affranchir la Ville».
- M-390 du 17.03.1999
Motion de la commission du règlement: «Information à la population sur l'exercice des droits populaires».

Interpellations:

- I-771 du 20.10.1997
Interpellation de M. Roman Juon: «Pourquoi pas à pied, à cheval, à vélo... mais pas en voiture, à Genève, comme cela s'est passé à La Rochelle».
- I-786 du 16.09.1998
Interpellation de M. Roman Juon: «Pour la reconnaissance des patins et planches à roulettes comme moyen de transport officiel».

Question écrite:

- QE-1226 du 04.12.1990
Question écrite de M^{me} Alexandra Gobet: «Si ce n'est la Ville, ce serait donc l'Etat?» (Logements inoccupés de l'Etat.)

3. Prestation de serment de M^{me} Micheline Gioiosa, remplaçant M. Pierre de Freudenreich, conseiller municipal démissionnaire.

Le président. A ce sujet, je vais donner la parole à deux personnes qui souhaitent, je pense, faire un commentaire avant cette prestation de serment. Je donne d'abord la parole à M. Oberholzer.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Merci, Monsieur le président. Ce n'est pas vraiment un commentaire, mais je tenais ici, au nom du groupe libéral, à dire quelques mots, ne fût-ce que pour le *Mémorial*, sur notre ancien collègue, Pierre de Freudenreich, qui a siégé parmi nous pendant dix ans. Conseiller municipal très engagé, il a présidé beaucoup de commissions et a été l'auteur et le coauteur de nombreuses propositions. Je pense qu'il était normal que, ce soir, avant la prestation de serment de son successeur, le groupe libéral lui rende hommage.

Le président. Je vous remercie. Monsieur Lescaze.

M. Bernard Lescaze (R). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, une agréable coutume a commencé à se répandre au Grand Conseil et pourrait être instaurée ici, à savoir remercier les conseillers municipaux qui nous quittent en cours de législature. A l'évidence, le départ de Pierre de Freudenreich est une perte non seulement pour son groupe, non seulement pour l'Entente, mais également pour l'ensemble de ce Conseil municipal et devrait nous faire réfléchir aux difficultés qu'il y a à concilier vie familiale, engagement professionnel et engagement politique. Cela doit être une réflexion pour nous tous. Je tiens ici à saluer l'esprit clair, déterminé et les convictions politiques de Pierre de Freudenreich, que nous n'oublierons pas. Nous lui souhaitons plein succès au cours de ces prochaines années.

Le président. Je remercie les deux orateurs d'avoir en quelque sorte introduit une nouvelle tradition dans notre enceinte.

M^{me} Micheline Gioiosa est assermentée.

4. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève en remplacement de M. Alain Bruel, décédé (Statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 131, lettre B).

Le président. Je demande au Parti démocrate-chrétien le nom de son candidat.

M. Robert Pattaroni (DC). Le groupe démocrate-chrétien a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Jacques Finet, qui a comme première particularité d'être né à Marseille, ce qui, probablement, garantit au conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève un certain soleil pour les discussions, sans doute délicates, qui vont intervenir au cours des prochains mois au sujet du Grand Théâtre. Jacques Finet est un ingénieur reconnu par les grandes écoles françaises, mais, depuis lors, vous pouvez vous en douter, il est devenu suisse. C'est surtout par rapport à son intérêt pour l'art lyrique, qu'il a marqué depuis de nombreuses années en parcourant plusieurs scènes de notre continent, en suivant de près le Grand Théâtre, dont il a été l'un des fidèles abonnés – ayant même eu, sur le plan professionnel, à s'occuper de la rénovation de la machinerie – que nous soutenons sa candidature. Jacques Finet va sans aucun doute renforcer l'équipe du Grand Théâtre, et nous espérons qu'il sera le bienvenu au sein du conseil de la Fondation du Grand Théâtre et reconnu par le Conseil municipal.

Le président. Je vous remercie. Le Conseil municipal étant représenté au sein du conseil de la Fondation du Grand Théâtre par un membre par parti, l'élection est tacite.

M. Jacques Finet est élu.

Le président. Nous passons maintenant aux quatre objets urgents que je vous ai annoncés et que vous avez reçus. Nous commençons par traiter la clause d'urgence de la motion N° 155.

5. **Clause d'urgence sur la motion de MM. Alain Marquet et Roman Juon: «Laissons le carnaval mener parade en 2001» (M-155)¹.**

Le président. L'un des motionnaires souhaite-t-il défendre l'urgence? Monsieur Marquet, vous avez la parole.

¹ Annoncée, 3048.

M. Alain Marquet (Ve). Merci, Monsieur le président. Je m'en tiendrai donc uniquement à l'urgence. En effet, il semble qu'il y ait un petit problème en ce qui concerne l'autorisation de ladite manifestation. Etant donné que cette dernière doit avoir lieu le 10 mars prochain, il nous paraîtrait utile d'en débattre dès maintenant. En effet, si nous respections la procédure ordinaire, qui est celle de traiter la pétition concernant cette autorisation dont nous allons être probablement saisis dès ce soir, il me semble évident que, même avec toute la bonne volonté du monde, nous ne parviendrions pas à la ramener en séance plénière avant les délais nécessaires à l'organisation du carnaval du 10 mars de cette année. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'accepter la clause d'urgence, ce qui nous permettra probablement de donner une réponse ferme et définitive plus rapide aux organisateurs du carnaval, qui en ont absolument besoin, ne serait-ce que pour les invitations, les affiches, l'organisation des parcours et des manifestations, etc.

Le président. Nous allons lire, en complément, une pétition et deux lettres qui nous ont été envoyées par l'Association du carnaval de Genève. La pétition comporte certains éléments relevant également de l'urgence. Je vais demander à M^{me} Ecuyer de lire cette pétition, puis les lettres.

Lecture de la pétition:

Pétition de soutien au carnaval de Genève

Les soussignés soutiennent le COC (Comité d'organisation du carnaval de Genève) dans son travail en vue de la réalisation de la cinquième édition du carnaval, manifestation socioculturelle et populaire. Ils demandent aux autorités de la Ville de Genève, mais plus particulièrement au Conseil administratif et au Conseil municipal, le soutien nécessaire à la réalisation du carnaval de Genève aux mêmes conditions que les années précédentes.

Lecture de la lettre adressée au bureau du Conseil municipal:

Genève, le 22 décembre 2000

Concerne: pétition de soutien au carnaval de Genève

Monsieur le président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Veillez trouver ci-joint copie de la lettre-pétition adressée aux amis et sym-

pathisants du carnaval de Genève, ainsi qu'un mémo sur la situation à laquelle nous sommes confrontés quant à l'autorisation demandée pour sa cinquième édition, le 10 mars 2001.

Nous avons l'honneur de vous demander de pouvoir être auditionnés en urgence par votre commission des pétitions à ce sujet, vu les délais extrêmement courts dont nous disposons pour l'organisation de cette fête publique et populaire.

Bien entendu, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, avec tous nos vœux pour cette période de fêtes, l'assurance de notre considération.

Pour l'Association du carnaval de Genève
Janine Moser *Corinne Goehner Da-Cruz*
Présidente *Vice-présidente*

Lecture d'une lettre adressée à la «consœurie des fous, aux amis et sympathisants du carnaval de Genève»:

Genève, le 22 décembre 2000

Chers amis et sympathisants du carnaval de Genève,

Le 10 mars 2001, jour du cinquième carnaval de Genève, est bientôt là, et son organisation avance. Le comité s'active et a trouvé quelques Guggen de Suisse romande pour faire trembler les lampadaires, et l'affiche est bientôt sous presse. De son côté, M. le maire, Alain Vaissade, a pris possession de la clé symbolique de la ville lors de la cérémonie d'ouverture de la période carnavalesque, le 11 du 11 à 11 h 11, qui fut un moment très festif. Il remettra cette clé aux mains du carnaval le 10 mars prochain!

Du côté des autorités, tout avait l'air de se passer au mieux jusqu'au 8 décembre dernier. Ce jour-là, nous avons appris qu'un groupe d'habitants de la Vieille-Ville ont manifesté leur opposition au carnaval pour le lieu et surtout l'horaire de la nuit de samedi à dimanche. En entamant une procédure, ils ont la possibilité «juridique» de bloquer l'autorisation.

Nous tenons à vous en informer, vous qui avez manifesté de différentes manières votre intérêt pour cet événement populaire et traditionnel.

Cette situation de «blocage» se déclare très tard, et nous ferons notre possible pour maintenir le projet tel qu'il a été présenté et autorisé ces quatre premières années (correspondance, rencontre des parties, etc.)!

Pour nous soutenir dans nos démarches, nous vous proposons de signer et de faire signer autour de vous une pétition qui puisse contrebalancer les intérêts d'un petit groupe d'habitants. Vous trouverez donc ci-joint une pétition de soutien. Cette dernière devra être retournée d'ici au 20 janvier à l'adresse ci-dessous. Pour les organisations ou associations, faites-la signer par vos membres ou envoyez-nous une lettre de soutien séparée.

Merci d'avance et vive le carnaval!

Bonnes fêtes de fin d'année et au plaisir de vous retrouver lors des préparatifs carnavalesques.

Pour le carnaval de
Genève
Le comité

Le président. La lecture de ces documents risque peut-être de comporter un aspect un peu fastidieux, mais il fallait tout de même les lire. Nous avons choisi de le faire au moment de traiter la clause d'urgence de la motion N° 155; cela nous évitera d'y revenir si l'urgence est acceptée. Y a-t-il d'autres demandes de parole sur l'urgence exclusivement? Cela ne semble pas être le cas.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée par 26 oui contre 18 non (quelques abstentions du groupe démocrate-chrétien).

Le président. Nous traiterons donc le fond de cette motion à 20 h 30.

6. **Clause d'urgence sur la résolution de M. Georges Breguet: «La Ville de Genève se préoccupe du sort de Bruno Manser» (R-34)¹.**

Le président. Je donne la parole à M. Breguet pour qu'il défende uniquement

¹ Annoncée, 3048.

l'urgence.

M. Georges Breguet (Ve). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez devant vous le texte de la résolution. Je pense que vous êtes capables de comprendre que, même s'il n'y avait qu'une chance sur 10 000 pour que notre action urgente puisse faire évoluer favorablement la situation de notre compatriote et, en ce qui me concerne, ami écologiste, Bruno Manser, dont la Ville de Genève a été la première à reconnaître officiellement l'importance des travaux, il faudrait la tenter. Je pense que, comme moi, vous voterez cette urgence, car il s'agit vraiment d'un problème éthique par rapport à la situation d'un de nos compatriotes.

Le président. Je vous remercie. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer sur l'urgence? Ce n'est pas le cas. Nous votons l'urgence.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la résolution est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Le président. Nous traiterons donc le fond de cette résolution ce soir.

¹ Annoncée, 3048.

7. **Clause d'urgence sur la motion de M^{me} Fatiha Eberle, MM. Jacques François, Daniel Künzi, M^{me} Ruth Lanz, MM. Jean-Pierre Lyon, Jacques Mino, Souhail Mouhanna, M^{mes} Isabel Nerny, Evelyne Strubin, Marie Vanek, MM. Christian Zaugg, Alain Comte, M^{me} Eustacia Cortorreal, M. Alain Dupraz, M^{mes} Hélène Ecuyer, Monique Guignard, Liliane Johner, MM. Guy Jousson, Alain-Georges Sandoz, François Sottas, M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Guy Dossan, Michel Ducret, M^{me} Michèle Ducret, M. Alain Fischer, M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, MM. Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet: «Pour une réalisation rapide des projets de tramway, en site propre, en ville de Genève» (M-156)¹.**

Le président. Je donne la parole à M. Zaugg concernant uniquement l'urgence. Vous avez trois minutes, je vous rappelle, pour traiter de l'urgence.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Absolument. Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous estimons qu'il y a urgence, car les délais courent et la situation est complètement bloquée; c'est le moins que l'on puisse dire. Au 31 janvier, je dis bien au 31 janvier, le délai relatif à l'autorisation de construire une ligne de tram aux Acacias sera échu. Or que voyons-nous? La situation est dramatique: un blocage à la rue de Lausanne devant une cascade de recours déposés devant le Conseil fédéral, une autorisation de construire qui arrive à terme pour la branche Acacias et, à Meyrin, rien du tout, l'autorisation n'ayant même pas été déposée.

Cela ne peut durer. C'est la raison pour laquelle l'Alliance de gauche, toutes composantes comprises, a déposé cette motion, signée aussi par le groupe radical, et vous invite à voter l'urgence.

M. François Sottas (AdG/TP). Il serait souhaitable de jumeler le problème traité par la motion N° 156 avec la résolution urgente N° 33 du Parti radical – que nous recevons à l'instant – concernant la mise en site propre d'un tram à la rue de Lausanne, pour que nous puissions voter les deux urgences en même temps, étant donné qu'elles ont trait au même projet global. Il y a effectivement urgence sur ce dossier maintenant que nous arrivons peut-être à une certaine médiation sur un projet commun concernant le développement du tram sur la rue de Lausanne jusqu'à la place des Nations. Il faut en effet que nous donnions un coup de pouce pour que ce projet avance. C'est important, alors je compte sur vous pour voter

l'urgence de la motion N° 156 et de la résolution N° 33. Merci d'avance!

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Quelle urgence? Je me le demande bien! Vous dites que ce projet est bloqué, mais à qui la faute? (*Brouhaha.*) La faute au Touring Club Suisse. Qui a demandé une médiation? Ce n'est pas nous, c'est quelques membres du Conseil administratif. Non, ça suffit ces démarches complètement déloyales qui ne sont pas habituelles dans notre démocratie! Vraiment, ça suffit! En l'occurrence, je pense que le projet est déjà déposé à la commission des travaux. Rien n'empêche M. Ferrazino de venir déposer devant vous d'autres propositions. C'est déjà en route. Je ne vois pas pourquoi il y aurait urgence. Quant au fond, il est vrai qu'on peut toujours en discuter. Mais la manière, elle, est détestable. Merci!

Une voix. Aïe, aïe, aïe!

M. Alain Fischer (R). Si la manière est détestable, elle l'est tout autant de la part des Verts. Je vous remercie.

Pour sa part, le groupe radical soutiendra la motion urgente présentée par les deux composantes de l'Alliance de gauche et signée aussi par les radicaux, tout en espérant que l'AdG soutiendra notre résolution urgente N° 33 pour des raisons de simplification. Il est vrai que les projets de tramway concernés par la motion N° 156 sont bloqués depuis des mois, et il me semble qu'un déblocage général devra être trouvé. Nous espérons que le conseiller administratif, qui a déjà engagé maints dialogues avec le médiateur (*brouhaha*) est en bonne voie par rapport à la réalisation de ces projets. Le groupe radical accepte l'urgence de la motion N° 156, en espérant qu'elle sera soutenue par les groupes adverses. Merci.

M. Pierre Reichenbach (L). Je souhaiterais, comme l'a souligné M. Sottas, cela pour avoir un consensus, que nos collègues radicaux et de l'Alliance de gauche se rencontrent cinq minutes afin de fusionner la motion N° 156 et la résolution N° 33. Ainsi, nous n'aurons qu'un seul texte et, au moins, nous ne compliquerons pas trop le débat. Voilà ce que je propose, parce que, autrement, il va y avoir des votes et des contre-votes, et nous ne saurons plus quoi voter. C'est plus simple. Merci.

M. Sami Kanaan (S). Au moins on ne s'ennuie pas en politique municipale, puisqu'on assiste à des alliances hors normes. C'est le pep de la politique.

Le groupe socialiste refusera l'urgence, parce que ce dossier est urgent depuis longtemps. Tout à coup, on recourt à des médiations mal préparées, mal faites et aboutissant à des résultats dangereux. On ne fait pas des débats dans la précipitation. Nous sommes parfois un peu lents, nous avons besoin d'un peu plus de temps pour examiner un tel dossier et, par conséquent, février ira très bien pour le débat. Nous refusons donc l'urgence.

Le président. Je vous remercie. Je donne la parole à M. Pattaroni; cela clôt la prise de parole des groupes.

M. Robert Pattaroni (DC). Merci, Monsieur le président. Nous pouvons comprendre qu'il y ait une certaine irritation, mais les circonstances qui amènent... (*Brouhaha.*)

Le président. Veuillez écouter l'orateur, s'il vous plaît.

M. Robert Pattaroni. Alors ça, c'est vraiment sympa, Monsieur le président, je vous remercie. (*Rires.*) Nous pouvons comprendre cette irritation de la part de certaines ou certains, mais n'est-elle pas un peu due aux avantages de notre démocratie directe, qui permet à des partenaires de tous genres parfois de s'affronter, parfois de se rassembler et de faire en sorte que la cause à laquelle, semble-t-il, tous tiennent – à savoir l'implantation de beaucoup de trams en ville – se réalise dans les meilleures conditions possibles? Si on nous propose des concertations, tant mieux, si nous arrivons à une solution, tant mieux. Nous soutenons l'urgence pour la motion N° 156 de l'Alliance de gauche, appuyée par les radicaux, et nous soutiendrons l'urgence pour la résolution N° 33 du Parti radical, que nous remercions d'avoir aussi pensé à la ligne des Acacias.

Le président. Je vous remercie. La prise de parole des groupes ayant eu lieu, nous passons au vote. Je vous rappelle que nous votons uniquement sur l'urgence.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée à la majorité (opposition des Verts et des socialistes).

Le président. Nous traiterons donc le fond de la motion N° 156 lors de la

¹ Annoncée, 3048.

séance suivante. Nous allons maintenant examiner la clause d'urgence de la résolution N° 33. La suggestion de M. Reichenbach de fusionner la motion N° 156 et la résolution N° 33 reste valable; puisque nous traiterons le fond de ces objets à 20 h 30, les groupes auront tout loisir de se voir pendant la pause et d'élaborer éventuellement quelque chose en commun.

8. **Clause d'urgence sur la résolution de MM. Guy Dossan, Michel Ducret, M^{me} Michèle Ducret, M. Alain Fischer, M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, MM. Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet: «Pour un tram en site propre à la rue de Lausanne» (R-33)¹.**

Le président. J'imagine que M. Fischer souhaite défendre l'urgence.

M. Alain Fischer (R). Oui, merci, Monsieur le président. J'aimerais juste faire un petit rappel. Le problème de la résolution a été posé le 16 décembre, lors du vote du budget. J'espère que tous les groupes, suite à la motion N° 156 dont nous venons d'accepter l'urgence, soutiendront aussi l'urgence de cette résolution. Merci.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Nous soutenons, pour les mêmes raisons que j'ai indiquées il y a un moment en ce qui concernait la motion N° 156, l'urgence de la présente résolution radicale.

M. François Sottas (AdG/TP). Nous allons avoir la même position que nos amis de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) sur la proposition radicale; nous allons donc voter pour l'urgence. J'aimerais juste réagir par rapport à certains propos qui ont été tenus sur le vote de la précédente urgence. En ce qui concerne les alliances un peu de guingois que certains de nos partenaires Verts et socialistes ont constatées, je vous rappelle, Messieurs les socialistes, que, en tout cas au sujet de la place Neuve, les alliances étaient aussi assez de guingois! (*Brouhaha.*)

Mise aux voix, la clause d'urgence de la résolution est acceptée à la majorité (opposition des Verts et des socialistes).

Le président. Nous traiterons donc le fond de cette résolution à 20 h 30. Cela

clôt nos discussions concernant les motions urgentes.

9. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 339 200 francs destiné au transfert provisoire du dépôt de secteur de nettoyage de la voirie de la rue Baulacre 12 à la rue de Montbrillant 23, sur les parcelles 2684 et 6779, feuille 68 du cadastre de la Ville de Genève, section Genève-Cité (PR-100).

Préambule

La parcelle 2792, sur laquelle est actuellement édifié le dépôt de voirie de la rue Baulacre, fait partie des échanges entre la Ville et l'Etat de Genève, objets du protocole d'accord ratifié par votre Conseil en date du 13 janvier 1998. A cette même date, un crédit de 180 000 francs a été voté par votre Conseil pour étudier le déplacement de ce dépôt de quartier de voirie, afin de permettre l'édification du cycle d'orientation de Montbrillant par l'Etat de Genève. C'est la parcelle 161, à l'avenue Blanc 9, qui avait été retenue, mais l'organisation d'une nouvelle desserte du quartier de Sécheron et les besoins en équipements sportifs du cycle d'orientation de Sécheron ont exclu cette hypothèse au profit de celle qui consistera à implanter définitivement cet équipement dans le parking P+R à construire sur l'emplacement des ex-ateliers de Sécheron.

En attendant, une solution temporaire a dû être trouvée pour permettre au chantier du cycle d'orientation de démarrer. L'atelier d'étude du Service d'architecture a mis au point un projet en collaboration avec le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, projet qui a obtenu une autorisation de construire en date du 11 avril 2000. Il consistait à regrouper les différentes parties du dépôt dans l'angle des rues Baulacre et Beaulieu, à côté de la villa Baulacre 10. Cette disposition posait cependant de nombreux problèmes pour l'organisation du chantier du cycle.

Les architectes mandataires de l'Etat ont alors proposé une variante au 23b, rue de Montbrillant, en lieu et place des anciens ateliers artisanaux et de la villa Roux aujourd'hui démolis. Cette dernière solution a obtenu l'accord de tous les intéressés et elle fait l'objet de la présente proposition.

Caractéristiques de l'ouvrage et descriptif des travaux

Les hangars actuels sont trop usagés pour pouvoir être démontés et remontés. Un nouveau hangar en bois est ainsi construit, tandis que les vestiaires et le réfec-

toire prendront place dans des conteneurs mis à disposition par l'Etat de Genève. Seul le conteneur abritant le bureau est récupéré et réinstallé.

Programme et surfaces	m ²
– Réutilisation du bâtiment préfabriqué existant abritant les bureaux	39
– Conteneurs pour réfectoire, vestiaire et sanitaires	72
– Construction d'un hangar pour véhicules	265
– Aire de lavage	100
– Fosse à bennes	20

Estimation du coût

Les montants des postes CFC 1, 2, 4 et 5 représentent la moitié des coûts réels, l'autre moitié étant à la charge de l'Etat de Genève.

Position CFC	Fr. HT	Fr. HT
1 <u>Travaux préparatoires</u>		47 250
11 Abattage d'arbres, démolition de bâtiment, terrassement	36 250	
13 Installation de chantier	1 000	
19 Honoraires d'architecte et d'ingénieur civil	10 000	
2 <u>Bâtiment</u>		156 100
21 Installation de chantier, béton, béton armé échafaudage, construction en bois, construction légère préfabriquée	104 500	
22 Ferblanterie	2 000	
23 Installations électriques	6 000	
25 Installations sanitaires	10 000	
28 Peinture, nettoyage, etc.	7 500	
29 Honoraires d'architecte, d'ingénieur civil, d'ingénieurs CVSE et de géomètre	26 100	
4 <u>Aménagements extérieurs</u>		70 500
42 Clôtures, obturation de mur existant	10 000	
46 Fouilles pour réseau de canalisations, séparateur d'hydrocarbure, sacs eau pluviale, surfaces en béton et enrobé bitumineux	51 500	
49 Honoraires d'architecte	9 000	
5 <u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		21 250

3108

SÉANCE DU 16 JANVIER 2001 (après-midi)

Proposition: dépôt de voirie de la rue Baulacre

51 Taxes	20 000	
52 Reproductions de documents,	1 250	
Sous-total 0 :		<u>295 100</u>
TVA (7,5%)		<u>22 150</u>
Sous-total 1 :		317 250
55 Prestations du maître de l'ouvrage		
Honoraires de promotion construction (5% du sous-total 1)		<u>15 850</u>
Sous-total 2 :		333 100
54 Financement à partir du début des travaux		
Intérêts intercalaires sur le crédit de construction* (sur sous-total 2)		
<u>333 100 x 4 x 5%</u>		2 800
2 12		
<u>Fonds municipal d'art contemporain</u>		
1% du sous-total 2		<u>3 300</u>
Total du crédit demandé		<u>339 200</u>

* Pour des raisons techniques liées au programme Eurozoom, l'intervalle de temps sur lequel se fonde le calcul effectif des intérêts intercalaires est le suivant: du 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle le crédit est voté à la date de la mise en exploitation des locaux. L'estimation ci-dessus a été faite sur cette base.

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de septembre 2000 et ne comprennent aucune variation. Les hausses éventuelles des prix de la main-d'œuvre et des matériaux ne sont pas comprises.

Prix du m³ SIA

Le volume construit est de 1684 m³, ce qui, rapporté au coût du bâtiment (CFC 2) de 335 600 francs, soit 2 x 167 800 (156 000 + 7,5% de TVA), donne un rapport de 200 francs le m³ SIA.

Autorisation de construire

Ce projet de construction fait l'objet de l'autorisation de construire définitive N° 96747, délivrée par l'Etat de Genève le 5 septembre 2000.

Délai

Les travaux de démolition ont débuté le 4 septembre 2000. La mise à disposition du dépôt est prévue pour le 15 janvier 2001.

Régime foncier

Le dépôt est situé sur deux parcelles propriété de l'Etat de Genève qui accordera une servitude d'usage en faveur de la Ville de Genève.

Plan financier quadriennal (PFQ)

Cet objet est prévu sous le N° 82.16.02 du 19^e programme d'investissements quadriennal 2001-2004 pour un montant de 500 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Comme il n'y a pas de modification de programme, il n'y aura pas de frais d'exploitation supplémentaires.

Charge financière annuelle sur 339 200 francs comprenant les intérêts
au taux de 5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités 43 930

Gestion financière - Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service d'architecture. Le service bénéficiaire est le Service levée des résidus ménagers et nettoyage du domaine public de la Voirie.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 339 200 francs destiné au transfert provisoire du dépôt de secteur de nettoyage situé rue Baulacre 12 à la rue de Montbrillant 23, sur les parcelles 2684 et 6779, feuille 68 du cadastre de la Ville de Genève, section Genève-Cité.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 339 200 francs.

Art. 3. – Un montant de 3300 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2002 à 2011.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Annexes: – plan de situation au 1 : 2500°
– plan du dépôt

3112

SÉANCE DU 16 JANVIER 2001 (après-midi)
Proposition: dépôt de voirie de la rue Baulacre

Le président. Je donne la parole au conseiller administratif M. Ferrazino.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Il s'agit d'une proposition qui vise le transfert provisoire du dépôt de nettoyage de la voirie, qui se trouve actuellement à la rue Baulacre, pour le construire à la rue de Montbrillant. Comme vous le savez, ce transfert a été rendu nécessaire par le chantier du cycle d'orientation de Montbrillant. Ce projet vient un peu tard, vu que nous avons dû discuter assez longtemps avec l'Etat. En effet, le projet initial, qui avait été autorisé en avril dernier, était situé sur la rue Baulacre même, à un endroit, malheureusement, où l'Etat avait besoin de l'emplacement pour le chantier du cycle. Nous avons constaté que cet emplacement était mal choisi, puisqu'il avait pour conséquence l'abattage d'un certain nombre d'arbres. C'est la raison pour laquelle nous avons essayé de trouver une meilleure solution. Celle qui vous est présentée maintenant, si elle a tardé à arriver devant vous, c'est parce que nous avons souhaité discuter au préalable de la répartition des coûts entre l'Etat et la Ville. Nous avons finalement réussi, non sans peine, à obtenir une participation de l'Etat, à concurrence de la moitié du coût; la somme de 339 200 francs qui vous est demandée correspond donc aux 50% du coût total de ce transfert. Je vous suggère de renvoyer cette proposition à la commission des travaux, afin que nous puissions répondre à toutes les questions que vous nous poserez.

Préconsultation

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral renverra évidemment cette proposition à la commission des travaux, toutefois avec une petite interrogation: que va bien pouvoir faire la commission des travaux par rapport à cet objet? Nous pouvons en effet lire à la page 3 de cette proposition, sous la rubrique «Délai»: «Les travaux de démolition ont débuté le 4 septembre 2000. La mise à disposition du dépôt est prévue pour le 15 janvier 2001.» La commission des travaux va-t-elle pouvoir aller sur place se rendre compte de la bonne façon de ces travaux? Le groupe libéral ne comprend pas très bien cette proposition et l'attitude du Conseil administratif demandant le renvoi à la commission des travaux, ou alors il y a une faute de frappe, les dates ne sont pas justes. J'aimerais donc avoir quelques éclaircissements à ce sujet.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts tenaient les mêmes propos que le Parti libéral sur cet objet. Il est quand même curieux qu'on ait pris un petit peu trop d'avance concernant le transfert en question. Les crédits viennent après le déplacement effectif, il y a donc quelque chose qui ne va pas.

Vu qu'il y a eu une autre étude pour le déplacement du dépôt de voirie de la rue Baulacre concernant les échanges parcellaires entre la Ville et l'Etat, lorsqu'il a été question que les Charmilles aillent au stade de la Praille, je ne vais pas revenir sur ce sujet, mais j'en profite pour poser une question au Conseil administratif. Serait-il possible de construire une déchetterie à côté du nouvel emplacement de la voirie de la rue Baulacre? Pourrait-on la prévoir dans les futures études, vu que la population réclame des déchetteries un peu plus importantes que celles qu'on a habituellement? Si je présente cette demande, c'est parce que ce point n'a pas été discuté lors de la première proposition.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je donnerai une brève réponse à M. Oberholzer. Je croyais avoir été clair; j'ai dit, Monsieur Oberholzer, que, si nous avons saisi le Conseil municipal tardivement, c'est non seulement parce que le projet autorisé n'est pas celui qui a été retenu, mais également, et surtout, parce qu'il était nécessaire de connaître quelle serait la participation de l'Etat dans le cadre de la construction de ce dépôt de voirie. Je rappelle que le projet a été mené par les services de l'Etat, qui est le premier intéressé. En effet, pour notre part, nous n'avons aucun intérêt à déplacer notre dépôt de voirie, puisque le lieu nous convenait parfaitement. Vous vous souviendrez néanmoins qu'il y a eu un certain nombre d'échanges fonciers entre la Ville et l'Etat, liés au stade de la Praille. C'est dans ce cadre-là, et en fonction du projet de construction du cycle d'orientation de Montbrillant sur ces parcelles, que la Ville a pris l'engagement de déplacer son dépôt de voirie.

Ce n'est que lorsque nous avons pris connaissance du projet définitif et que nous avons appris que l'Etat était prêt à cofinancer la construction de ce dépôt à raison de 50% que nous avons pu saisir le Conseil municipal. Il est effectivement regrettable que le Conseil municipal soit saisi de cet objet au moment où le bâtiment est en voie d'achèvement, mais ce n'était matériellement pas possible de faire autrement, en raison de l'urgence du chantier, qui, une fois encore, est dictée non pas par la Ville, mais par le Canton.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Cette proposition, me semble-t-il, va être renvoyée à la commission des travaux. Je ne vois pas trop ce qu'on va y faire, puisque le nouveau dépôt est déjà construit. Ne pourrions-nous pas voter le crédit sur le siège?

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je viens de parler à mon collègue Christian Ferrazino de ceci: je pense qu'un petit montant de cet ordre pour-

Proposition: refroidissement des repas des restaurants scolaires

rait être amorti plus rapidement que sur dix ans, et cela dans le cadre d'une saine gestion de nos finances. Je proposerai donc à la commission, si d'aventure ce projet va en commission, de réduire le délai d'amortissement de dix ans à cinq ans en

tout cas, voire à encore moins que cela si besoin est.

Le président. La parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote et nous allons procéder en deux temps, puisqu'il y a une demande de voter la proposition sur le siège et une autre de la renvoyer à la commission des travaux. Tout d'abord, je mets aux voix la prise en considération de la proposition.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité.

Le président. Je fais maintenant voter le renvoi à la commission des travaux.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux est accepté sans opposition (quelques abstentions).

10. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 545 000 francs destiné à la mise en conformité avec la nouvelle ordonnance fédérale sur l'hygiène (Ohyg) des cuisines et restaurants scolaires de la Ville de Genève (PR-101).

1. Introduction

Les 34 salles à manger qui accueillent, pour les repas de midi, les enfants des écoles primaires de la Ville, sont installées, pour la plupart, dans des bâtiments scolaires. Elles sont gérées par 15 associations constituées au sens des articles 60ss du Code des obligations. Dans quelques cas, les enfants sont accueillis dans 3 institutions privées (maison de retraite, foyers) et dans 4 établissements publics (Taverne de la Madeleine, restaurants divers).

La plupart des associations effectuent deux services à midi, entre 11 h 30 et 13 h, afin de faire face aux demandes de repas. En 1999, ce ne sont pas moins de 400 000 repas qui ont été servis à 12 000 élèves – alors qu'en 1980 100 000 repas étaient servis à 8800 élèves.

Les cuisines et restaurants scolaires de la Ville servent, aujourd'hui, 300 000 repas de plus. En vingt ans, la demande, compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves inscrits, a triplé.

2. Exposé des motifs

Le 1^{er} juillet 1995 est entrée en vigueur la nouvelle ordonnance sur les exigences en matière d'hygiène et de microbiologie relatives aux denrées alimentaires, aux objets usuels, aux locaux, aux installations et au personnel (ordonnance sur l'hygiène, Ohyg), du Département fédéral de l'intérieur.

C'est pour la mise en conformité des cuisines et des restaurants scolaires ainsi que du transport des repas avec cette nouvelle ordonnance que cette demande de crédit vous est soumise.

Il s'agit principalement de la mise en place du système dit de «liaison froide» pour tous les repas confectionnés dont la consommation est reportée et des repas soumis à une livraison.

2.1 Descriptif de la liaison froide

La liaison froide signifie que tous les repas confectionnés et non consommés dès la fin de leur préparation, ou de la cuisson, doivent être réfrigérés rapidement et maintenus, jusqu'au moment de leur réchauffement pour consommation, à une température d'environ 5° C.

ODA 1 Dispositions générales (ch. 3, art. 12)

«Les denrées alimentaires dans lesquelles il y a lieu de s'attendre à une prolifération rapide de micro-organismes à température ambiante doivent être réfrigérées aussi rapidement que possible à une température égale ou supérieure à 5° C et maintenues à cette température jusqu'à leur remise au consommateur.»*

**refroidissement supérieur = température inférieure à...*

Cette pratique exige divers équipements décrits ci-dessous.

2.2 *Abaissement rapide de la température*

Cette opération se fait par le passage des aliments dans un appareil appelé «cellule de refroidissement rapide».

2.3 *Conditionnement des aliments et maintien de la température*

Dès la fin de leur préparation, les aliments seront placés dans des bacs inox, de diverses dimensions normalisées «Gastronormes».

Après leur passage en cellule de refroidissement rapide, les bacs seront disposés à l'intérieur de caissons isothermiques, étanches, appelés «Thermoports».

Ces caissons stationneront en chambre froide jusqu'à leur départ en livraison.

Sur le lieu de destination, ces caissons maintiendront la température à la norme exigée jusqu'au moment où les repas seront réchauffés pour être servis.

Les fours de remise en température existants sont compatibles avec le nouveau conditionnement prévu.

3. **Description et coûts**

Ce chiffrage porte, pour chaque lieu, une rubrique appelée «groupe conditionnement».

Cette appellation regroupe le matériel nécessaire au conditionnement et au transport de 30 repas, soit:

30 ravier GN 1/3 prof. 65 mm avec couvercles

2 ravier GN 1/2 prof. 150 mm avec couvercles étanches

2 ravier GN 1/1 prof. 150 mm avec couvercles

2 chariots de transport

4 caissons isothermiques

<i>Quantité</i>	<i>Objet</i>	<i>Prix unit.</i>	<i>Nombre</i>	<i>Prix total</i>
		Fr.		Fr.
30	ravier GN 1/3 prof. 65 mm avec couvercles	15,70	30	471,00
30	couvercles dito	9,40	30	282,00
2	ravier GN 1/2 prof. 150 mm avec couvercles étanches	30,50	2	61,00
2	couvercles dito	51,00	2	102,00

Proposition: refroidissement des repas des restaurants scolaires

2	raviers GN 1/1 prof. 150 mm avec couvercles	44,35	2	88,70
2	couvercles dito	20,60	2	41,20
2	chariots de transport	319,00	2	638,00
4	caissons isothermiques 6xGN1/1 Thermoport 1000K	527,90	4	2 111,60
Sous total				3 795,50
TVA 7,5%				284,70
Prix total				<u>4 080,20</u>

Situation actuelle

A ce jour, 5 cuisines scolaires confectionnent des repas destinés:

- à être consommés sur place;
- à être livrés à des restaurants scolaires extérieurs.

Ces repas sont cuisinés, selon l'organisation de la cuisine de production, la veille ou le matin du jour de leur consommation.

Figure A les repas sont préparés de façon à passer directement des fourneaux sur les tables. Dans ce cas, les repas destinés à être livrés à l'extérieur seront placés en chambre froide jusqu'au lendemain matin, pour être livrés.

Figure B les repas sont préparés à la première heure du matin. Ceux destinés à la consommation sur place comme ceux qui seront livrés de suite aux restaurants scolaires extérieurs seront remis en température pour être servis.

Dans les deux cas, une partie ou tous les aliments refroidissent en chambre froide ou naturellement, en température ambiante, avant et pour les concernés, durant leur transport en camionnette jusqu'à leur consommation.

Durant cette phase, le risque de développement de bactéries est important.

Le but de la liaison froide est d'empêcher ce phénomène. Cette pratique est vivement recommandée et sera bientôt exigée par le chimiste cantonal.

Situation future

Afin de se mettre en conformité avec la nouvelle loi, il y a lieu de prévoir l'achat des équipements suivants:

- Raviers GN 1/3, prof. 65 mm avec couvercle simple.
Capacité: 1 genre d'aliment pour 6 personnes.
Il faudra 5 raviers pour le légume, 5 raviers pour le féculent et 5 raviers pour la viande, soit au total 15 raviers.
- Ravier GN 1/2, prof. 150 mm avec couvercle étanche.

Proposition: refroidissement des repas des restaurants scolaires

Capacité: 8, 9 litres soupe ou dessert liquide. (L'on compte environ 0,2 l de soupe par personne, soit 6 litres pour 30 personnes.)

- Ravier GN 1/1, prof. 150 mm avec couvercle simple destiné au transport de la salade, des desserts conditionnés individuellement (yogourts) ou autre.

Récapitulatif des ravier: 15 ravier GN 1/3 prof. 65 mm couvercles
1 ravier GN 1/2 prof. 150 mm couvercle étanche
1 ravier GN 1/1 prof. 150 mm couvercle

Caissons isothermiques

1 caisson peut contenir: 18 ravier GN 1/3 prof. 65 mm ou
12 ravier GN 1/2 prof. 65 mm ou
4 ravier GN 1/2 prof. 150 mm ou
6 ravier GN 1/1 prof. 65 mm ou
2 ravier GN 1/1 prof. 150 mm.

Pour un groupe de 30 repas, il faudra 2 caissons isothermiques.

Chariots

1 chariot peut transporter 2 caissons isothermiques

Il convient d'équiper, pour chaque lieu de livraison, 2 jeux de matériel.

Chiffrage par association

Ce chiffrage comprend les aménagements techniques suivants:

Four de remise en température

Puissance électrique requise avec prise de courant adaptée.

Emplacement avec dégagement pour chargement du four.

Cellule de refroidissement rapide

Puissance électrique requise avec prise de courant adaptée.

Ecoulement des eaux de condensation.

Ventilation.

Emplacement (voir spécificité ci-dessous).

Il faut noter que cet appareil émet une forte chaleur et un bruit important (2 compresseurs travaillent en permanence simultanément).

En conséquence, l'emplacement choisi devra prendre en compte ces particularités.

3.1 Association des cuisines scolaires Le-Corbusier

Proposition: refroidissement des repas des restaurants scolaires

Réfectoires concernés: cuisine Le-Corbusier, restaurant scolaire des Allières, restaurant scolaire Pré-Picot.

– Cuisine Le-Corbusier

	Fr.	Fr.
Estimation du coût des travaux		
Sanitaire	1 700,00	
Electricité	1 900,00	
Ventilation	<u>5 900,00</u>	
Total travaux	9 500,00	
Equipements		
1 cellule de refroidissement rapide	25 800,00	
5 groupes conditionnement	<u>20 400,00</u>	
Total des équipements	46 200,00	
Total cuisine Le-Corbusier		55 700,00

– Restaurant scolaire des Allières

5 groupes conditionnement	20 400,00	20 400,00
---------------------------	-----------	-----------

– Restaurant scolaire Pré-Picot

3 groupes conditionnement	12 240,00	<u>12 240,00</u>
---------------------------	-----------	------------------

Total Association cuisines scolaires Le-Corbusier		<u>88 340,00</u>
---	--	------------------

3.2 Association des cuisines scolaires des Plantaporrêts

Réfectoires concernés: cuisine des Plantaporrêts et restaurant scolaire Carl-Vogt.

– Cuisine des Plantaporrêts

	Fr.	Fr.
Travaux		
Sanitaire	1 189,00	
Electricité	775,00	
Ventilation	<u>3 130,00</u>	
Total	5 094,00	
Equipements		
1 cellule de refroidissement rapide	25 800,00	
6 groupes conditionnement	<u>24 480,00</u>	
Total des équipements	50 280,00	
Total cuisine des Plantaporrêts		55 374,00

– Restaurant scolaire Carl-Vogt

Proposition: refroidissement des repas des restaurants scolaires

5 groupes conditionnement	20 400,00	<u>20 400,00</u>
Total Association des cuisines scolaires des Plantaporêts		<u>75 774,00</u>

3.3 Association des cuisines scolaires de l'Europe

Réfectoires concernés: cuisine de l'Europe, restaurant scolaire Devin-du-Village, restaurant scolaire Saint-Jean, restaurant scolaire Geisendorf, restaurant scolaire des Franchises, restaurant scolaire Liotard.

– Cuisine de l'Europe

Travaux	Fr.	Fr.
Sanitaire	707,00	
Electricité	1 050,00	
Ventilation	<u>4 870,00</u>	
Total	6 627,00	

Equipements

1 cellule de refroidissement rapide	25 800,00
6 groupes conditionnement	<u>24 480,00</u>
Total des équipements	50 280,00

Total cuisine de l'Europe	56 907,00
---------------------------	-----------

– Restaurant scolaire Devin-du-Village

4 groupes conditionnement	16 320,00
---------------------------	-----------

– Restaurant scolaire Saint-Jean

2 groupes conditionnement	8 160,00
---------------------------	----------

– Restaurant scolaire Geisendorf

6 groupes conditionnement	24 480,00
---------------------------	-----------

– Restaurant scolaire des Franchises

3 groupes conditionnement	12 240,00
---------------------------	-----------

– Restaurant scolaire Liotard

3 groupes conditionnement	<u>12 240,00</u>
---------------------------	------------------

Total Association des cuisines scolaires de l'Europe	<u>130 347,00</u>
--	-------------------

3.4 Association des cuisines scolaires de Plainpalais

Réfectoires concernés: cuisine de Plainpalais, restaurant scolaire des Pitons, restaurant scolaire Micheli-du-Crest, restaurant scolaire des Allobroges.

– Cuisine de Plainpalais

Travaux	
Sanitaire	404,00

Proposition: refroidissement des repas des restaurants scolaires

Electricité (avec alimentation du four de remise en température)	5 305,00	
Ventilation	5 150,00	
Total	10 859,00	
Equipements		
1 four de remise en température	16 400,00	
1 cellule de refroidissement rapide	25 800,00	
4 groupes conditionnement	16 320,00	
Total des équipements	58 520,00	
Total cuisine de Plainpalais		69 379,00
– <u>Restaurant scolaire des Pitons</u>		
1 groupe conditionnement		4 080,00
– <u>Restaurant scolaire Micheli-du-Crest</u>		
2 groupes conditionnement		8 160,00
– <u>Restaurant scolaire des Allobroges</u>		
3 groupes conditionnement		12 240,00
Total Association des cuisines scolaires de Plainpalais		<u>93 859,00</u>

3.5 Association des cuisines scolaires Saint-Gervais

Réfectoires concernés: cuisine Saint-Gervais, livraison au restaurant scolaire Sécheron.

– <u>Cuisine Saint-Gervais</u>		
Travaux		
Sanitaire	400,00	
Electricité	3 750,00	
Total	4 150,00	
Equipements		
1 four de remise en température	16 400,00	
1 cellule de refroidissement rapide	25 800,00	
4 groupes conditionnement	16 320,00	
Total des équipements	58 520,00	
Total cuisine Saint-Gervais		62 670,00
– <u>Restaurant scolaire de Sécheron</u>		

Proposition: refroidissement des repas des restaurants scolaires

3 groupes conditionnement	<u>12 240,00</u>
Total Association des cuisines scolaires Saint-Gervais avec livraison au restaurant scolaire Sécheron	<u>74 910,00</u>
<i>3.6 Association des cuisines scolaires des Pâquis</i>	
Réfectoire concerné: cuisine scolaire des Pâquis	
Travaux	
Sanitaire	400,00
Electricité	450,00
Modif. plan inox	<u>1 000,00</u>
Total travaux	1 850,00
Equipements	
1 cellule de refroidissement rapide	25 800,00
7 groupes conditionnement	<u>28 560,00</u>
Total des équipements	54 360,00
Total Association des cuisines scolaires des Pâquis	<u>56 210,00</u>

3.7 Récapitulatif

<i>Association</i>	<i>Travaux</i> Fr.	<i>Acquisitions</i> Fr.	<i>Total</i> Fr.
Le-Corbusier	9 500,00	78 840,00	88 340,00
Plantaporrêts	5 094,00	70 680,00	75 774,00
Europe	6 627,00	123 720,00	130 347,00
Plainpalais	10 859,00	83 000,00	93 859,00
Saint-Gervais	4 150,00	70 760,00	74 910,00
Pâquis	<u>1 850,00</u>	<u>54 360,00</u>	<u>56 210,00</u>
Total	38 080,00	481 360,00	519 440,00
Divers et imprévus	5%		<u>25 972,00</u>
Sous-total			545 412,00
Total du crédit demandé			<u>545 000,00</u>

4. Concept énergétique

Le choix des équipements qui doivent répondre aux exigences actuelles en matière d'économie d'énergie et de protection contre le bruit sera traité d'entente avec le Service de l'énergie

5. Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux d'octobre 1999 et ne comprennent aucune hausse.

6. Délais

Les travaux seront exécutés dans le courant de l'année 2001, afin de mettre au plus vite les installations en conformité.

7. Obligation légale

Les communes ont l'obligation, selon le règlement cantonal relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires de l'enseignement primaire (C/1/5,6), d'entretenir les bâtiments scolaires.

8. Référence au plan financier quadriennal (PFQ)

Cet objet est prévu sous le N° 30.78 du 19^e programme d'investissements quadriennal dans la liste des projets retenus par le Conseil administratif, pour un montant de 450 000 francs.

9. Charge financière

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 70 633 francs.

10. Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Au vu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Proposition: refroidissement des repas des restaurants scolaires

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 545 000 francs destiné à des travaux de réfection et de rénovation dans diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 545 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2002 à 2011.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, comme son titre l'indique, ce crédit équivaut à doter les installations genevoises des équipements techniques permettant de répondre à une norme légale fédérale datant de 1995 en matière d'hygiène et de microbiologie. Il s'agit avant tout de la mise en place d'un système dit de «liaison froide» pour les repas confectionnés dans un établissement et dont la consommation est reportée de quelques heures, ou encore pour des repas livrés dans d'autres structures. La liaison froide signifie que, pour des raisons d'hygiène, les repas confectionnés doivent être réfrigérés rapidement et maintenus, jusqu'au moment de leur réchauffement pour consommation, à une température de 5°C.

Actuellement, les repas sont préparés de façon à passer directement des fourneaux sur les tables. Les repas destinés à être livrés à l'extérieur sont placés en chambre froide jusqu'au lendemain matin. Parfois aussi, ils sont préparés très tôt le matin. Dans tous les cas, que les aliments refroidissent en chambre froide ou à température ambiante, avec leur réchauffement ou leur transport, le risque de développement de bactéries est très important.

Le but de la liaison froide est d'empêcher ce phénomène du développement de bactéries en mettant les aliments, dès la fin de leur préparation, dans des bacs inox qui les amènent à un refroidissement ultrarapide. Ces bacs sont ensuite disposés à l'intérieur de caissons isothermes qui stationnent en chambre froide jusqu'à la livraison. Sur le lieu de destination, ces caissons maintiennent la même

température jusqu'au moment où les repas sont réchauffés et consommés. A noter – et c'est très important – que les fours de remise en température existant dans les cuisines scolaires sont compatibles avec cette nouvelle technologie appelée «chaîne du froid». Cette pratique exige la mise en place, dans les cuisines scolaires, de diverses installations qui sont très précisément décrites et détaillées dans la proposition qui vous est soumise ce soir par le Conseil administratif. Le travail en commission nous permettra d'examiner tout le problème dans le détail, et nous répondrons volontiers à vos questions.

Permettez-moi, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, d'ajouter que l'actualité, et cela vous concerne particulièrement, Monsieur Froidevaux, nous offre l'opportunité, avec la mise en place de règles garantissant un approvisionnement sûr et de qualité pour toutes les denrées alimentaires servies dans les cuisines et restaurants scolaires de la Ville, d'aller encore plus loin que les normes légales en la matière. Avec l'engagement d'une nouvelle diététicienne – vous avez voté cette ligne budgétaire – la Ville de Genève fait œuvre de pionnière dans la défense de la qualité de la nourriture servie aux enfants. En effet, la qualité des repas servis aux enfants dans les cuisines scolaires de la Ville de Genève est une priorité pour le Conseil administratif, et je suis certain que vous partagez cette préoccupation. Pour cela, nous devons engager aujourd'hui une dépense importante. Il est vrai qu'il serait peut-être judicieux, dans un second temps, d'augmenter notre subvention aux restaurants scolaires; ce point sera en discussion prochainement.

Offrir des repas de qualité, de la nourriture saine, sûre, variée, diversifiée, c'est un devoir du service public et c'est la ligne que nous demandons en ce moment à la future diététicienne d'insuffler; c'est dans le cahier des charges. L'annonce pour recruter cette diététicienne – ou ce diététicien, pourquoi pas – a paru dans la presse ces derniers jours.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des travaux est accepté à l'unanimité.

Le président. J'aimerais saluer à la tribune la présence de notre ancien collègue M. Pierre-Charles George. (*Applaudissements.*)

11. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 1 490 000 francs destiné au renouvellement/acquisition de mobilier, équipements divers et engins spécifiques pour différents services de l'administration municipale (PR-102).

Préambule

En application des directives du Conseil administratif en matière de gestion financière, les besoins en équipements formulés par les services de l'administration municipale lors de l'élaboration du projet de budget annuel font l'objet d'une demande de crédit extraordinaire au Conseil municipal dont la présentation est à la charge du Service des achats.

Afin d'uniformiser la procédure budgétaire, le Conseil administratif a décidé d'appliquer la même procédure aux demandes exceptionnelles des services. Il a également pris la décision de supprimer du budget de fonctionnement toute demande de renouvellement ou d'acquisition dont les coûts d'acquisition sont supérieurs à 10 000 francs.

Justifications

Autorités – Administration centrale

000204 Information et communication 250 000 francs

Dans le cadre de sa politique de communication, le Conseil administratif se fixait comme objectif, en mai 1997, d'élaborer, à moyen terme, une nouvelle ligne graphique «Ville de Genève» (Rapport du Conseil administratif sur l'évolution de l'administration municipale pour les années 2000-2001 – 28 mai 1997).

Le 17 mai 2000, le Conseil administratif a chargé MM. A. Vaissade et M. Tornare, conseillers administratifs, en s'associant la collaboration des responsables de l'entité Information et communication et du Service des achats, de lui soumettre des propositions en vue de l'adoption d'une nouvelle présentation du papier à lettres, documents et publications de la Ville de Genève.

Le coût de cette opération comprend la fixation d'un cahier des charges, l'état des lieux et l'analyse des besoins de l'institution «Ville de Genève», l'organisation d'un appel d'offres et l'application du nouveau concept graphique à l'ensemble des supports utilisés par la Ville de Genève (papier à lettres, cartes de visite, documents et publications officielles, signalétique, sites web, arcades, affichages, création d'un manuel de normes graphiques, etc.).

Département des finances et de l'administration générale

1007 Service des achats 51 000 francs

Afin de préserver l'environnement, le Conseil administratif entend généraliser la pratique de la récupération du papier dans l'administration municipale, pratique instaurée depuis quelque temps déjà dans quelques services. A cet effet, il est indispensable d'acheter une soixantaine de conteneurs de grande capacité, ainsi qu'environ 600 bacs de récupération solides et facilement identifiables.

Le projet, étudié par la direction du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie ainsi que par le Service de l'énergie, sera mis en place dans l'administration par le Service des achats, avec la collaboration de l'ensemble des responsables des services.

Département des affaires culturelles

3201 Conservatoire et Jardin botaniques (CJB) 43 000 francs

1 lyophilisateur et 1 caméra vidéo numérique pour microscope.

Le lyophilisateur permet de traiter les substances et organismes vivants thermosensibles, afin d'en assurer la conservation à long terme, sans perte de leurs propriétés ni de leurs capacités. Il est utilisé par le secteur de la graineterie et le laboratoire de culture et d'expérimentation. Il permet une dessiccation contrôlée des semences pour les espèces rares en Suisse et en Europe ou rapportées de missions tropicales et d'ailleurs, afin de constituer des lots de semences en vue de leur conservation à long terme, dans la banque de semences des CJB.

Il permettra de conserver le patrimoine génétique suisse et autre et d'effectuer des cultures en vue de la réintroduction d'espèces disparues dans leur milieu naturel.

Toujours plus, de nos jours, le transfert de connaissances est lié à la publication d'images et d'illustrations qui se doivent d'être de haute qualité. En cryptogamie, les objets à photographier sont très petits et il est difficile de faire des photos alliant une bonne profondeur de champ à un éclairage optimal. Le système proposé est constitué d'une caméra électronique reliée à un programme informatique permettant de faire plusieurs photos à différentes profondeurs de champ. Ces dernières sont finalement réunies en une seule image par l'ordinateur. Il permet justement d'obtenir des photographies de petits objets (la caméra est montée sur une loupe binoculaire) dont la profondeur de champ est optimale et la luminosité excellente.

3204 Muséum d'histoire naturelle 13 000 francs

1 appareil de photo numérique destiné à la prise de vue scientifique.

Il amènera une économie dans l'achat de pellicules (dias, photos papier). Outre cela, cet appareil peut être branché sur ordinateur et les prises de vue seront directement incorporées dans les différentes bases de données, ou travaillées avec des logiciels graphiques.

Département des sports et de la sécurité

4002 Service des sports 168 000 francs

Acquisition d'une broyeuse (15 000 francs)

Afin de broyer les 35 tonnes annuelles de branchages en vue d'une réutilisation de la matière pour l'entretien des massifs et des plantations gérées par le Service des sports, il est nécessaire d'acquérir une broyeuse.

Cet appareil permet le traitement de tous résidus et déchets végétaux tels que terreaux, fumiers, fleurs, gazons, feuilles, branchages, cartons et matériaux d'emballage.

Remplacement d'une presse à briquettes (16 000 francs)

L'ancienne installation ne correspond plus aux nouvelles normes sur la santé des personnes, car il y a beaucoup trop de poussière en suspension dans l'air, lors des déplacements de conteneurs de récupération.

En remplacement du système actuel de récupération des copeaux de bois de l'atelier de menuiserie dans le local actuel réservé aux divers chargements de suie et copeaux, le nouveau système prévu est propre et, de surcroît, il permettra la réutilisation des déchets pour en faire un produit de chauffage qui pourra être vendu avec les déchets de bois inutilisables.

Acquisition d'un système de surveillance vidéo (30 000 francs)

Surveillance vidéo des accès aux vestiaires des tribunes de Champel et des couloirs vestiaires du pavillon.

Compte tenu des vols avec effraction toujours plus fréquents et de la nécessité de sécuriser les installations, le matériel qui sera acquis pourra être déplacé dans les bâtiments de Champel, que ce soit au stade ou au pavillon.

Le matériel se compose d'un récepteur audio et vidéo avec une antenne fixe, un magnétoscope, une carte d'analyse d'image et un moniteur LCD couleur.

Acquisition de fauteuils relax (14 000 francs)

Les fauteuils relax en service à la piscine de Varembeé ont été acquis en 1992. Ils sont, en majeure partie, cassés et usagés.

Il convient d'en acquérir de nouveaux afin de remplacer les anciens. La durée de vie prévisible de ces 50 fauteuils relax en polyester blanc de forme anatomique est de dix ans.

Remplacement d'un balai ramasseur tracté (13 000 francs)

Ramassant les déchets d'herbe après la tonte sur l'ensemble des terrains de football, de rugby, etc., du centre sportif de Vessy (quelque 17 hectares de gazon), le matériel actuel, attelé à un tracteur, est si fortement engagé qu'il est usé.

Durant l'année 1999, il a montré un nombre croissant de signes de faiblesse, les roulements, les balais, mais aussi la carrosserie subissent l'atteinte des années.

Remplacement d'une régie de sonorisation (20 000 francs)

Il s'agit de la cinquième étape de remise à niveau du parc de matériel de sonorisation mobile du Service des sports destinée à assurer la permanence de cette prestation.

En effet, le Service des sports réalise la sonorisation de nombreuses manifestations sportives, ce que peu d'organisateur sont en mesure d'assurer.

Pour la tranche 2001, la priorité porte sur le remplacement d'une régie de mixage vétuste, souffrant de pannes intempestives qui mettent en péril le bon déroulement des manifestations. En effet, sans cette pièce maîtresse qui coordonne, mélange et distribue toutes les sources sonores vers les amplificateurs de puissance alimentant les divers haut-parleurs, on ne peut plus parler de sonorisation professionnelle.

Complément surveillance vidéo Vessy (30 000 francs)

La nécessité d'une télésurveillance de tous les terrains de jeu de Vessy, des cheminements et du parking voisin est apparue indispensable, surtout après la création/rénovation de deux terrains de football en stabilisé et l'éclairage étendu à sept terrains au total. La fréquentation du centre sportif a d'un seul coup augmenté du fait de l'éclairage, alors que le personnel de surveillance est resté le même.

Grâce à l'extension de la surveillance vidéo, il sera possible de contrôler les présences ou absences sur les terrains, ce qui est indispensable à une bonne exploitation et contribue à sécuriser les usagers.

Techniquement, l'installation consiste en une caméra montée sur un mât du terrain de football N° 3 et une autre sur la toiture du bâtiment du centre sportif. Un système électronique gère les quatre caméras sur un seul écran et un dispositif conjoint pilote lesdites caméras. Avec ces deux nouvelles caméras venant s'ajouter aux deux caméras existantes des tennis, on pourra surveiller l'ensemble de la parcelle. Notons que les câbles nécessaires aux transmissions des signaux vidéo ont déjà été posés dans le cadre du chantier en 1999-2000.

Connexions des 4 mâts éclairage Varembé (30 000 francs)

L'installation électrique de deux des quatre mâts d'éclairage du terrain principal A est satisfaisante, selon les normes actuelles en la matière. Par contre, celle des deux autres mâts de ce terrain ainsi que celle des deux mâts du terrain synthétique et de la zone d'athlétisme sont périmées, en mauvais état et souffrent de pannes produisant des courts-circuits.

Actuellement, les projecteurs de la herse sont raccordés au réseau par l'intermédiaire de gros connecteurs multipôles détériorés qui chauffent et finissent par brûler, d'où l'apparition de courts-circuits. Cette situation pourrait sous peu provoquer une mise en demeure de la part de l'Inspection du courant fort, ce qu'il convient d'éviter en prenant à temps les dispositions nécessaires.

Les gros connecteurs multipôles doivent être remplacés par des câbles méplats directement raccordés, des projecteurs à l'armoire électrique. Ces câbles spéciaux seront fixés sur de petits chariots coulissants le long de rails fixés aux mâts. C'est la solution qui a été adoptée sur les deux mâts déjà rénovés.

4003 Service d'incendie et de secours (SIS) 43 000 francs
Acquisition d'un tire-fort 4 tonnes à moteur (13 000 francs)

Afin de pallier le manque chronique d'effectif et d'alléger, tant que faire se peut, la charge physique des intervenants (pionniers lourds du service), il est nécessaire d'acquérir ce matériel pionnier de sauvetage.

Il permettra d'accélérer les procédures aussi bien sur le terrain qu'avec la grue et les pionniers lourds. Il sera particulièrement utile lors de sauvetages de personnes.

Acquisition d'un moniteur défibrillateur multiparamètres ZOLL (30 000 francs)

Le moniteur défibrillateur est un appareil qui fait partie des équipements minimaux fixés par des directives du règlement d'application de la loi K1 10 pour qu'un véhicule puisse fonctionner en tant qu'ambulance.

Proposition: acquisition de mobilier et machines de bureau

La nouvelle génération de l'appareil choisi garantit la pérennité de sa validité, même si les directives du médecin cantonal devaient, à l'avenir, exiger un appareil moniteur défibrillateur semi-automatique.

Remplacement, à raison d'un objet par année, du matériel lié au travail d'ambulancier.

400700 Service des agents de ville et du domaine public 168 000 francs
Acquisition de cadenas magnétique (105 000 francs)

Remplacement de tous les cadenas fermant les chaînes des zones et voies piétonnes en ville de Genève, par l'acquisition de cadenas magnétiques, selon la décision du Conseil administratif du 20 septembre 2000.

Activité vidéo (63 000 francs)

L'acquisition et le renouvellement de matériel sont justifiés par la mission confiée au Service des agents de ville et du domaine public. La mission pour laquelle l'octroi de ce budget est nécessaire couvre les missions suivantes:

- support pour la formation des écoles et les cours de formation continue;
- enregistrement d'événements (incendies, accidents, manifestations, etc.);
- l'archivage d'émissions télévisées.

Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

5007 Service social 450 000 francs

Par le passé, la réponse aux besoins du Service social était assurée par une dotation annuelle prévue dans le cadre du budget de fonctionnement. Afin d'uniformiser les procédures, la présente demande remplace la dotation annuelle prévue initialement dans ledit budget de fonctionnement.

– Aspect légal

La loi sur l'aide à domicile (K12) du 16 février 1992, amendée le 10 mars de la même année, prévoit dans l'article 5 du chapitre II les compétences communales comme suit: «Les communes mettent à disposition et entretiennent gratuitement les locaux et le mobilier nécessaires aux services publics et privés d'aide à domicile.»

– Secteurs socio-sanitaires

L'arrêté du Département de la prévoyance sociale et de la santé publique du 1^{er} novembre 1993, à l'article 1, divise le canton de Genève en 22 secteurs socio-sanitaires. Le territoire de la Ville de Genève est concerné de la manière suivante:

secteur 14: Genève-Pâquis;
 secteur 15: Genève-Grottes;
 secteur 16: Genève-Petit-Saconnex-Servette;
 secteur 17: Genève-Saint-Jean;
 secteur 19: Genève-Jonction;
 secteur 20: Genève-Centre-Plainpalais;
 secteur 21: Genève-Champel;
 secteur 22: Genève-Eaux-Vives.

– Subventionnement

Le même arrêté définit la notion de subvention ainsi:

Art. 3. – Subvention

¹ Peuvent être mis au bénéfice de subvention, dans les limites du programme-cadre:

- a) la construction des locaux;
- b) la location des locaux;
- c) l'aménagement et l'équipement d'exploitation du centre de secteur.

– Attribution

500700 Direction du Service social (30 000 francs)

Acquisition de différents mobiliers et équipements spécifiques pour les locaux de la rue Dizerens 25.

500750 Exploitation des centres sociaux (320 000 francs)

Centres d'action sociale et de santé

Récapitulatif des demandes d'équipement pour postes complémentaires

CASS	FSASD		HG	Total
	Unité aide et soins		Unité sociale	
	Nombre équipes pluridisciplinaires	Nombre de postes	Nombre de postes	
Champel	1	3		3
Eaux-Vives	3	6	1	7
Grottes	2	4	1	5
Jonction	2	4		4
Pâquis	2	3	1	4
Plainpalais	3	6		6
Saint-Jean	2	5	1	6
Servette	2	6		6
Total		37	4	41

Sources: document FSAD du 16.03.2000 - document HG du 27.02.2000.

Proposition: acquisition de mobilier et machines de bureau

Les éléments suivants composent un poste de travail:

- 1 bureau;
- 1 corps de bureau sur roulettes pour dossiers suspendus;
- 1 corps de bureau sur roulettes avec 3 tiroirs A6;
- 2 meubles «classeurs», dotés de 3 tiroirs A4 chacun;
- 1 armoire haute, porte à battants, 4 rayons;
- 1 chaise de dactylo avec accoudoirs, piétement noir, roulettes en caoutchouc;
- 3 chaises visiteurs sans accoudoirs, pieds et coquilles noirs, revêtement en tissu;
- 1 table ronde de 80 cm de diamètre;
- 1 lampe Sylvania;
- 1 panneau d'affichage 60 x 100 cm;
- 1 table pour ordinateur SIS Sistem 11;
- 1 tablette pour terminal Sisplate 1;
- 1 poubelle.

500755 Exploitation des clubs d'ânés (100 000 francs)

Remplacement de 80 sièges et 10 tables, acquisition d'équipements spécifiques pour les clubs ci-après:

- rue de l'Avenir 34;
- rue des Minoteries 3;
- route de Malagnou 41;
- rue J.-C.-Amat 6.

500300 Service des écoles et institutions pour l'enfance 25 000 francs

Acquisition d'une chambre froide réfrigération/congélation pour la cuisine scolaire des Eaux-Vives.

Dans le cadre de la rénovation progressive de cette cuisine, le Service des écoles a, à ce jour, remplacé la marmite basculante, la sauteuse, la laverie, le piano (grande cuisinière à 6 plaques et armoires chauffantes à chaque extrémité).

En ce qui concerne le froid, la cuisine scolaire des Eaux-Vives est actuellement équipée d'un groupe de réfrigération composé de trois éléments, chacun d'environ 500 litres. Il s'agit d'un équipement professionnel, en inox, âgé d'environ 20 ans et qui montre des signes évidents d'épuisement.

Le remplacement prévu est l'implantation d'une chambre froide avec un compartiment congélation et un compartiment réfrigération.

Ce nouveau dispositif présente les avantages suivants: plus grande capacité, possibilité de profiter des «actions» sur les prix d'achats des aliments grâce à la

congélation, amélioration du confort de travail pour la cuisinière et son aide du fait que le groupe de production de froid ne se trouvera plus dans la cuisine (moins de bruit et de chaleur).

500400 Service des espaces verts et de l'environnement 198 000 francs

Acquisition d'un conteneur climatisé pour le stockage de certaines fleurs coupées des établissements horticoles de Beaulieu et des Bornaches (43 000 francs)

Remplacement des mouvements et aiguilles de l'Horloge fleurie (30 000 francs)

Les mouvements et les aiguilles de l'Horloge fleurie, soumis à de nombreux actes de vandalisme, sont bientôt hors d'usage. Il convient de prévoir leur remplacement.

Remplacement de la stériliseuse mobile pour les massifs de fleurs (40 000 francs)

La stériliseuse actuelle est ancienne et particulièrement usée.

Acquisition d'une tondeuse rotative Grillo (30 000 francs)

La tondeuse Bunton, fonctionnant depuis 1993 à la Perle-du-Lac et au parc Barton, compte plus de 3000 heures de travail et doit être remplacée.

Acquisition d'une broyeuse à bois (55 000 francs)

La broyeuse à bois de l'équipe d'élagage (bûcherons) comptabilise depuis 1986 plus de 1800 heures de travail. Son remplacement est indispensable.

500600 Service des pompes funèbres et cimetières 81 000 francs

Acquisition d'une tondeuse frontale (16 000 francs)

Plusieurs quartiers ont été engazonnés dans les différents cimetières, provoquant une surface supplémentaire à entretenir.

Acquisition d'un rouleau compacteur – Châtelaine (25 000 francs)

Il s'agit du remplacement d'un rouleau compacteur Steck, acquis dans les années 70 et dont les frais de réparations sont devenus très élevés.

Acquisition d'un transporteur communal (40 000 francs)

Remplacement d'un dumper Carbofer DR 500, acquis en 1988.

Récapitulation financière

– par type d'équipement

<i>Services</i>	<i>Equipements fixes (D)</i>	<i>Mobilier (F)</i>	<i>Machines, matériel (G)</i>	<i>Etudes (J)</i>
Information et communication				250 000
Achats			51 000	
Conservatoire et Jardin botaniques			43 000	
Muséum d'histoire naturelle			13 000	
Sports	30 000	14 000	124 000	
Incendie et secours	13 000		30 000	
Agents de ville et domaine public			168 000	
Social		450 000		
Ecole et institutions pour l'enfance	25 000			
Espaces verts et environnement	43 000		155 000	
Pompes funèbres et cimetières			81 000	
Totaux par rubrique	111 000	464 000	665 000	250 000
Total général 1 490 000 francs				

– par département

<i>Départements</i>	<i>Montant</i>
Autorités – Administration centrale	250 000
Finances et administration générale	51 000
Affaires culturelles	56 000
Sports et sécurité	379 000
Affaires sociales, écoles et environnement	754 000
Total général	1 490 000

Plan financier quadriennal (PFQ)

Ces projets ne figurent pas au 19^e programme d'investissements quadriennal 2001-2004.

Maintenance des équipements

L'entretien (préventif et curatif) de l'ensemble des équipements compris dans la présente demande de crédit est à la charge et sous la responsabilité des services bénéficiaires, sous réserve des équipements dont la compétence a été attribuée à un service précis.

Budget prévisionnel d'exploitation

Les acquisitions prévues n'entraînent aucune charge de fonctionnement supplémentaire.

Quant à la charge financière annuelle comprenant les intérêts au taux de 5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités pour (D) les équipements fixes, 8 annuités pour (F) le mobilier, 5 annuités pour (G) les machines et le matériel et 4 annuités pour (J) les études, elle atteindra respectivement (D) 14 375 francs, (F) 71 790 francs, (G) 153 600 francs et (J) 70 500 francs, soit au total 310 265 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Service gestionnaire: Service des achats.

Services bénéficiaires: Contrôle financier; Secrétariat général du Conseil administratif; Secrétariat du Conseil municipal; Service des ressources humaines; Direction des systèmes d'information; Service des achats; Direction des finances; Contrôle de gestion; Service des assurances; Comptabilité générale et budget; Caisse municipale; Taxe professionnelle communale; Gérance immobilière municipale; Présidence et secrétariat du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie; Fonds municipal d'art contemporain; Division de l'aménagement et des constructions; Service d'urbanisme; Service administration et opérations foncières; Service d'architecture; Service d'aménagement urbain et d'éclairage public; Service des bâtiments; Service de l'énergie; Division de la voirie; Service logistique et technique; Service études et constructions; Service entretien du domaine public; Service levée des résidus ménagers et nettoyage du domaine public; Présidence et secrétariat du département des affaires culturelles, Division art et culture; Service de la promotion culturelle; Conservation du patrimoine architectural; Service de l'art musical; Service des arts de la scène; Bibliothèque publique et universitaire; Bibliothèque musicale; Bibliothèques et discothèques municipales; Musée d'art et d'histoire; Musée Ariana; Bibliothèque d'art et d'archéologie; Musée d'histoire des sciences; Centre d'icographie genevoise; Cabinet des estampes; Musée de l'horlogerie; Musée Rath; Maison Tavel; Musée d'ethnographie; Muséum d'histoire naturelle; Conservatoire et Jardin botaniques; Présidence, direction et secrétariat du département des sports et de la sécurité; Service des sports; Service d'incendie et de secours; Service d'assistance et de protection de la population; Service des agents de ville et du domaine public; Présidence et secrétariat du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement; Service social; Service des écoles et institutions pour l'enfance; Délégation à la petite enfance; Délégation à la jeunesse; Service des espaces verts et de l'environnement; Office de l'état civil; Service des pompes funèbres et cimetières.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 111 000 francs destiné à l'acquisition d'équipements fixes pour différents services de l'administration municipale.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 111 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2002 à 2011.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 464 000 francs destiné à l'acquisition de mobilier pour différents services de l'administration municipale.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 464 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2002 à 2009.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 665 000 francs destiné à l'acquisition de machines et de matériel pour différents services de l'administration municipale.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 665 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2002 à 2006.

PROJET D'ARRÊTÉ IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 250 000 francs destiné à la réalisation d'une étude pour l'administration municipale.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 250 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2002 à 2005.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, si nous vous proposons ce crédit extraordinaire, qui n'est plus dans le compte de fonctionnement mais dans le compte d'investissements, c'est parce que, comme cela a été clairement indiqué dans le préambule de la proposition, nous avons décidé, au Conseil administratif, de faire coulisser du compte de fonctionnement au compte d'investissements les achats de matériel supérieurs à 10 000 francs. Je crois qu'il s'agit là d'une sage décision.

Pour le reste, la proposition est suffisamment descriptive pour ne pas poser de problème. Je vous propose donc de la renvoyer à la commission des finances.

Le président. Je vous remercie. J'aimerais saluer à la tribune M. François Courvoisier, député au Grand Conseil. (*Applaudissements.*)

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des finances est accepté à l'unanimité.

12. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 770 000 francs destiné à la récupération des déchets compostables générés par six services de l'administration municipale et à l'acquisition d'un camion multibenne (PR-103).

Préambule

Cette proposition s'inscrit dans le cadre de la politique environnementale de la Ville de Genève. Elle répond également aux préoccupations et interventions du Conseil municipal en vue d'améliorer la gestion des déchets. La récupération concerne plus particulièrement les déchets récoltés par les hortultrices et horticulteurs (déchets de gazon, de fleurs fanées, de taille de haies, de feuilles mortes, de plantes, de branchages, de troncs, de souches, etc.).

Ce projet concerne le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), les Conservatoire et Jardin botaniques, le Service des sports, le Service des pompes funèbres et cimetières et, dans une moindre mesure, les services d'assistance et de protection de la population (l'ancienne protection civile - PC) et d'incendie et de secours (SAPP et SIS).

La nouvelle loi sur la gestion des déchets (L 1 20) et son règlement d'application (L 1 20.01) sont entrés en vigueur le 5 août 1999. Cette référence légale stipule notamment que «le plan cantonal de gestion des déchets, tout en répondant aux exigences de l'article 16 de l'ordonnance fédérale sur le traitement des déchets, a pour objectifs: (...) de promouvoir la séparation ou le non-mélange des déchets en vue de leur recyclage ou de leur valorisation; et (...) de mettre en place une récupération sélective des déchets, plus particulièrement des déchets nuisibles à l'environnement» (L 1 20; article 7; lettres b et d).

Situation actuelle

Depuis de nombreuses années, le SEVE lève les résidus des services précités avec un camion multibenne. L'activité de ce véhicule se décompose de la manière suivante:

<i>Service</i>	<i>Levées 98</i>	<i>Levées 99</i>	<i>Total 98/99</i>	<i>Moyenne</i>	<i>%</i>
SEVE	770	908	1678	839	52,05
Sports	474	401	875	437,5	27,14
Conservatoire et Jardin botaniques	249	178	427	213,5	13,24
SIS	56	51	107	53,5	3,32

SAPP (ancienne PC)	5	8	13	6,5	0,40
Pompes funèbres et cimetières	60	64	124	62	3,85
Totaux	1614	1610		1612	100,00

En moyenne (nette), cette activité représente environ sept bennes levées par jour, toutes destinations confondues. Par destination, il faut comprendre l'usine d'incinération des Cheneviers, la barge du quai Marchand de la Jonction, la zone de compostage du Nant-de-Châtilion ainsi que certaines décharges privées.

Pour une plus grande lisibilité de la gestion des résidus, vous trouverez en annexe un tableau inventoriant l'ensemble des bennes situées sur le territoire municipal.

La gestion de ces déchets se déroule en collaboration étroite avec la Division de la voirie. Comme vous pouvez le constater sur le tableau annexé, certaines bennes situées dans les parcs sont levées par les véhicules de la Voirie. Cependant, certains lieux ne disposent que d'une benne, empêchant de ce fait un tri rationnel des déchets (séparation des résidus ordinaires et compostables).

L'unique véhicule du SEVE (doté d'un seul chauffeur) est actuellement saturé. En effet, lors des périodes d'activité particulièrement chargées (printemps pour le ramassage d'herbe et automne pour les feuilles mortes), il ne suffit plus à répondre à la demande des services concernés. Les besoins dépassent donc les moyens.

Au fil des ans, le volume des déchets a notamment augmenté suite aux décisions politiques visant à exploiter de nouvelles surfaces vertes sur le territoire municipal (exemples: couverture des voies CFF de Saint-Jean, divers parcs – Baud-Bovy, Falaises de Champel, Minoteries, Jardins du Rhône, Square de Montbrillant – ainsi que de nombreuses autres petites parcelles). En l'état, la Division de la voirie n'est pas en mesure d'assumer cette nouvelle charge de travail.

Le coût total du traitement des résidus – des trois dernières années et pour les six services – se monte à 770 133,60 francs et pour 1999 à 274 182,85 francs (voir annexe). L'année dernière, 28% des résidus (ou plus de 400 tonnes) ont été compostés. Les autres résidus (ordinaires ou industriels) correspondent à un total de 973 tonnes. Signalons que l'Etat de Genève a augmenté, avec l'introduction de la nouvelle loi sur la gestion de déchets, ses taxes d'environ 2 francs par tonne.

En plus des résidus traités par les organismes de l'Etat, le SEVE broie les déchets de la taille des arbres (environ 4000 plantes ligneuses). Ces résidus servent essentiellement de couverture dans les sous-bois. Vu leur quantité importante, ces copeaux induisent parfois des effets indésirables. En effet, malgré leur

action herbicide fort appréciée, ils peuvent créer, sur la durée et en raison d'une décomposition parfois difficile, un certain effet phytotoxique. Aussi, une partie de ces déchets devra, à terme, être compostée dans une installation de traitement.

Dans son établissement horticole des Bornaches, à Perly, le SEVE composte lui-même entre 800 et 1000 m³ (estimés selon la densité, entre 600 et 800 tonnes) de feuilles mortes récoltées dans les parcs. L'activité du camion multibenne (plus de 200 courses) relative à ce compostage doit être portée en augmentation des chiffres énoncés plus haut.

Une amélioration nécessaire de la collecte des déchets verts

Dans la perspective de mettre en place un tri efficace et coordonné entre les différents services concernés, il convient de planifier rapidement l'acquisition de nouveaux moyens.

En premier lieu, il s'agit d'acquérir et d'installer de nouvelles bennes dans différents lieux de la ville. L'inventaire détaillé de ces nouvelles installations figure également dans le tableau annexé (voir colonne «nouveaux besoins»). Aujourd'hui, il faut 32 bennes supplémentaires, plus un «conteneur-compacteur» destiné au Service des sports. Ce total inclut huit bennes (non enterées) destinées à des chantiers ponctuels ou à répondre aux demandes de services tiers.

Comme l'activité de l'actuel camion multibenne est saturée, il convient également d'acquérir un nouveau camion dont le prix est estimé entre 180 000 et 200 000 francs. Ce véhicule sera affecté au SEVE. Finalement, la conduite de ce nouveau véhicule nécessite un poste de travail supplémentaire (chauffeur).

Traitement des résidus: tarifs cantonaux

De manière résumée, les tarifs de traitement des installations publiques cantonales d'élimination des déchets sont les suivants:

- Déchets ménagers et certains déchets industriels: 228 francs/tonne.
- Déchets compostables: a) 55 francs/tonne (branchages compostables).
b) 157 francs/tonne (herbes, déchets agricoles, feuilles mortes et déchets de fauchage compostables).
c) 217 francs/tonne (troncs et souches d'arbres compostables).

La liste exhaustive figure dans le règlement d'application de la loi sur la gestion des déchets du 5 août 1999 (L 1 20.01).

Estimations du coût des travaux et de l'acquisition d'un nouveau véhicule

A) <u>Travaux de génie civil & acquisition de bennes</u>	Fr.
Travaux de terrassement, couche de fondation, coffrage, bétonnage, raccordement eaux usées, aménagements de surface; prix moyen par benne enterrée ou semi-enterrée selon la configuration du lieu (24 emplacements à 19 000 francs)	456 000
Acquisition de 32 bennes au prix unitaire de 1700 francs	54 400
Acquisition d'un «conteneur-compacteur»	25 000
B) <u>Acquisition d'un camion multibenne</u>	200 000
C) <u>Frais de promotion (selon DGA)</u>	
456 000 x 4%	18 240
D) <u>Intérêts intercalaires (selon DGA)</u>	
Intérêts intercalaires sur travaux de génie civil (10 mois)	
$(456\ 000 + 18\ 240) \times 5 \times 10$	9 880
$2 \times 100 \times 12$	
E) Divers et imprévus	6 480
Coût total de l'opération	<u>770 000</u>

Déroulement du chantier

L'ensemble des travaux visant à installer les bennes est prévu sur une période d'environ 10 mois et pourra, suivant l'avancement des procédures, se réaliser pendant l'hiver 2000.

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de mai 2000 et peuvent comporter quelques variations.

Véhicule utilitaire: généralités et caractéristiques techniques

Habituellement, la procédure d'acquisition d'un véhicule est transmise par le biais des propositions annuelles émanant des services et centralisées par le Service des achats.

Dans le cas particulier, comme cette proposition représente un ensemble cohérent et dont l'urgence est manifeste, la demande d'acquisition pour un véhicule supplémentaire est exceptionnellement séparée des demandes traditionnelles. Cette procédure a toutefois fait l'objet d'une analyse circonstanciée entre les différents services compétents (le Service des achats et le SEVE).

Comparé à un camion «compacteur», le choix d'un véhicule multibenne comporte de nombreux avantages. Tout d'abord, son prix d'achat est inférieur d'environ 37%. Sa polyvalence et ses possibilités de levage sont nettement supérieures. Ensuite, le châssis est plus petit et diminue les nuisances ainsi que les dégâts sur les cheminements des parcs. Un compacteur devrait être équipé de trois essieux; le camion multibenne est nettement plus maniable. Les frais d'entretien d'un multibenne sont inférieurs au compacteur.

Vu l'organisation spécifique du SEVE, il est préférable de disposer de deux véhicules identiques de style multibenne (mobilité, polyvalence et permanence de la prestation). Deux véhicules différents engendreraient une sous-utilisation temporaire du «compacteur». De plus, le genre de déchets (grosses branches, notamment) risque d'occasionner des dégâts fréquents et coûteux dans le cas d'un «compacteur».

Caractéristiques techniques

Moteur: 300 CV
Deux essieux
Limitation de vitesse ABS
Charge essieu avant sur suspension 7,5 tonnes
Charge essieu arrière 13 tonnes
Prise de force
Freins à disque; ABS
Carburant: diesel
Echappement vertical
Accessoires pour système multibenne

Référence au plan financier quadriennal

Cet objet est inscrit au 19^e programme d'investissements quadriennal 2001-2004 sous le numéro 82.18 (page 62).

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

En collaboration avec les autres services mentionnés précédemment, le service gestionnaire du crédit est celui des espaces verts et de l'environnement

(SEVE). Les services bénéficiaires suivent la même logique. Sur le plan comptable, l'immobilisation sera imputée en totalité au SEVE.

Budget prévisionnel d'exploitation

L'ensemble de cette opération entraîne une augmentation des charges d'exploitation annuelles qui devront être réparties entre les budgets du SEVE et du Service des achats (unité de gestion des véhicules - UGV). Le total de ces frais se monte à 132 260 francs et se décompose de la manière suivante:

<i>Groupe</i>	<i>Fr.</i>
301 Frais de personnel (1 poste de chauffeur poids lourd demandé au projet de budget 2001)	100 000
312 Fourniture d'énergie (carburant diesel; env. 8000 litres)	8 800
315 Frais d'entretien du camion à porter en augmentation du budget du garage municipal (UGV)	10 000
318 Primes d'assurances	3 600
Taxe PL (Nouvelle RPLP)	8 690
Impôts	<u>1 170</u>
Total	132 260

L'augmentation de ces charges de fonctionnement sera, à terme, totalement ou partiellement compensée par une diminution globale des frais de traitement des résidus.

Charge financière

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités de 2001 à 2010, se montera à 99 720 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 770 000 francs destiné à la récupération des déchets compostables générés par six services de l'administration municipale et à l'acquisition d'un camion multibenne.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse, à concurrence de 770 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2002 à 2011.

- Annexes:*
- Tableau «Gestion des résidus; inventaire de l'existant et des nouveaux besoins».
 - Histogramme des frais de traitement des résidus (années 1997, 1998 et 1999).

3152

SÉANCE DU 16 JANVIER 2001 (après-midi)
Proposition: déchets compostables et camion multibenne

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Comme mon collègue Pierre Muller en ce qui concerne la proposition précédente, je vous propose de renvoyer cette proposition à la commission des finances. Vous savez que le Service des espaces verts et de l'environnement s'occupe de récupérer des déchets compostables pour plusieurs services de la Ville de Genève et, en ce moment, il y a surcharge. Avec cette proposition – et je rassure tous ceux qui ont une fibre écologiste – nous allons dans le sens de l'Agenda 21, mais j'aurai l'occasion de répondre à toutes vos questions en commission.

Préconsultation

M. Alain Marquet (Ve). J'interviendrai très brièvement pour dire que nous, les Verts, sommes heureux de voir arriver cette proposition du Conseil administratif. En effet, cela fait très longtemps que nous demandons ce type de démarche concernant les résidus recyclables, revalorisables.

Comme dans bien d'autres domaines, j'aimerais juste rompre une lance contre certains conseillers municipaux, peut-être maladroit, qui nous traitaient de doux rêveurs à l'époque où nous demandions ce genre de choses. Le fait de voir nos demandes se concrétiser est finalement assez rassurant pour toutes les propositions des Verts qui ne vous ont pas encore convaincus à ce jour. Bien entendu, nous souhaitons que la commission des travaux, en l'occurrence, puisse étudier plus en détail cette proposition bienvenue. Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président. Jusqu'ici, c'était la commission des finances qui avait été proposée; Monsieur Marquet, vous soutenez la proposition de renvoi à la commission des travaux? (*Acquiescement de M. Marquet.*) Oui, alors nous avons deux propositions de renvoi.

M. Sami Kanaan (S). Le groupe socialiste approuve, bien sûr, le dépôt de cette proposition et suggère le renvoi de celle-ci à la commission des finances. Comme le Conseil administratif, nous avons examiné le choix entre la commission des travaux et la commission des finances. Il est vrai que certains arguments plaidaient en faveur de la commission des travaux, qui vient de traiter le sujet sous un autre angle, mais, en même temps, il s'agit d'achat de matériel, véhicules et bennes. C'est donc une raison de renvoyer cette proposition à la commission des finances. Je dois dire honnêtement que c'est aussi l'occasion, pour la com-

mission des finances, de creuser ce sujet et de se familiariser avec, bien sûr, un esprit positif et avec enthousiasme. C'est pour cela que nous insistons pour renvoyer cette proposition à la commission des finances.

Le président. Je vous remercie. La parole n'étant plus demandée, nous allons procéder de la manière suivante: tout d'abord, nous voterons la prise en considération et ensuite les deux possibilités de renvoi, soit à la commission des finances, soit à celle des travaux.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des finances est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Le président. Le renvoi pourrait être double, ce qui fait que je vous soumetts également la proposition de renvoi à la commission des travaux.

M. Alain Marquet (Ve). Pour éviter un double renvoi, sachant ce que cela signifie pour ce genre de proposition, je retire ma proposition de renvoi à la commission des travaux.

13. Proposition de résolution sur la base du rapport intermédiaire du Conseil administratif concernant les Halles de l'Île et les propositions visant à améliorer leur animation culturelle (PR-104).

Rapport

A. Introduction

Dans les séances du 19 janvier 2000 (après-midi et soir), le Conseil municipal a abordé deux rapports de commission:

- le rapport de la commission des finances chargée d'examiner la résolution du Conseil administratif en vue de soutenir le maintien de Vacheron & Constantin SA en ville de Genève (R-403), ainsi que la motion préjudicielle de M^{mes} Marie-France Spielmann, Isabelle Brunier, MM. Pascal Holenweg,

Bernard Paillard, Guy Valance, Marco Ziegler, Roman Juon, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pierre Lyon et Jean-Pascal Perler, renvoyée en commission le 13 octobre 1998, intitulée «Halles de l'Ile, espace public» (M-351, annexe 1).

- Le rapport de la commission des beaux-arts chargée d'examiner également la motion préjudicielle précitée (M-351).

Pour mémoire, la motion préjudicielle N° 351 se rapportait à la motion N° 342 de MM. Pierre Reichenbach et Jean-Luc Persoz, intitulée «Des cabino-tiers à Genève, réhabilitation des Halles de l'Ile».

Après un débat nourri, le Conseil municipal a suivi la commission des finances en refusant la résolution du Conseil administratif (R-403).

Il a ensuite amendé et voté la motion N° 351.

Le Conseil administratif a ensuite délégué au département des affaires culturelles la préparation de la réponse à la motion N° 351, sous forme d'un rapport intermédiaire à soumettre au Conseil municipal.

Parallèlement, une série de motions ont été déposées à l'époque (M-35, M-55, M-56, M-57, M-58, M-59, M-61, M-68, voir annexes 2-9).

La motion N° 68, adoptée par le Conseil municipal le 28 février 2000, invite le Conseil administratif à tenir compte des idées émises dans ces motions lors de la préparation d'un projet pour les Halles de l'Ile, comme il s'est engagé à le faire dans la session du mois de janvier 2000.

Le présent rapport intermédiaire contient donc un état des travaux et de la réflexion menés jusqu'ici ainsi qu'une proposition du Conseil administratif en vue de poursuivre la démarche.

Les orientations données par le Conseil municipal peuvent être maintenant résumées de la manière suivante:

1. les Halles de l'Ile doivent rester un espace public;
2. elles sont destinées à des activités, notamment culturelles, générant animation et emploi;
3. le restaurant devrait être le point central, convivial, en relation avec les activités du lieu;
4. le libre passage des piétons doit y être préservé, avec un raccordement au pont de la Coulouvrenière;
5. un concours d'idées devrait être lancé pour l'animation et la gestion des Halles de l'Ile.

Quant au cadre financier des propositions attendues, rien n'est dit, si ce n'est que l'adjonction de la seconde partie du premier paragraphe de la motion N° 351 laisse toutefois entendre qu'il faut faire du neuf avec du vieux – le dynamiser – plutôt que tout réinventer au prix fort.

B. *Situation actuelle*

Occupants des lieux

Cohabitent depuis longtemps le secteur privé – Radio-Lac, Papiers Gras, Archigraphy, Comestibles, le Restaurant – et le secteur associatif subventionné – Centre d'art en l'Île, géré par le CARAR, soit le Cartel des sociétés d'artistes et artisans d'art du canton de Genève, et CAa, soit le Centre d'arts appliqués contemporains, Genève. Deux studios sont loués, cinq autres mis à disposition gracieusement, tous à usage privé pour des subventionnés ou des établissements publics. Le fil conducteur des espaces publics, ce sont les expressions plastiques – essentiellement d'obédience locale – les arts appliqués et le livre, dans des formes soit précieuses (Comestibles), soit tournées vers l'image (Papiers Gras, Archigraphy).

Une certaine logique prévaut donc dans le choix des activités et des entités, sans toutefois que leur réunion ne produise une image d'ensemble marquante sur le plan culturel.

Il faut aussi rappeler que l'exploitation actuelle est le fruit de l'histoire et qu'à l'origine, lors de la réouverture des Halles au début des années quarante-vingt, trois départements municipaux se partageaient la responsabilité de leur animation: le département des finances pour ce qui était des locations et du restaurant, le département des constructions pour ce qui était du choix de certains locataires et l'occupation d'une halle pour des expositions temporaires, enfin le département des beaux-arts pour les affectations culturelles. Soit, en quelque sorte, une gestion tricéphale pour un objet de dimensions relativement modestes.

Investissements et coûts d'exploitation

Les Halles, dans leur configuration actuelle (plan: annexe 10), représentent un investissement modéré de la municipalité depuis les grands travaux de rénovation des années septante: une cloison et une ouverture dans la galerie nord, une cloison dans la galerie sud. Les autres aménagements ont été effectués par les intéressés eux-mêmes (Radio-Lac, Papiers Gras, CARAR, CAa), parfois avec l'aide des ateliers de décors de la Ville. En somme, c'est un bâtiment qui n'a presque rien coûté à la Ville depuis vingt ans.

Côté exploitation, les dépenses se présentent comme suit: 143 000 francs au CARAR et 39 000 francs au CAa. Au total, 182 000 francs en l'an 2000, inscrits au budget du département des affaires culturelles.

A titre de comparaison, en 1990, la subvention du CARAR était de 29 179 francs – elle passait à 150 000 francs l'année suivante. Halle Sud en revanche coûtait 635 231 francs, les concerts de l'Association genevoise de musiciens de jazz (AGMJ) 85 500 francs, tandis que le Centre genevois de l'artisanat (Cga, futur CAa), encore à l'avenue du Mail, émergeait au budget de la Ville pour 68 057 francs. Au total, en 1990, les dépenses étaient de 817 967 francs, Cga inclus.

En dix ans, les moyens courants affectés par la Ville aux Halles ont été redistribués à la suite de déplacements d'activités culturelles dans d'autres lieux: l'AGMJ au Restaurant des Vieux-Grenadiers, l'art contemporain au Bâtiment d'art contemporain (BAC). Le montant des dépenses qui reste affecté aux Halles de l'Ile a été divisé par 4,5.

C. *Etat locatif*

Par note du 28 février 2000, la Gérance immobilière municipale (GIM) a établi un premier état locatif avec l'indication de l'échéance des baux. Puis, elle a entrepris de les résilier selon les instructions du Conseil administratif.

Par ailleurs, la convention avec le CARAR pour le Centre d'art en l'Ile (CAI), conclue par le département des affaires culturelles (DAC) jusqu'au 30 juin 1997, qui se renouvelle depuis lors «tacitement d'année en année, sauf dénonciation de part ou d'autre six mois avant son échéance» (article 6), soit le 31 décembre pour le 30 juin de l'année suivante, et celle avec le CAa – le Centre d'arts appliqués contemporains, Genève – qui se renouvelle aux mêmes dates et conditions depuis 1995, ont été toutes deux dénoncées pour le 30 juin 2001, à titre conservatoire.

Le rendement locatif est évalué, pour l'année 2000, à 368 000 francs, ce qui correspond à l'ordre de grandeur des subventions allouées pour l'animation du lieu (182 000 francs de subventions directes et 155 000 francs pour les mises à disposition de locaux).

On peut résumer ainsi la situation à ce jour:

<i>Occupant</i>	<i>Echéance</i>	<i>Lettre de résiliation</i>
<i>Rez-de-chaussée</i>		
Librairie Comestible	31.10.00	11.04.00
Librairie Archigraphy	31.07.01	18.04.00
CARAR	30.06.01	02.06.00
CAa	30.06.01	02.06.00
Restaurant	31.03.01	16.05.00

A l'étage

Radio-Lac	31.05.02	12.05.00
Groupe Vaisseau	31.12.00	02.05.00
Philippe Hirschi	31.12.00	02.05.00
Papiers Gras	21.08.01	18.04.00

Les autres locaux – cinq studios, trois petits et deux grands – sont à la disposition du département des affaires culturelles, pour des attributions temporaires brèves. Celles-ci peuvent être suspendues dans un court délai.

*D. Démarches des services du département des affaires culturelles*Démarches internes à l'administration municipale

Les services du département des affaires culturelles ont été sollicités dans le cadre de l'étude de la motion N° 351.

D'une première phase de réflexion, il est ressorti les éléments suivants:

- si l'on veut assurer une bonne fréquentation des Halles de l'Ile, les activités qui s'y déroulent doivent s'adresser à un public «captif»; c'est-à-dire que les prestations offertes doivent intéresser un public potentiel large et constant;
- les activités en elles-mêmes ne génèrent pas forcément une animation, s'il n'y a pas de personnel chargé précisément d'agir dans ce sens;
- une fonction de musée n'est pas souhaitable en ce lieu, les collections étant situées ailleurs;
- une mission générale d'information pour la population n'a pas de sens en un lieu qui n'est pas un lieu de passage intense.

Partant de là, trois orientations ont été évoquées:

1. la création d'un centre interculturel, permettant d'accueillir les associations qui représentent les différents groupes de population à Genève; chacun aurait la possibilité de se présenter et d'animer les lieux, à tour de rôle;
2. l'ouverture d'un lieu de présentation et de discussion des grandes questions citoyennes du temps: par exemple, une aile consacrée à la technologie, l'autre à la nature, ou encore à l'opposition monde urbain/monde rural, avec la possibilité de débats, dans la ligne des «cafés» philosophiques, scientifiques, etc.;
3. la création d'un grand centre multimédia, sous l'égide des Bibliothèques municipales, qui déchargerait mais ne remplacerait pas les discothèques des Minoteries ou de Vieusseux et le secteur multimédia de la Bibliothèque de la Cité, actuellement saturés par la demande; ce centre occuperait l'espace disponible tout en conservant un café-restaurant; ou, comme variante plus modeste, la création, toujours sous l'égide des Bibliothèques municipales,

d'un centre de bandes dessinées; les Bibliothèques municipales possèdent en effet un fonds de 10 000 titres et la bande dessinée constitue le quart des prêts; cette proposition rejoindrait la motion N° 61.

A l'examen, la première proposition rejoint en fait pratiquement l'une des fonctions prévues pour le nouveau Musée d'ethnographie. La seconde s'oriente dans une direction déjà prise depuis lors par plusieurs initiatives du monde scientifique (Sciences-Cité, cafés scientifiques, philosophiques, etc.). La troisième relève de prestations déjà présentes dans le cadre des Bibliothèques municipales, mais insuffisantes par rapport à la demande.

C'est donc la troisième direction que les services du département des affaires culturelles sont capables de développer et d'assumer en gestion directe. L'annexe 11 contient les grandes lignes du projet multimédia des Bibliothèques municipales.

Démarches en direction de l'extérieur

Parallèlement à la réflexion menée en termes de gestion directe, il a été envisagé des solutions de gestion déléguée.

Dans cette perspective, une soumission publique portant sur un projet d'animation et de gestion des Halles de l'Ile a été lancé par la direction du département des affaires culturelles au début juillet 2000, avec un délai de réponse au 15 septembre (annexe 12). Les personnes intéressées pouvaient obtenir un document décrivant les conditions-cadres à respecter dans la présentation de leur projet (annexe 13). Parmi ces indications figuraient les interventions architecturales prévues par la Ville de Genève, soit:

- le rétablissement de la verrière couvrant la cour centrale et la fermeture de celle-ci du côté de la place de l'Ile;
- le maintien du passage piéton longitudinal par la création d'une passerelle accrochée au flanc de l'aile Jura du bâtiment;
- l'éventuel déplacement du restaurant à l'autre extrémité du bâtiment, du côté de la place de l'Ile;
- le raccordement par un escalier de la promenade des Lavandières au pont de la Coulouvrenière.

E. Inventaire des idées et des projets

Voici maintenant la liste des projets pour l'animation ou l'utilisation des Halles de l'Ile, formulés de manière plus ou moins complète, classés chronologiquement depuis 1991 et brièvement commentés.

1. Une Maison de l'image: expressions narratives et arts appliqués (photographie, bande dessinée, mode, design, etc.).
Cette proposition émane du groupe de travail constitué à fin 1991. La motion N° 61 (annexe 16) reprend, dans les grandes lignes, cette proposition. Déposé au début de 1992, ce projet est développé de manière complète. Il reprend déjà des réalités existantes. Certaines de ses caractéristiques se retrouvent dans la situation actuelle. Plusieurs projets plus récents contiennent des éléments de celui-ci. Il n'est plus tout à fait d'actualité.
2. Une vocation réaffirmée au service des artistes locaux (1992), «le maillon qui (leur) permet(te) de courir tous les risques»: c'est le projet du CARAR.
Il a été en grande partie réalisé. Aucune motion ne reprend cette proposition. En revanche, les motions N°s 35 et 61 envisagent le départ des galeries (CARAR et CAa) et leur éventuel relogement ailleurs.
3. Une vocation réaffirmée au service des plasticiens qui sortent de l'École supérieure des arts visuels, (ESAV).
C'était la proposition du directeur de l'école, Bernard Zumthor, qui allait prendre ses nouvelles fonctions en 1992. Elle est en partie réalisée par la présentation des bourses et par l'accueil ponctuel dans les studios de professeurs invités.
4. Un marché pour artisans sur la place.
Une réponse partielle existe par la présence du CAa dans la halle nord. Cette proposition non datée ne concerne qu'une partie du bâtiment qui est supposé abriter par ailleurs les activités actuelles.
5. Des ateliers pour artistes et le dessin animé (1992)
Cette idée aurait pu se réaliser par l'accueil du studio GDS (MM. Claude Luyet, Daniel Suter et Georges Schwitzgebel) et qui cherchait des locaux. Toutefois il n'y a pas été donné suite. Cette proposition rejoint le projet listé sous chiffre 1 et la motion N° 61.
6. Une Maison de l'image (1992), mais avec une très grande exigence de qualité.
C'est le projet de la librairie Papiers Gras. Il rejoint le projet listé sous chiffre 1 et la motion N° 61; il est repris dans une présentation actualisée en 2000, sous chiffre 38.
7. Une Maison de l'image (1992), axée cette fois-ci exclusivement sur les images fabriquées à l'aide de machines, avec obscurcissement des ateliers, etc.
Cette proposition émanait de Saint-Gervais, qui depuis lors a réalisé dans ses murs le Centre pour l'image contemporaine. En outre, il est prévu que Saint-Gervais Image s'installe à la rue des Bains, comme partenaire dans le projet

BAC+3.

8. Un café branché sur la place (1992).
C'est la contribution de M. Sergio Witzig. La Librairie d'architecture a essayé de le faire durant un été, provoquant les plaintes immédiates du restaurant. La proposition ne concerne qu'une fonction du bâtiment.
9. Projet «Forum» (1993), émanant du département des affaires culturelles, prévoyant l'occupation alternée des galeries du bas, selon un cahier des charges et sous la direction d'un coordinateur, mais impliquant un crédit d'animation et l'éviction du CARAR quant à une présence permanente.
Il a partiellement inspiré la gestion des Halles de l'Île jusqu'à l'heure actuelle. Il rejoint les motions N^{os} 35, 55, 56 (annexes 17-19).
10. Le Marché du livre et de l'image (1993): l'architecte Dubesset proposait de créer cinq librairies au rez, d'y maintenir un espace d'exposition, ainsi que les studios à l'étage.
Ce projet ne développe pas l'aspect de la gestion des lieux, si ce n'est la location d'espaces commerciaux pour les librairies.
11. Le projet de ce qui existe actuellement (1993), émanant du département des affaires culturelles: marché du livre, expressions plastiques et arts appliqués.
On sait que la situation actuelle ne satisfait pas les motionnaires.
12. Un centre de la photo, vintage et postmoderne (1997), avec l'organisation d'une foire et d'un festival annuels: c'est la proposition de M^{me} Dominique Franck-Rossignol.
Cette proposition à peine esquissée rejoindrait la motion N^o 61.
13. Des «bains en l'île» (1998): MM. Cyrus Mechat et Bill Bouldin.
Première mouture du projet repris et mis à jour en 2000 sous chiffre 39.
14. Un lieu d'expositions thématiques pour les enfants: M^{mes} Françoise Berney et Barbara Brede (2000).
Ce projet recoupe des activités qui sont offertes dans différents musées et autres lieux. Son seul mérite est de les regrouper et de les développer. Toutefois, cela représenterait une «perte» pour les musées en termes de communication et d'attractivité.
15. Une extension de la BPU, pour des collections particulières: M. Marc van Paemel (2000).
Ce projet, intéressant du point de vue du concept architectural, n'est pas du tout favorable pour atteindre l'objectif d'animation et de fréquentation des lieux.

16. Un lieu pour jeunes artistes (2000).
Cette esquisse fait double emploi avec l'Usine, si ce n'est Artamis.
17. Un grand centre multimédia avec un cyber-café des Bibliothèques municipales (2000)
Proposition provenant des services du département des affaires culturelles. Destiné à compléter l'offre dans des domaines (discothèque, médiathèque) saturés dans le réseau des bibliothèques municipales, ce projet comporte aussi un cyber-café municipal, une salle de consultation/écoute/recherche, une salle d'expositions/conférences. Le budget d'investissement et d'exploitation peut être calculé sur la base des coûts des bibliothèques actuelles.
18. «Histoire de lire» (2000), un centre destiné à promouvoir la lecture et la rencontre autour du livre, destinés aux parents et aux enfants, projet présenté par M^{mes} Catherine Yersin et Maria Jimenez.
Cette proposition n'occupe qu'une partie de l'espace des Halles. Elle recoupe partiellement des animations offertes dans les bibliothèques de quartier.
19. Motion N° 35 pour une maison de l'information municipale sur les projets de construction et d'urbanisme, culturels et sociaux de la Ville (2000).
Cette proposition rejoint un usage qui a déjà été fait des Halles au début des années quatre-vingt, par la présentation des projets et réalisations des services immobiliers. Elle ne paraît pas de nature à assurer seule une animation très grande.
Motion déclarée caduque le 28 février 2000 au Conseil municipal.
20. Motions N^{os} 55 et 56, pour une mise au concours d'un concept global d'animation des Halles de l'Ile, comprenant notamment un café internet (2000).
Cette idée a été suivie dans la démarche du département des affaires culturelles.
Motions déclarées caduques le 28 février 2000 au Conseil municipal.
21. Motion N° 61 pour un centre spécialisé de la bande dessinée géré par l'exploitant de Papiers Gras.
Idée reprise dans le projet présenté sous chiffre 38.
Motion déclarée caduque le 28 février 2000 au Conseil municipal.
22. Un projet de discothèque/médiathèque municipale et d'animation musicale, émanant du Parti des Verts.
Ce projet correspond d'assez près à celui qui est proposé par les Bibliothèques municipales. Mais il ne prend pas bien en compte les surfaces disponibles ni les surfaces nécessaires quant il parle de regrouper les discothèques de Vieusseux et des Minoteries aux Halles de l'Ile.

Et voici enfin les propositions qui ont été reçues suite à l'appel d'offres du début de l'été.

24. Un projet pataphysique, sans indication d'auteur, avec des références à la physique, à l'énergie solaire et à diverses personnalités.
Proposition inutilisable.
25. Une offre de gestion du restaurant, émanant de la famille Dumuid.
Cette offre pourrait compléter l'un ou l'autre projet en fonction des affinités.
26. L'implantation d'un Hard Rock Café.
Cette offre résulte d'une recherche de locaux et ne concerne qu'une partie des Halles. Elle pourrait comme la précédente compléter l'un ou l'autre projet en fonction des affinités.
27. Des «Halles du livre», soit un lieu dévolu au livre et à la présentation de l'édition genevoise, comportant librairie, lieu d'expositions, lieu d'animation et forum, enfin les bureaux des organismes concernés. Ce projet est présenté par les Editions La Joie de lire, appuyées par d'autres professionnels.
Un projet avec peu de coûts de fonctionnement pour la collectivité. Mais l'attractivité et l'animation seront-elles suffisantes? C'est peu probable.
28. Une autre offre de gestion du restaurant, émanant des responsables de l'Alhambra.
Même remarque que pour 25 et 26.
29. Une Maison du Rhône, M. Jean-Louis Peverelli.
Proposition à l'état d'idée qui ne permet pas d'évaluer sa faisabilité. Aspect muséal peu propice.
30. Un Forum des Halles de l'Ile: forum de la citoyenneté, de la culture, de la convivialité, pour tous les âges, mais surtout pour la jeunesse. Cette proposition émane de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse de la Ville de Genève. Présentée de manière sommaire, faute de temps, cette proposition va dans un sens transversal et devrait «mobiliser» divers services de la Ville et de l'Etat. L'orientation est plus sociale que culturelle.
31. «à l'Ile», des espaces de rencontres centrés sur la table, la culture et les médias: une espèce de grand centre de loisirs, axé sur la modernité. Il s'agit du projet de MM. Tristan Pfund et Boris Siebold.
Proposition assez développée, mais non chiffrée encore, prévoyant une synergie entre les aspects commerciaux et culturels.
32. «Musiques'Halles»: un centre dévolu à toutes les musiques, notamment

actuelles et ethniques, et à leur diffusion, soit une médiathèque gérée sur le modèle de la Fondation de Saint-Gervais. Restaurant, bar, disquaire(s), librairie musicale, etc. Présence de Radio-Lac.

Proposition développée, détaillée, chiffrée, qui se rapproche du projet des Bibliothèques municipales et de celui des Verts. Il est prévu ici une gestion déléguée.

33. CAa: une gestion globale et commune du bâtiment par ses occupants sous l'égide d'une AGI – Association de gestion de l'Île – après réalisation de la verrière.

Proposition partant de l'existant avec les modifications architecturales annoncées et misant sur une gestion associative de l'ensemble. Cela suffira-t-il pour atteindre l'objectif d'animation et de fréquentation? Les occupants actuels parviendront-ils à s'entendre?

34. Une «Maison de la prévention et des professions de la santé», lieu de fédération des divers partenaires travaillant dans le domaine de l'information et de la prévention en matière de santé.

Proposition sortant du domaine culturel. Le financement devrait reposer sur les associations et institutions concernées (CP, CIPS, CIFERN, Croix-Rouge Genève, etc.) et les subventions des pouvoirs publics.

35. «De vin, de poésie ou de vertu»: concept baudelairien réunissant la dégustation de crus locaux, une poésie culinaire, enfin la pédagogie (une école) et la présence d'une bibliothèque ou médiathèque de prêt municipale, de commerces, etc. Mixité public/privé, culturelle et artistique.

Proposition caractérisée par une mosaïque dont la situation actuelle offre déjà un exemple, jugé justement peu convaincant.

36. «La Maison de l'architecture»: concept présenté par le Forum d'architecture de Genève, d'un centre dévolu aux questions urbanistiques, avec un très spacieux café littéraire pour attirer et rassembler le plus grand nombre de visiteurs.

Proposition synthétique, nécessitant un développement pour mieux évaluer son impact. L'architecture et l'urbanisme permettront-ils de générer une affluence et une animation suffisante?

37. «Meuble urbain», soit une réorientation du projet 16 ci-dessus (extension de la BPU), mais dont chaque cellule pourrait être affectée à un usage ou un utilisateur différent.

Proposition d'architecte: contenant sans contenu.

38. Une «Maison de la bande dessinée et de l'illustration», par l'AGPI, soit

l'Association genevoise pour la promotion de l'illustration et de la bande dessinée, domiciliée chez Papiers Gras et représentée par M. Roland Margueron.

Proposition d'un concept d'ensemble clair, mais non formulé dans le détail. Direction unique en gestion déléguée à une fondation avec subvention publique de 0,5 million, en parallèle à des activités commerciales.

39. Une mise à jour du projet des «bains en l'île», de MM. Cyrus Mechkat et Bill Bouldin (cf. 13 supra).

Proposition développée et détaillée. Exploitation privée au bénéfice d'un droit de superficie. Fait partiellement double emploi avec les bains des Pâquis.

40. «Expositions interactives tout public»: c'est le projet de MM. Philippe Clerc et Thierry Ruffieux, comprenant en outre un café et des ateliers.

Proposition qui va dans des sens que développent déjà d'autres institutions (musées en particulier) et reposant en partie sur l'accueil d'expositions créées ailleurs.

41. «Atelier urbain aux Halles de l'Île»: projet du groupe Vaisseau, visant à gérer celles-ci sur le mode d'un lieu d'expositions et d'événements, avec des implications et des interventions sur l'urbanisme urbain.

Ce projet ambitieux dans ses objectifs se veut pragmatique dans sa démarche et repose sur la mobilisation de nombreux partenaires et du public. Il n'en paraît pas moins assez idéaliste.

F. *Sélection des projets.*

A l'examen, il est proposé ici de retenir ici 5 projets qui devraient le mieux permettre d'atteindre l'objectif d'animation et de fréquentation et se situent dans un créneau culturel au sens large. En outre, ces projets ne font pas double emploi avec l'offre existante.

- A. Le projet de centre multimédia avec un cyber-café des Bibliothèques municipales (N° 17).
- B. Le projet de discothèque/médiathèque municipale et d'animation musicale, émanant du Parti des Verts (N° 22).
- C. «Musiques'Halles»: un centre dévolu à toutes les musiques, notamment actuelles et ethniques, et à leur diffusion (N° 32).
- D. Une «Maison de la bande dessinée et de l'illustration», par l'AGPI, soit l'Association genevoise pour la promotion de l'illustration et de la bande dessinée (N° 38).
- E. «Atelier urbain aux Halles de l'Île»: projet du groupe Vaisseau (N° 41).

Les propositions N^{os} 25, 26 et 28, qui concernent le restaurant pourraient être retenues en combinaison avec l'un ou l'autre des 5 projets, en fonction des affinités.

Commentaires

Sur le plan de la gestion, les projets A et B prévoient l'intervention directe de l'administration, à l'exception du restaurant. Les projets C et D impliquent une gestion déléguée (fondation). Le projet E présente une délégation d'un type particulier qui ressemble à celle du Théâtre du Grütli.

Sur le plan des investissements, seules sont connues pour le moment les estimations portées au PFQ 2001-2004:

46 Animation et loisirs

46.53.01	Ile, place, Halles de l'Ile étude de réaffectation pr Centre d'animat. culturel	Fr. 350 000
46.53.02	Ile, place, Halles de l'Ile Réaffectation pr Centre d'animat. culturel	3 500 000
56.53.03	Ile, place, Halles de l'Ile Création d'une verrière	800 000

Sur le plan du budget de fonctionnement, le développement actuel des projets ne permet pas de donner de chiffres précis. Mais, en tout état de cause, les projets A, B et C ont vraisemblablement besoin au moins des moyens alloués à l'une des unités du réseau des Bibliothèques municipales, soit environ 2 millions. Le projet D évalue l'apport nécessaire de la Ville de Genève à 500 000 francs/an. Le projet E, à 1 000 000 de francs/an.

Des fiches descriptives sont annexées au présent document: annexes 14 à 18.

G. *Conclusion*

Avant de procéder à une étude plus approfondie, impliquant entre autres la préparation d'une proposition de crédit d'étude, il conviendrait de déterminer l'orientation en matière de contenu d'activités des Halles de l'Ile parmi les 5 projets retenus et en matière de gestion: directe ou déléguée.

Pour sa part, le Conseil administratif recommande au Conseil municipal de retenir les propositions A, B et C et de voter le projet de résolution suivant:

PROJET DE RÉSOLUTION

Sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal décide d'affecter les Halles de l'Ile à la réalisation d'un projet qui s'inspire des propositions A, B et C.

Il demande au Conseil administratif de finaliser le concept retenu et de déposer une proposition de crédit d'étude pour sa réalisation, y compris les aménagements projetés tels que la verrière et la passerelle longitudinale.

Annexes: 18

M. Alain Vaissade, maire. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, cette proposition du Conseil administratif sur les Halles de l'Ile résulte, comme vous avez pu vous en rendre compte, de l'examen des idées, projets et discussions concernant les Halles de l'Ile depuis la fin des années 80 jusqu'à ce jour.

Cette proposition présente un état des lieux, une analyse et un prix des projets et vous soumet une résolution permettant au Conseil administratif, en cas d'accord du Conseil municipal, de déposer un crédit d'étude pour la réalisation d'un concept dans ce lieu. C'est le concept que je vais développer maintenant.

Je ne rappellerai pas les orientations données par le Conseil municipal l'an dernier, car elles figurent en page 2 de la proposition. J'insisterai plutôt sur le choix du Conseil administratif parmi tous les projets envisagés. Tout d'abord, ce choix est fondé sur une double réflexion. Premièrement, une analyse très fine des besoins et des attentes de la population dans le cadre des équipements culturels déjà existants en ville de Genève. Deuxièmement, la prise en compte du contexte urbain dans lequel se situent les Halles de l'Ile.

Commençons par le contexte urbain. Vous savez que les Halles de l'Ile occupent une position privilégiée en plein centre-ville. D'une part, elles sont un trait d'union entre les deux rives, à proximité immédiate d'un nœud de communications, la place Bel-Air, par laquelle transitent la plupart des grandes lignes de transports publics. D'autre part, elles font partie intégrante du projet «Au fil du Rhône», dont la réalisation est en bonne voie, à la grande satisfaction de la population genevoise. La promenade des Lavandières est d'ores et déjà un passage très fréquenté; et la prochaine réalisation d'une liaison entre celle-ci et le pont de la Coulouvrenière, à proximité immédiate des arrêts de bus et de tram, créera un nouvel accès piétonnier aux Halles de l'Ile. Cette localisation, au centre d'un réseau d'accès piétonnier exceptionnel, par ailleurs très bien desservi par les transports publics, est de nature à faire des Halles de l'Ile un point de convergence très fort. Je parle ici, bien entendu, de halles reliées par une verrière et flanquées de passerelles piétonnières extérieures, assurant la liaison entre la promenade des Lavandières et la place de l'Ile.

Venons-en maintenant au centre multimédia, c'est-à-dire à un espace multimédia réunissant une discothèque et une médiathèque publiques. Ce choix correspond à une vision globale et cohérente des besoins et des attentes de la population dans le domaine culturel. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, la Ville de Genève dispose de nombreux équipements culturels qui fonctionnent comme pôles d'attraction dans différents domaines, la Maison des arts du Grütli, Saint-Gervais, l'Usine, et qui affichent clairement leur identité et leurs fonctions dans un dispositif qui a fait ses preuves. La création d'un centre multimédia

réunissant une discothèque, une médiathèque, un espace public d'accès à Internet et aux technologies virtuelles, ainsi que des espaces de consultation, de recherche et d'expositions en rapport avec les activités du centre permettra de compléter ce dispositif en répondant aux insuffisances que l'on constate aujourd'hui dans un domaine dont le développement a été largement sous-estimé. Ces insuffisances sont d'autant plus dommageables que les prestations dans le domaine de l'audiovisuel comptent parmi les services de base, au même titre que les bibliothèques, et que la Ville de Genève doit pouvoir offrir ces prestations à l'ensemble de la population. En termes d'usagers, les chiffres suivants sont d'ailleurs révélateurs de ces besoins et de ces attentes. Des milliers de personnes ont recours aux services des deux discothèques municipales et ce nombre ne cesse de croître, suivant en cela la multiplication exponentielle des produits mis sur le marché via différents supports.

Ainsi, s'il faut donner quelques chiffres précis, la discothèque des Minoteries a enregistré 117 000 prêts en 1999 pour une collection de 38 000 documents, ce qui représente une augmentation de 16% en une année. Les prêts assurés par la médiathèque actuelle ont également augmenté de 15%, soit 31 000 documents prêtés pour une collection qui en réunit 60 000. Or les discothèques municipales ont de plus en plus de peine à faire face à cette demande. Conçues à l'origine comme des discothèques de quartier, elles drainent aujourd'hui une population beaucoup plus large, avec pour conséquence inévitable, faute de place et de moyens, une baisse de la qualité des prestations offertes. Vous savez que le Conseil municipal, dans la législature précédente, a discuté et délibéré longtemps pour savoir s'il fallait installer une troisième discothèque. C'est aussi en souvenir de ces délibérations que le département des affaires culturelles a travaillé.

Dans ce contexte, il est apparu au Conseil administratif que la priorité devait être donnée à une solution qui permette de mettre à niveau les discothèques existantes et excentrées en créant un nouveau service dans un lieu central, facilement accessible et parfaitement adapté, par la qualité des espaces à disposition, à la réalisation d'un nouveau pôle d'attraction et d'animations culturelles consacré à la musique, en relation avec un nouveau bar-restaurant convivial et des animations festives. Les Halles de l'Ile, le Conseil administratif en est convaincu, permettent tout à fait de répondre à ce projet et à cet objectif. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, nous vous suggérons de renvoyer la proposition N° 104 à la commission des arts et de la culture. Ainsi, vous pourrez examiner les projets A, B et C, mentionnés à la page 12 de la proposition N° 104, retenus par le Conseil administratif et vous déterminer, au moyen de la résolution qui vous est proposée dans cette proposition, de façon que le Conseil administratif puisse, le cas échéant, revenir devant vous pour vous présenter une proposition de crédit d'étude afin de finaliser le projet proposé.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Losio, vice-président.)

Préconsultation

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Les socialistes ont été évidemment très contents et intéressés par la présente proposition du Conseil administratif sur le futur des Halles de l'Ile. Nous avons pris connaissance avec un grand intérêt des 41 projets décrits dans la proposition N° 104 sous le point E «Inventaire des idées et des projets» et regroupant aussi bien des projets nouvellement formés par la population et diverses associations que des projets plus anciens qui traînaient dans les tiroirs. Cela donne une vision très complète de toutes les possibilités offertes pour les Halles de l'Ile, et nous nous réjouissons de travailler sur ce sujet.

Nous aimerions tout de même signaler que nous avons été surpris que les trois projets mis en avant par le Conseil administratif sont tous trois axés sur le domaine de la musique, qui n'est pas particulièrement le parent pauvre à Genève. Nous aurions en effet trouvé intéressant que, si on retenait un projet sur la musique, il puisse y en avoir également dans d'autres domaines, étant donné que sur les 41 présentés, il y en a plusieurs fort intéressants. Nous pensons qu'un travail sera nécessaire en commission pour mettre en parallèle le développement futur des Halles de l'Ile et d'autres espaces qui vont se créer ces prochaines années, que ce soit le nouveau Musée d'ethnographie ou encore la salle de l'Alhambra, et qui pourraient également concerner des projets culturels.

Il nous semble donc très important de ne pas traiter les Halles de l'Ile comme une entité solitaire sur le Rhône, mais de les placer dans le contexte d'une politique culturelle et sociale plus large. Nous proposons un renvoi à une commission ad hoc qui serait créée particulièrement pour traiter ce point, d'une part, pour essayer d'avancer le plus rapidement possible et ne pas surcharger la commission culturelle ou une autre commission et, d'autre part, parce qu'il nous semble qu'une commission ad hoc permettrait de tenir compte d'un certain nombre d'éléments importants. Sur les 41 projets présentés, un grand nombre sont évidemment d'ordre culturel, mais d'autres ne le sont pas. Certains ont trait à la prévention et à la santé, d'autres à l'architecture et à l'urbanisme, et d'autres enfin à divers thèmes. Il y a aussi toute la question de l'aménagement des lieux, qui n'est pas liée uniquement aux problématiques développées à la commission des arts et de la culture. Il nous semblerait donc intéressant d'avoir une commission ad hoc, composée de gens ayant des intérêts divers, pour traiter de ces questions.

(La présidence est reprise par M. Bernard Paillard, président.)

M. Bernard Lescaze (R). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe radical a aussi pris connaissance avec intérêt de la liste des 41 projets figurant dans la présente proposition, puis des cinq projets retenus par le Conseil administratif et, enfin, des trois projets A, B et C, que nous pourrions qualifier de «sélectionnés». Il ne partage toutefois pas l'enthousiasme du Parti socialiste. En effet, force est de constater que la plupart de ces projets, aussi intéressants qu'ils puissent paraître au premier abord, n'assureraient en aucune manière l'animation des Halles de l'Ile, que nous souhaitons tous. Nous constatons également que les trois projets sélectionnés sont des projets officiels, qui impliqueraient, de la part de la municipalité, un investissement accru, tant en personnel qu'en financement. Ce ne sont donc pas des projets qui nous paraissent devoir s'imposer au premier abord, d'autant qu'ils nous semblent extrêmement Verts, c'est-à-dire liés par les personnes à un parti politique, et cela ne nous paraît pas non plus favorable à l'animation générale des Halles de l'Ile.

Nous regrettons donc, à la lecture de ces projets, que celui de Vacheron & Constantin, qui était privé – on pouvait, bien sûr, trouver dommage qu'il y ait un transfert au secteur privé, mais il était rentable – ait été purement et simplement écarté. Le temps n'est pas aux regrets. Le temps est effectivement au travail, en profondeur, pour savoir ce que nous voulons faire des Halles de l'Ile. Nous le disons clairement, très rapidement, mais très nettement, aucun des projets tels qu'ils ressortent de cette liste et de la proposition N° 104 du Conseil administratif ne nous paraît suffisamment pertinent pour mériter d'être mené jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à la réalisation. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas d'éléments qui, eux, méritent d'être pris en considération.

Le premier d'entre eux, c'est, sur le plan architectural, la construction de la verrière, c'est-à-dire le rétablissement de la couverture de la halle centrale, propre à créer un nouvel espace qui pourrait fournir ensuite des suggestions d'utilisation. Rappelons-nous, en ce qui concerne un bâtiment se trouvant non loin et dans la même situation, à savoir le Bâtiment des Forces-Motrices, que pendant longtemps nous n'avons pas su qu'en faire et que, tout à coup, une idée – géniale, il faut le reconnaître – a jailli. Concrétisée par un conseiller d'Etat entreprenant, un architecte intelligent et un mécène, elle a donné naissance au Bâtiment des Forces-Motrices et à la salle Théodore-Turrettini, dont l'équipement culturel de Genève ne saurait aujourd'hui, sans doute, se passer.

Peut-être faudra-t-il, dans les projets, revoir l'emplacement du bistrot. En effet, il vaudrait peut-être mieux qu'il soit situé sur la place, près des platanes, devant plutôt que derrière les Halles. Tout cela doit bien entendu être examiné en commission. Ce que le groupe radical souhaite, c'est que les Halles, que les plus âgés d'entre nous ont dû connaître vivantes, simplement parce qu'on y vendait

des volailles, et qui sont aujourd'hui très souvent désertes, redeviennent un lieu animé. Il nous paraît certainement possible de trouver un projet qui mêle à la fois lieu public animé et espace culturel valorisé, car nous ne pensons pas que la collectivité publique puisse, à elle seule, tout faire. C'est pourquoi le projet dont nous avons eu la chance d'entendre parler par un journal, le projet d'un des conseillers administratifs – ce qui montre d'ailleurs une coordination curieuse au sein du Conseil administratif – nous paraît présenter aussi des éléments intéressants.

Dans ces conditions, le groupe radical propose le renvoi de la proposition N° 104 dans une commission, à notre avis la commission des arts et de la culture plutôt qu'une commission ad hoc. En effet, nous devons malheureusement constater que, ces dernières années, les commissions ad hoc ont été des commissions d'enterrement plutôt que des commissions dynamiques. Nous pensons que, parfois, quand il y a une commission ad hoc, les choses ont tendance à traîner, pour ne pas dire à traîner, et que, dans le cadre des Halles de l'Ile, les choses ont suffisamment duré pour que nous examinions maintenant ce dossier avec un peu plus de dynamisme.

Nous pensons cependant que la liste des 41 propositions, voire des cinq, ou des trois sélectionnées enfin, ne doit pas être close et ne doit pas être considérée comme exhaustive; il se peut en effet que, suite aux débats en commission, nous aboutissions finalement à une ou deux idées réalisables, pas trop coûteuses, nous l'espérons, et surtout à même d'amener enfin cette animation dans ces fameuses Halles de l'Ile, qui sont aujourd'hui trop souvent désertes. C'est la raison pour laquelle le groupe radical remercie le Conseil administratif de ce travail d'inventaire – pour nous, il s'agit simplement d'un inventaire – et propose le renvoi de la présente proposition à la commission des arts et de la culture.

M. Robert Pattaroni (DC). Je vais passer rapidement sur plusieurs points qui ont été très bien développés par notre collègue Bernard Lescaze et dire d'emblée, pour vous donner notre conclusion, que nous allons proposer le renvoi de la proposition N° 104 en commission. Néanmoins, il nous semble judicieux, en ce tour de préconsultation, de faire quelques commentaires.

Tout d'abord, nous avons trouvé cette nouvelle manière de fonctionner intéressante. Nous sommes ouverts à cette nouveauté, qui consiste à permettre à un conseiller administratif, dissident peut-être, de plancher sur un projet et de le faire connaître à la population. Sous l'angle de la démocratie directe, c'est acceptable, mais sous l'angle de la procédure, ne pensez-vous pas que si cette idée, portée à la connaissance du public par la *Tribune de Genève*, un journal important, puis diffusée un peu plus confidentiellement aujourd'hui par des plaquettes que d'aucuns

ont pu recevoir, est une idée à laquelle le Conseil administratif tient, il faudrait la transformer en proposition? Nous aimerions que ce soit une proposition, parce que nous allons en dire du bien tout à l'heure.

Deuxièmement, si certains disent qu'à Genève nous aimons voir les réalisations, les grands projets ailleurs, mais que, chez nous, nous restons frileux, pour ne pas utiliser le terme de calvinistes, je pense que nous nous trouvons à nouveau devant ce type de situation. Souvenez-vous, Monsieur le président, une motion du PDC – à noter qu'il y en avait une autre du Parti socialiste – demandait qu'il y ait un concours d'idées très large, même au-delà de Genève, pour que des gens venant d'ailleurs puissent faire des propositions et exprimer des idées que des personnes de Genève auraient pu avoir mais n'osaient pas formuler, de peur d'être considérées comme trop intelligentes. Nous aurions précisément aimé que ce concours d'idées fût réalisé. C'est vrai qu'il y a un projet pataphysique, qui pourrait recouvrir, quand on connaît ceux qui l'ont porté dans l'histoire, des découvertes quant aux possibilités d'éclatement de la population genevoise. Malheureusement les pataphysiciens n'ont pas cru bon d'aller plus loin, peut-être qu'ils ont été considérés comme n'ayant pas pu développer leurs idées, et nous ne saurons jamais ce que la pataphysique aurait pu faire pour le bienfait de la population genevoise.

Cela dit, Monsieur le président, nous rappelons notre objectif, qui avait fait que, tout en aimant les entreprises, à commencer et à finir par Vacheron & Constantin, nous avions considéré – et nous considérons ce soir encore – que, pour que ces Halles de l'Ile fussent un lieu d'animation, il fallait des activités festives, culturelles, d'animation, de télécommunication et de communication en tout genre, mais qui se déroulassent de 6 h du matin à au moins 2 h du matin. En effet, si nous voulons qu'il y ait de la vie, il faut que ce lieu soit ouvert et que les gens y circulent, comme dans d'autres villes que, nous, Genevois, apprécions beaucoup: Paris, Londres, Amsterdam, etc. Nous aimons cette vie et nous nous privons du plaisir de l'avoir ici. C'est intéressant, du point de vue psychanalytique.

Nous soutiendrons tout projet qui permettra d'avoir de l'animation. Nous estimons en effet que les projets proposés par le Conseil administratif, malheureusement très modestes quant à l'éclatement, pourraient très bien voir des Halles de l'Ile ouvertes de 9 h ou 9 h 15 le matin jusqu'à environ 18 h, selon les horaires traditionnels. A notre avis, le fait qu'il y ait dans ces Halles une station de radio dynamique – qui l'est pour celles et ceux qui l'écoutent – n'apporte pas beaucoup d'animation, puisque l'espace que cette radio occupe n'est pas un lieu ouvert au public. Même une télévision qui se modernise aussi vite qu'elle le peut, et nous en avons la preuve ce soir, puisque nous passons en direct sur le petit écran grâce à celle-ci, si elle devait s'installer à cet endroit, peut-être que cela plairait

beaucoup à ses collaborateurs, mais ne serait pas un lieu public pour autant. Certains magasins, même de haute qualité, dans la mesure où ils ne sont ouverts que six heures par jour, ne peuvent pas vraiment être considérés comme un lieu public.

Par conséquent, nous considérons que ce qui pourrait être une proposition du conseiller administratif Pierre Muller offre au moins la perspective d'avoir de quoi vivre du matin au soir dans une ambiance de plaisir. Et cela a au moins l'avantage de nous plaire. Ce n'est certes pas suffisant, mais cela nous plaît suffisamment pour entrer en matière. Quant à l'architecture, pour ce qui est de couvrir, d'améliorer le lieu et de créer des passerelles, cela ne pose pas de problème. Nous sommes favorables à tout ce qu'il faut pour circuler librement et se donner des possibilités de bien vivre. Cela dit, il faut renvoyer cette proposition en commission; et, à notre avis, jusqu'à preuve du contraire, qui nous sera peut-être apportée tout à l'heure, la commission des arts et de la culture est tout à fait adéquate pour étudier cette proposition. Voilà ce que nous concluons pour ce soir.

M. Georges Breguet (Ve). Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, après les magnifiques envolées du préopinant, je vais peut-être simplement vous dire que notre parti a examiné avec attention les projets A, B et C du Conseil administratif contenus dans la proposition N° 104. L'ouverture à différents acteurs afin qu'ils puissent élaborer des projets et que le Conseil administratif les soumettent ensuite à notre assemblée est intéressante; le fait que le Conseil administratif ait fait un choix, c'est son travail. Ce choix est une indication qui repose surtout sur les possibilités d'affluence du public. Il est vrai que les différentes expériences des Halles de l'Île faites jusqu'à maintenant, même si tout le monde reconnaît le côté exceptionnel du lieu et du bâtiment, permettent d'affirmer que ces Halles ne sont pas vraiment indiquées pour des activités de type minoritaire. Si, parmi les propositions choisies, on parle souvent de la musique, c'est parce que Genève, il faut le reconnaître, est une des capitales de la musique, et c'est probablement ce qui unit le plus ses citoyens.

Il s'agira néanmoins, au sein de la commission des arts et de la culture, d'examiner également les autres idées, car il n'y a pas de raison de se bloquer complètement sur ce premier choix du Conseil administratif. Je tiens tout de même à dire que, dans ce premier choix, il y a des possibilités très intéressantes en ce qui concerne, par exemple, le personnel intervenant dans les projets A, B et C. Pour ce qui concerne les autres projets, ils présentent des gestions du personnel très différentes et aussi une gestion urbanistique qui varie, puisque certains de ceux-ci proposent des adjonctions de passerelles, et même une transformation de la place Bel-Air en zone piétonne. La proposition N° 104 est donc un projet extrêmement important que la future commission qui en sera chargée aura à étudier. Quant à

notre groupe, nous préférons que cette étude soit effectuée à la commission des arts et de la culture, la proposition d'une commission ad hoc étant peut-être un clin d'œil pour la bande dessinée, mais, personnellement, je crois qu'une commission permanente fera mieux son travail.

M^{me} Marie-France Spielmann (AdG/TP). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, notre groupe prend en compte la proposition N° 104 et remercie le Conseil administratif de la présenter à notre Conseil dans un délai raisonnable; nous en demandons l'étude à la commission des arts et de la culture. En revanche, je demande au Conseil administratif d'apporter une correction au projet N° 39 qui figure à la page 11 de la proposition, minoritaire malheureusement, car ce projet des bains en l'Ile a été soutenu par les responsables des bains des Pâquis. En l'occurrence, je pense, Monsieur le conseiller administratif, Monsieur le maire, qu'il y a une modification à apporter devant le Conseil municipal.

M^{me} Renate Cornu (L). Comme on vient de l'entendre, il y a déjà un peu plus d'un an, ce Conseil a refusé de louer les Halles de l'Ile pour 500 000 francs par an à Vacheron & Constantin. Les Halles doivent rester un lieu voué à la culture – c'est ce qui est ressorti du refus – et surtout un lieu public. Dans la foulée, nous avons alors proposé de valoriser ce qui fonctionne à merveille aux Halles actuellement, la bande dessinée, ses créations inhérentes et ses produits dérivés. Ce projet qui a fait l'objet de la motion N° 61 est resté sans écho, raison pour laquelle nous sommes aujourd'hui un peu déçus. Des trois projets A, B et C choisis par le Conseil administratif dans la proposition N° 104, nous retenons surtout la volonté d'installer aux Halles de l'Ile une annexe des Bibliothèques municipales – car il faut bien retenir trois projets sur cinq – tant ces projets se superposent pour n'en faire qu'un. Cette annexe complémentaire des Bibliothèques municipales serait dévolue au multimédia. L'engouement du public pour les produits façonnés à partir de ces techniques a, semble-t-il, créé une surcharge de travail pour les fonctionnaires; dans la proposition N° 104, il est mentionné que les demandes de prêt ont augmenté de 16% en 1999 et que les locaux actuellement en service deviennent trop exigus. Dans cette proposition, que vous avez tous lue, on nous soumet une analyse des bibliothèques qui annonce que la demande de prêt des bandes dessinées est de l'ordre de 25%. Faut-il alors conclure que, pour ces 25% de la demande de prêt globale, il n'y a ni manque de locaux ni surcharge de travail pour le personnel? Créer de toutes pièces aux Halles de l'Ile un lieu pour les seuls amateurs de prêt de disques, cassettes vidéo et DVD, même assorti d'un bar et d'une salle d'expositions, ne nous paraît pas vraiment garantir l'attrait de la foule attendue.

Les Halles de l'Ile disposent d'un potentiel énorme pour attirer le public, pour autant que ce dernier y trouve son compte. Qu'est-ce qui intéresse le public, le grand public avant tout? Se donner rendez-vous? Se retrouver entre amis? Qu'est-ce qui fait qu'un lieu soit attractif? Un bistrot sympa? Entre rive gauche et rive droite, la place Bel-Air draine une population très nombreuse, aussi bien le jour que le soir. Il suffit de penser à ceux qui vont au théâtre, au cinéma, etc.

Le cœur même de tout lieu culturel aujourd'hui est un café-bar. Le Musée d'art et d'histoire a le projet de créer un restaurant sur le toit de sa cour avec Jean Nouvel. C'est une excellente idée. L'ancienne Société genevoise d'instruments de physique, qui devient un véritable bateau-lavoir à la genevoise, a son bistrot; l'Usine a, en son centre, le ZOO; la Comédie, le Grand Théâtre ont aussi leur bar. Pour ceux qui vont un peu plus loin, Paris compte désormais le restaurant plein ciel sur les toits de Beaubourg, qui ne désemplit pas, et la nouvelle Tate Gallery a un café toujours plein de monde.

Ce que veut tout public désireux de voir et entendre des créations artistiques, c'est en premier lieu une ou plusieurs propositions pour se retrouver avant ou après une telle activité. Et quand on dit «tout public», cela signifie qu'aucune catégorie ne doit être exclue. Dans ce sens, seule une proposition qui s'adresse à tout le monde a une chance de succès. Il faut donc tirer parti, au moins partiellement, des animations qui ont toujours su attirer le public aux Halles de l'Ile, en dépit du triste état des lieux. Je veux parler des expositions et animations de Papiers Gras, qui trouveraient parfaitement leur place avec les restaurants et les bars dont il est question. Pour notre part, nous proposons le renvoi à la commission des arts et de la culture, en y ajoutant le projet du conseiller administratif Pierre Muller, auquel certains ont déjà fait allusion.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je vous dois quelques explications, ainsi qu'à mes collègues, concernant l'article qui a paru hier dans la *Tribune de Genève*. Rappelez-vous, au mois de juin, j'avais transmis la fonction de maire à M. Vaissade, qui était extrêmement surchargé déjà au départ de sa mission et qui n'avait pas répondu (*rires*) – non ce n'est pas une plaisanterie, être maire, c'est quelque chose d'assez compliqué (*rires*) – parce qu'il était probablement absent ou occupé à d'autres tâches, à plusieurs journalistes qui cherchaient à l'atteindre concernant la réhabilitation des Halles de l'Ile.

M^{me} Adelita Genoud me téléphone et me dit: «Je n'ai pas pu atteindre M. Vaissade, alors je m'adresse à l'ancien maire pour savoir ce que le Conseil administratif pense de la réhabilitation des Halles de l'Ile.» Je lui réponds qu'on en discute au Conseil administratif et que tout sera communiqué, selon ce qui avait été proposé par M. Vaissade, au cours du mois d'octobre. Vous avez eu connaissance de

ce qui s'est passé au mois d'octobre, donc le délai a été reporté au mois de janvier. La journaliste me dit: «Et vous, Monsieur Muller, qu'est-ce que vous pensez des Halles de l'Île?» Je lui réponds: «Pour ma part, je pense qu'il faut en faire un lieu plutôt festif, un lieu d'animation pour la population où pourraient se rencontrer des gens de mon âge, des trentenaires, des quadragénaires, des quinquagénaires, vu qu'à Genève cela manque un petit peu d'animation.» Elle poursuit: «C'est intéressant; à quoi pensez-vous précisément?» Je lui rétorque: «Il serait possible de réhabiliter ce lieu en bistrot, en bar, en brasserie, bref, il faudrait trouver quelque chose d'assez agréable.» J'en ai ensuite parlé à M. Vaissade, le maire, en lui faisant savoir que j'avais promis à la journaliste, peut-être d'une manière un peu osée, que j'allais présenter un projet.

Vous me direz, Mesdames et Messieurs, qu'il y a eu un problème, que je ne dénie pas, à savoir que, quant à la forme, le canal qui a été utilisé par mes amis et moi-même pour présenter ce projet n'est pas tout à fait habituel; il est en tout cas original. Quant au fond, j'avais promis à la journaliste de la *Tribune de Genève*, comme je viens de le dire, que j'allais présenter un projet, et je l'ai fait. Malheureusement, le temps passe vite, vous le savez bien, et il s'est trouvé que mes amis et moi étions hors délai pour rendre un projet au département des affaires culturelles. Nous avons néanmoins continué à réfléchir et nous nous sommes réunis plusieurs fois, pensant que les Genevois seraient intéressés par un projet d'animation à cet endroit, un projet d'aménagement qui relierait les deux rives du Rhône, c'est-à-dire le quai Turretini au quai de la Poste, en passant par les Halles de l'Île.

Pour tordre le cou à une question qui m'a été posée à diverses reprises depuis hier, ce projet a été fait entièrement à compte d'auteur. Il n'y a pas un sou, pas un centime, qui a été dépensé par la collectivité publique, respectivement mon département, dans ce projet; d'ailleurs, il se résume à une petite plaquette de quelques pages. Vous conviendrez qu'à part le débat intellectuel aboutissant à la création de cette plaquette il n'y a pas eu de gros frais.

Mesdames et Messieurs, si j'ai réfléchi à un projet, c'est aussi parce que je sais qu'à Genève il est extrêmement difficile de se séparer de locataires. Je crois que vous êtes, comme moi, au courant que nous avons parfois des problèmes avec les locataires, en particulier avec les restaurateurs. Nous avons notamment sur le dos un projet d'aménagement du Restaurant du Parc des Eaux-Vives qui est en rade depuis quelques mois; je ne voulais pas rééditer cette expérience avec les locataires des Halles de l'Île.

En ce qui concerne ces dernières, il se trouve qu'il y a six oppositions: trois sont actuellement entre les mains de M^e Jean-Franklin Woodtli, deux auprès de l'Asloca-Rive et une par-devant la commission de conciliation en matière de baux et loyers. Vous voyez qu'il y a six locataires qui s'opposent par tous les

moyens à ce qu'on les renvoie des Halles de l'Île pour y mettre des animations qui sont toutes aussi intéressantes les unes que les autres. J'ai pensé que, si nous voulions pouvoir faire quelque chose aux Halles de l'Île dans un délai raisonnable, il fallait tenir compte de cette hypothèse, à savoir essayer de trouver des solutions, pourquoi pas sur place, avec les locataires présents.

Le projet que j'ai présenté hier relie donc les deux rives du Rhône, évite également qu'on ne traverse les Halles de l'Île, puisqu'une passerelle serait construite à l'extérieur – comme cela avait été prévu dans le projet Vacheron & Constantin – ce qui permettrait de rendre ces Halles de l'Île à la population. Il a été dit tout à l'heure qu'il est important que la population s'y rende, s'y trouve bien et puisse s'y amuser.

Dans le projet que je soutiens, il est prévu de créer deux terrasses flottantes pour les deux restaurants ou les deux bistrotts que je souhaite implanter à cet endroit. Ces terrasses flottantes sont envisagées du côté quai de la Poste, ce qui s'intègre parfaitement dans le projet défendu par le Conseil administratif et appuyé par vous-mêmes, conseillers municipaux, intitulé «Au fil du Rhône». Ce projet présente un autre avantage: en termes de coût de fonctionnement, il ne coûte rien, précisément parce qu'il s'agit de locataires privés et que nous allons encaisser un loyer auprès de ces derniers; le financement serait donc complètement couvert par les loyers que nous encaisserions.

C'est vrai – et je fais amende honorable auprès de mon collègue Alain Vaisade et de mes camarades du Conseil administratif – que j'ai commis l'irréparable; je n'ai pas passé par le canal officiel pour présenter cette proposition. C'est vrai que c'est un peu un crime de lèse-majesté, et je vous prie de m'en excuser; mais, encore une fois, les délais étaient échus et il fallait que, compte tenu des promesses que j'avais faites, je passe à l'acte. Voilà la faute que j'ai commise. (*Brouhaha.*) Je bats ma coulpe. J'habite à Champel, je passe tous les jours à la rue Michel-Servet et, en bas de cette rue, il y a une stèle qui rappelle qu'on a brûlé, il y a quelques centaines d'années, un homme pour un délit d'idée. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux (*brouhaha*), je souhaite tout simplement qu'aujourd'hui on ne me réserve pas le même sort qu'à Michel Servet... (*remarque*) parce que je n'ai pas suivi le parcours normal pour présenter un projet.

Ce que je vous demande, et cela a également été proposé par le groupe libéral et par d'autres groupes, les PDC et les radicaux, c'est que, dans la commission, quelle qu'elle soit, vous teniez compte de mon projet; je demande également, parce que je suis persuadé que le sujet intéresse une grande partie de la population, que les médias – ils sont fortement représentés ici – fassent un sondage sur les projets que le Conseil administratif va défendre. Nous aurons ainsi une idée claire et nette de ce que les citoyens et citoyennes de Genève souhaitent

faire de ces Halles de l'Ile.

Le président. Monsieur Ravailac... excusez-moi, Monsieur Muller, je vous remercie. La parole est à M. Vaissade.

M. Alain Vaissade, maire. Mesdames et Messieurs, la délibération que nous avons eue tout à l'heure montre la complexité du sujet. Je pense qu'il est légitime que chaque parti, ou chaque personne d'ailleurs, puisse avoir un projet. Ce qui compte, c'est de tomber d'accord sur une réalisation de telle manière que ce dossier ne s'embourbe pas pendant une dizaine d'années et qu'on n'arrive pas au bout de vingt ans sans avoir trouvé une solution correcte pour la satisfaction des besoins de la population; je crois que c'est là l'intérêt majeur. Pour ma part, je n'ai même pas parlé du projet de M. Pierre Muller tout à l'heure dans ma présentation, puisque je lui laissais la possibilité, à un moment donné, d'avoir des idées. Cela dit, vous savez... (*rires*) non, mais je vous rappelle que c'est le Conseil municipal qui, au mois de mars 2000, a demandé au Conseil administratif de faire une proposition. Il faut rappeler que c'est M. Pierre Muller, au nom du Conseil administratif, qui a déposé la proposition de résolution N° 403 au Conseil municipal. Cette proposition visait à privatiser le domaine des Halles de l'Ile, en vue de soutenir le maintien de Vacheron & Constantin en ville de Genève, mais le Conseil municipal l'a refusée. Cela me permet d'ailleurs de faire remarquer à M. Pattaroni que, s'il pensait qu'avec le projet Vacheron & Constantin, il y aurait eu une animation magnifique pour toute la population de 18 h à 2 h du matin, il se trompe, car, avec un tel projet, il n'y aurait eu personne aux Halles de l'Ile, puisque l'entreprise n'aurait pas été ouverte à ces heures-là. Il faut donc savoir raison garder dans cette discussion.

Cela dit, je peux aussi faire des propositions dans le dicastère de M. Muller, je peux également faire une proposition pour le Restaurant du Parc des Eaux-Vives; cela fait cinq ans qu'il est fermé, vous le savez... (*brouhaha et remarques*) cette situation dure depuis... enfin, si vous trouvez que cela fait quelques mois, en tous cas au moins deux ans. Je peux aussi faire des propositions, par exemple, pour la zone industrielle des Charmilles; ne s'agissait-il pas d'un projet visant à créer des petites et moyennes entreprises? En tout cas, je peux aussi faire une proposition; chacun d'entre nous peut faire une proposition sur des dossiers qui sont en charge d'un autre département. Nous avons la pudeur de ne pas intervenir à ce niveau-là, car nous faisons confiance, en général, aux collègues. Alors, restons-en là, ce n'est pas bien grave. Monsieur Pierre Muller, vous n'allez certainement pas être mis sur un bûcher pour avoir eu une idée et faire une proposition!

La balle est maintenant dans le camp du Conseil municipal; nous estimons que la proposition N° 104 doit être traitée en commission, celle des arts et de la

culture, et nous espérons que cela se fera le plus rapidement possible. Bien sûr, des oppositions ont été notifiées par mon collègue Pierre Muller tout à l'heure, mais vous êtes-vous demandé pourquoi il n'y avait pas d'opposition lorsqu'il s'agissait de donner ce domaine public à Vacheron & Constantin? Tout le monde était d'accord à ce moment-là. Il doit donc y avoir quelque chose qui manque dans la proposition N° 104, que je n'ai pas mis par discrétion, bien sûr, mais je vous le laisse imaginer que ce sont les intérêts financiers. Quant à vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'espère que vous trouverez la solution. Le dossier des Halles de l'Ile n'est pas facile, M. Lescaze nous l'a rappelé tout à l'heure, et je ne suis pas du tout surpris par vos interventions; je pense qu'elles sont logiques, intelligentes et brillantes, comme à votre habitude, et nous espérons que la solution naîtra au sein de la commission des arts et de la culture.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Je vous prie de m'excuser, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mais je me trouve dans une situation autre que la vôtre. Vous parlez tous de l'avenir, de ce qu'on va faire demain. Or je dois vous dire que vous vous trouvez en face de celui qui a sauvé les Halles de l'Ile. En effet, en 1972, j'ai déposé une motion pour qu'on restaure les Halles de l'Ile, alors que le Conseil administratif de l'époque voulait les démolir. J'ai écouté très attentivement, mais je n'ai entendu personne parler de ce qui s'est passé à l'époque. C'est pourquoi j'ai l'intention de mentionner maintenant les gens qui ont dirigé le département des affaires culturelles: Lise Girardin, René Emmenegger, Alain Vaissade. Et qu'a-t-on actuellement concernant les Halles de l'Ile? S'il y en a un qui peut me dire ce qu'on a actuellement, il est fort! Moi, je peux le dire; si vous prenez le *Mémorial* depuis 1972, vous verrez ce qui s'est fait pour les Halles de l'Ile... J'ai connu M^{me} Cornu, qui a été le fer de lance de cette affaire et qui a été beaucoup critiquée. En tout cas, j'attends avec impatience le rapport de la commission des arts et de la culture sur la proposition N° 104, parce que je vais bien rigoler! Je prends un exemple: à la commission des travaux, nous étions une minorité en faveur de la couverture du centre des Halles de l'Ile pour qu'il y ait un espace convivial et une vie animée. Nous avons été battus. Et maintenant, de quoi parle-t-on? Précisément de la couverture du centre des Halles de l'Ile. Alors vous me faites bien rire!

Je vais aussi mentionner la proposition que j'ai faite il y a un peu plus d'une année visant à offrir à la population genevoise un musée du Léman. Personne n'en parle, surtout pas le Conseil administratif! Je vous donne un exemple: où en est le nouveau Musée d'ethnographie? Je peux vous dire que nous ne sommes pas encore près de planter un clou pour ce musée, parce que l'endroit prévu me fait aussi bien rigoler! Voilà un parking souterrain transformé en musée à la place Sturm, cela, c'est pas mal! J'espère qu'à propos de la proposition N° 104 la commission aura le courage d'auditionner tous les proposant, le Conseil administra-

tif, majoritaire, et M. Pierre Muller. J'ai lu l'article concernant le projet de celui-ci dans la *Tribune de Genève*; il y a des idées qui pourraient être insérées dans le dossier des Halles de l'Ile et on pourrait ensuite examiner le tout. Mais aurons-nous le courage d'auditionner tout le monde? Pour ma part, ayant vécu cette affaire, je peux vous dire – et le *Mémorial* en est témoin – que vous avez devant vous celui qui a sauvé les Halles de l'Ile de la démolition. J'espère maintenant que la commission des arts et de la culture va faire un excellent rapport, et nous serons heureux!

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ferai quelques remarques concernant la proposition N° 104, que nous saluons, premièrement, parce que le Conseil administratif n'a pas cédé au mercantilisme. L'endroit où se trouvent les Halles de l'Ile, que l'on peut raisonnablement qualifier de «magique», n'a en effet pas été bradé aux privés. Nous nous en félicitons. Ensuite, nous saluons les ouvertures possibles parmi les cinq projets retenus. Il n'y a pas, heureusement, que la musique qui est mise à l'honneur, mais également l'architecture, ou la peinture, avec le projet du groupe Vaisseau, il y a différents projets de médiathèques à l'intérieur, et surtout, comme l'a souligné mon collègue Lyon tout à l'heure, une mise en valeur de l'espace ouvert, et c'est fort bien. Comment animer ces Halles de l'Ile, qui méritent effectivement de l'être? Nous pouvons, bien sûr, nous interroger à ce sujet au vu du bilan négatif à propos de celles-ci, car c'est plutôt triste, mais ce n'est peut-être pas un paradoxe dans la cité de Calvin, de constater que le parvis de la cathédrale est plus animé que cet endroit enchanteur au bord du Rhône. Comment remédier à cela? On peut trouver quelques pistes de réflexion quand on regarde ce qui a du succès dans les environs: d'une part, l'Usine, un haut lieu de la culture alternative de Genève, et, d'autre part, Artamis, un lieu très animé. J'entrevois ainsi la possibilité, pour animer les Halles de l'Ile, d'ouvrir les vannes à la culture alternative et j'espère que la commission des arts et de la culture cogitera en ce sens sur ce thème.

M. Michel Ducret (R). Je dois dire que nous nous sommes beaucoup amusés à écouter les échanges à fleuret moucheté entre les membres du Conseil administratif et, une fois de plus, nous estimons qu'ils devraient arriver à s'entendre en ayant de temps en temps une rencontre avant de venir devant notre Conseil municipal. Le plus beau de tout cela, Mesdames, Messieurs, c'est finalement de renvoyer la patate chaude à notre Conseil, lequel sera dès lors probablement responsable d'un nouvel échec par rapport aux Halles de l'Ile et ne devra donc pas s'opposer – pendant quelque temps du moins – à dépenser l'argent public pour parer à des insuffisances de base dans tout ce travail.

Si je prends la parole, c'est tout d'abord pour dire: attention! Attention aux

illusions, aux changements qui sont programmés sans succès et attention aux conséquences financières! On se plaint de lieux insuffisamment fréquentés; il faut bien dire que ce n'est pas la faute des galeries ou des lieux d'expositions des Halles de l'Ile, mais bien du reste. Les galeries et les lieux d'expositions sont avant tout des endroits devant lesquels on passe et dans lesquels on s'arrête occasionnellement. Qu'allez-vous faire aux Halles de l'Ile au juste? Le soir et le week-end, particulièrement le week-end, au moment où vous avez du temps libre, si vous trouvez un restaurant fermé, un accueil qui n'est pas convenable, des horaires d'ouverture qui correspondent à vos heures de bureau, vous êtes déçus. En effet, quand vous pouvez vous y rendre, personne n'est là pour vous accueillir. A part pour quelques privilégiés qui vivent dans une marge que M. Künzi souhaite généraliser à l'ensemble de la ville, la culture qui est développée aux Halles de l'Ile ne déplace pas la majorité des Genevois et des contribuables. Quasiment tous les projets qui nous sont présentés, à part celui de M. Pierre Muller, dont il a été question, mais que je n'ai pas l'honneur de connaître, consistent à chasser les galeries et à ne pas changer le reste. Or c'est précisément ce reste qui ne va pas. Une des premières choses qu'il faudrait envisager, c'est l'ouverture obligatoire également le soir et le week-end de l'établissement public chargé de l'animation du lieu; cela devrait effectivement faire partie du cahier des charges de base de celui-ci, comme pour beaucoup d'établissements de notre ville d'ailleurs, car il faut reconnaître que le centre-ville est maintenant désert tous les week-ends. Trouver un endroit pour y manger quelque chose ou y boire un verre n'est vraiment pas évident.

La deuxième raison de mon intervention concerne le problème financier, qu'il faut considérer sous deux angles. Tout d'abord, il y a la question de la couverture. C'est très bien de vouloir couvrir le centre des Halles de l'Ile, comme cela avait été conçu à l'origine; puisque c'était un lieu couvert, on peut parfaitement envisager cette solution. Cela étant, nous aimerions tout de même signaler que les Halles de l'Ile font partie du cheminement le long du Rhône et au milieu du Rhône; il ne faut absolument pas que la solution de modification architecturale qui sera adoptée empêche les promeneurs de continuer à suivre cet itinéraire, ou alors il faudra trouver un autre passage. C'est un point extrêmement important, car nous tenons à cet aspect du projet «Au fil du Rhône».

Ensuite, il faut se rappeler – et M. Muller l'a fait à juste titre tout à l'heure – qu'il y a des gens qui sont locataires de ces Halles; ils ont des contrats de location qui arrivent peut-être à échéance, mais cela ne veut pas dire que nous n'avons pas une responsabilité morale par rapport aux organismes, aux associations qui occupent ces locaux. J'aimerais rappeler que le Centre d'art en l'Ile, par exemple – qui est le siège du Cartel des sociétés d'artistes et artisans d'art du canton de Genève (CARAR) et qui concerne au moins 500 artistes de notre canton, beaucoup même de notre ville – avait déjà été relogé aux Halles de l'Ile il y a un certain nombre

d'années. Il va bien falloir trouver une solution, car ce CARAR joue un rôle d'information de, sur et pour les artistes genevois, et c'est aussi un lieu d'expositions. J'espère que vous n'allez pas proposer d'aller mettre le CARAR et son lieu d'expositions au fin fond d'une zone industrielle, parce que, dans ce cas, ce serait un peu se moquer du monde, favoriser un type d'expression, la musique ou la bande dessinée, au détriment des artistes, peintres, sculpteurs, etc., qui ont tout à fait le droit d'avoir un endroit pour eux à Genève. Ce sont en effet des Genevois comme les autres, ils ont aussi des droits légitimes, et on ne peut pas les expédier n'importe où. Il faudra donc trouver une solution, qu'il s'agira certainement de financer, et cela ne sera pas sans conséquence.

Je pense donc qu'il faudra aussi penser à cet aspect du problème lorsque vous examinerez un changement aux Halles de l'Île. Si vous ne faites que supprimer les galeries, je dis que c'est une pure illusion de changement; vous ne ferez que déplacer le problème en changeant une partie qui n'est pas déterminante dans la fréquentation du lieu. Un vrai problème consiste dans le coût et la conséquence de ce que nous allons proposer.

Enfin, je me méfie terriblement de la tentation de vouloir faire une commission ad hoc permanente, qui se transformera un jour en commission municipale de gestion des Halles de l'Île. Si c'est ce que certains veulent, alors je vous dis: créez directement une fondation ad hoc, qu'on se dessaisisse de ce problème et qu'on laisse la fondation se débrouiller pour assurer un rendement à ce lieu. Ce sera peut-être encore la meilleure solution.

M. Roman Juon (S). Pour aller dans le sens de M^{me} Virginie Keller Lopez, qui est intervenue tout à l'heure, je souligne que des éléments importants ont manqué à la discussion. Je rappelle tout d'abord qu'on parle des Halles de l'Île depuis la nuit des temps; Pierre Jacquet, ancien conseiller municipal, s'est notamment penché sur le sujet de la verrière de ces Halles. Je relaterai simplement une petite boutade: en parlant avec quelques amis de l'Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR), ces derniers m'ont dit la chose suivante: «Vous nous donnez ce projet et nous nous chargeons d'animer ce lieu et de le faire fonctionner.» Voilà pourquoi je trouve déjà bien qu'il y ait eu un concours, c'est un progrès, surtout un concours ouvert à tout le monde. Cela est déjà très positif, mais il faudrait aller plus loin, et c'est ce que la commission peut faire. Je ne suis pas très favorable à ce que l'on nomme une commission ad hoc pour travailler sur ce sujet, mais il faut reconnaître qu'elle pourrait aller beaucoup plus loin dans la réflexion. Nous, socialistes, aimerions faire participer beaucoup de monde, éventuellement former un groupe parallèle, dont la forme est encore à définir, tout à fait ouvert et composé de toutes les personnes ayant une expérience de l'animation dans notre ville, ce qui permettrait de recueillir le maximum d'avis

et d'avoir vraiment un projet de tout un chacun des différents milieux, qu'ils soient culturels ou autres. Quoi qu'il en soit, comme une délégation du Conseil municipal, dont je ferai partie, va se rendre la semaine prochaine à Porto Allegre et que cette ville est réputée depuis quelques années pour cette façon de faire participer la population, j'ai bon espoir que cette délégation va pouvoir vous amener de bonnes idées pour l'animation et pour organiser des colloques qui permettront d'aller en profondeur dans ce que veut une population.

Je passe maintenant à un autre problème. Vous avez oublié... (*Les conseillers administratifs discutent entre eux.*) J'essaie de m'adresser aux conseillers administratifs, parce que ce que je vais dire est extrêmement important; ah, ils écoutent! Moi, je n'arrive pas à faire deux choses en même temps, c'est pour cela que je ne me trouve pas parmi eux. Je disais donc que vous avez oublié le bateau-lavoir et, pourtant, il fait partie du projet «Au fil du Rhône» et a été l'objet d'une motion qui a été plébiscitée au Conseil municipal. Le projet est prêt, il est sous toit, il a reçu les autorisations de construire, de réaliser; il comporte aussi une buvette, c'est aussi un projet jeunesse; il y a une nouvelle mouture. Nous souhaitons donc qu'on ne l'oublie pas. Il reste à trouver le financement et à le réaliser, mais nous espérons trouver une solution d'ici quelques mois.

M. Georges Breguet (Ve). Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, je ne vais pas allonger le débat, au contraire. Je vous signale que je retire mon interpellation I-44 au titre un peu mystérieux: «Sous-utilisation de l'intranet et abus des conférences de presse». Je profite de l'intervention de M. Muller pour dire ce que j'avais à dire sur l'usage un peu abusif des journaux pour informer les conseillers municipaux. Il est vrai qu'on nous a offert un magnifique ordinateur portable – on aurait pu ajouter un abonnement à la *Tribune de Genève*, et pourquoi pas au *Courrier*, cela aurait fait une information municipale un peu plus complète. C'est un peu dommage que M. Muller n'ait pas distribué son projet à l'ensemble du Conseil municipal, parce que je pense qu'il y a des points d'intérêt dans ce projet. C'est vrai qu'on subit une sorte d'ostracisme lorsqu'on n'a aucun document en main, mais je tiens tout de suite à dire à M. Muller que je faisais exactement les mêmes reproches à M. Vaissade, et mon interpellation était plutôt dirigée contre M. Vaissade au départ. (*Rires.*) Je crois que c'est l'ensemble du Conseil administratif qui oublie parfois de nous informer, or, avec l'informatique, il suffit d'avoir la liste des adresses e-mail, de presser une seule fois et 80 personnes sont au courant. Pour que votre projet ne soit pas un coup d'épée dans l'eau du Rhône, le mieux serait que nous ayons tous la documentation.

Le président. Je vous remercie. L'interpellation dont vous parlez était un

objet que vous avez déposé le 16 décembre 2000, mais qui n'est pas à l'ordre du jour actuellement, n'est-ce pas?

M. Georges Bréguet. Non, cette interpellation n'est pas à l'ordre du jour. Elle aurait dû l'être la prochaine fois.

M. Pierre Reichenbach (L). Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je voudrais simplement, pour la bonne forme, dire à M. le maire, qui est le responsable de la communication de la Ville, en sa qualité de maire de la Ville de Genève, que la motion N° 342 «Des cabinotiers à Genève: réhabilitation des Halles de l'Ile» a été développée par M. Persoz et moi-même le 13 mars 1998.

Certes, nous avons eu ensuite des contacts avec M. Pierre Muller, mais il ne faut pas lui mettre dans la bouche des propos qu'il n'a pas tenus sur le moment!

Personnellement, en ce qui concerne les Halles de l'Ile, j'ai entendu mon collègue Jean-Pierre Lyon en parler et je les connais depuis longtemps; j'ai également cherché à faire avancer le «schmilblick». Je m'exprime en deux mots à ce sujet: avant que l'on bétonne les sols des Halles de l'Ile, il y avait la possibilité de réaliser des aquariums au niveau du Rhône et de donner l'impression aux visiteurs de se déplacer... dans l'eau du Rhône, mais les conseillers administratifs d'alors n'en ont pas tenu compte, étant donné qu'ils ne tenaient compte que de la «culture»! Quant au reste de la population, on s'en fout, parce que c'est la «culture élitaine» qui l'intéressait; d'ailleurs, il y a pas mal de bâtiments dédiés à celle-ci à Genève.

Je voudrais maintenant vous proposer une réflexion. Pourquoi la Ville de Genève doit-elle toujours mettre sur pied des actions qui lui coûtent et qui ne lui rapportent rien? Ne pourrions-nous pas, dans le projet qui va être discuté en commission, chercher aussi une certaine notion de profit, non pas parce que nous avons fait des bénéfices sur les impôts cette année, mais en se disant qu'il faudrait éviter de dépenser trop d'argent?

Pour ce qui est de ceux qui parlent de Vacheron & Constantin et du mercantilisme, merci pour le contribuable! Vacheron & Constantin va aller s'installer à Plan-les-Ouates; merci, c'est très sympa! Nous perdons ainsi un contribuable important, ce qui signifie une source de revenus en moins pour la Ville de Genève; pensez-y pour les projets qui vont être retenus.

Je reviens au projet de se «déplacer dans le Rhône». Monsieur le maire et écologiste réputé, mon idée avait été de ne pas dépenser l'argent de la Ville, mais de confier le projet d'aquarium à une fondation pour qu'elle crée un musée «lémanographique». Cela ne coûtait rien du tout à la Ville, du moins à l'époque.

Entre-temps, ces sites avec aquariums, il s'en est évidemment construit partout en France voisine. Ce qui est assez amusant, c'est que Genève est de nouveau à la traîne, sous le prétexte de la culture! Quant à l'animation, on y pense, mais je n'ai pas l'impression qu'il y ait une volonté politique de sortir quelque chose de sérieux du présent projet, à moins que la commission chargée d'étudier la question fasse un travail extrêmement fouillé et écoute tous les partenaires de l'opération. Mon collègue Lescaze l'a dit, nous avions demandé, au sein du Conseil municipal, de lancer un concours d'idées; vous l'avez fait pour le nouveau Musée d'ethnographie, même si cela n'a pas abouti à une réussite. Pour les Halles de l'Île, nous aurions aussi pu le faire, et non seulement au niveau du Conseil administratif; nous aurions en effet pu proposer à un groupement d'architectes, local ou international, d'étudier le problème, de faire des estimations extrêmement détaillées, notamment en ce qui concerne la rentabilité.

M. Roger Deneys (S). J'ai une petite question, qui s'adresse en particulier à M. Vaissade, suite à la proposition de M. Pierre Muller, lequel relance et élargit manifestement le cercle des projets concernant les Halles de l'Île qui ont été formulés et qui figurent dans la proposition N° 104. J'aimerais m'assurer, par souci d'équité, qu'il n'y a pas eu de propositions qui ont été refusées parce qu'elles sont arrivées hors délai par rapport à votre annonce parue dans la presse l'été dernier.

M. Alain Vaissade, maire. A ma connaissance, aucun projet concernant les Halles de l'Île n'est arrivé après la date de clôture, ou alors il n'est pas parvenu jusqu'à moi; c'est tout ce que je peux vous répondre. Il ne me semble pas qu'il y ait eu des personnes, des sociétés ou des associations dont le projet aurait été refusé. Je pourrais vérifier si vous le désirez, mais, pour l'heure, je ne veux pas m'engager plus.

Pour répondre à votre intervention, Monsieur Reichenbach, mais cela concerne aussi celle de mon collègue Pierre Muller de tout à l'heure, l'annexe 12 de la proposition N° 104 est la soumission publique qui a paru dans les journaux pour que tous ceux qui étaient intéressés puissent participer et l'annexe 13 est le descriptif des conditions-cadres à respecter, que les personnes qui le désiraient pouvaient obtenir. Quant à la date de reddition des dossiers, elle avait été fixée au 15 septembre 2000. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas très bien compris les affirmations selon lesquelles, au mois de juin, le maire était débordé ou je ne sais quoi. Je rappelle en effet que la soumission publique courait jusqu'au 15 septembre 2000, c'est-à-dire que jusqu'à cette date toute personne ou association, tout partenaire potentiel pouvait soumettre un projet pour les Halles de l'Île. C'était donc une ouverture totale; j'avais tenu à ce que le département des affaires

culturelles fasse paraître cette soumission publique pour qu'on ne puisse pas dire par la suite que des projets n'avaient pas pu être transmis à l'administration municipale, alors que les idées, les concepts, les réalisations innovantes ne manquaient pas. Je tenais à le rappeler, même si tous les éléments se trouvent dans la proposition N° 104. Monsieur Reichenbach, la balle est maintenant dans votre camp.

Si nous étions venus vous présenter un seul projet avec une demande de crédit d'étude, le débat aurait de toute manière eu lieu. Il ne faut pas que M. Ducret dise que nous voulions en fin de compte nous décharger sur le Conseil municipal; ce n'est pas vrai du tout. Nous avons besoin d'un avis, je ne dirai pas unanime mais au moins majoritaire, du Conseil municipal pour que nous puissions revenir devant celui-ci avec une demande de crédit d'étude, sinon nous n'avancerons pas, ce sera un aller et retour interminable et chacun rejettera la faute sur l'autre. Notre intention est d'aller vite sur ce projet – sans précipitation toutefois, car cela ne sert à rien – mais, de toute façon, nous vous l'avons dit tout à l'heure, il y aura des procédures juridiques, étant donné que des recours ont été déposés en ce qui concerne les résiliations de baux; cela ne va donc pas se faire en une année. Quoi qu'il en soit, nous avons l'intention de réaliser un projet, en concertation avec le Conseil municipal, qui soit d'intérêt général et public, de manière que nous puissions trouver une solution pour les Halles de l'Île.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Vous nous avez dit, Monsieur le maire, qu'il y a eu un concours public, et nous pouvons effectivement en prendre connaissance dans la proposition N° 104. Je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais, puisque vous nous parlez de ce concours d'idées public, il y a lieu d'en examiner le contenu d'un peu plus près. Premièrement, dans l'annexe 13 de cette proposition, on peut lire, sous «Objectif de fréquentation», que celui-ci est de «20 000 visiteurs annuels» au moins, ce qui revient à dire 55 personnes par jour; et comme on sait qu'il y a plus de monde le week-end, cela signifie en pratique l'objectif de fréquentation suivant: le désert le lundi, une caravane traverse le mardi et, à partir du mercredi, c'est un peu une oasis avant qu'il y ait éventuellement du monde le reste de la semaine. Cela veut dire que la première chose que l'on demande aux personnes qui ont des idées, c'est d'entretenir le désert. A partir de là, je ne crois pas que ce soit très motivant du point de vue méthodologique et, dans ces conditions, on veut bien dire que, ce qui est voulu, c'est un lieu élitiste, et non pas le lieu que nous avons demandé. Au sujet de ce concours d'idées qui a été lancé, j'ai écrit pour ma part, en marge de la soumission publique qui nous est présentée dans l'annexe 13: «en réalité, attrape-nigauds».

Le deuxième élément de l'attrape-nigauds – il y en a trois, cela va donc aller assez vite – se trouve, aussi dans l'annexe 13, sous «Structure de gestion», où l'on peut lire: «La gestion sera assurée de préférence par une structure privée.» Il est

certes mentionné «de préférence», mais examinez, toujours dans la proposition N° 104, les annexes 14, 15 et 16, projets A, B et C retenus, et vous lirez, sous «Mode de gestion», «Gestion directe» pour le projet A, «Gestion directe» pour le projet B et «Gestion déléguée (fondation de droit public ou privé)» pour le projet C. La délégation, dans une fondation de droit public, vous nous comprenez, c'est effectivement un peu hypocrite. Un concours d'idées a effectivement été lancé, mais les trois projets lauréats ne respectent absolument pas la première condition de la structure de gestion qui a été mise en place.

Le troisième élément de l'attrape-nigauds se trouve dans le principe du financement, financement autonome, avec une éventuelle subvention, selon les règles applicables en Ville de Genève. Que peut-on lire sous «Financement» dans les annexes 14, 15 et 16? Pour les projets A, B et C, «Ville de Genève». Cela veut dire qu'on a effectivement lancé un concours d'idées, mais qu'on n'en a absolument pas tenu compte, puisque les projets retenus sont précisément ceux qui ne correspondent absolument pas aux objectifs fixés par le concours d'idées. Subsidièrement, le concours d'idées voulait un échec, car, quand on demande d'animer un désert et d'entretenir le désert, il va de soi que cela ne peut motiver qui que ce soit.

C'est d'ailleurs certainement la raison pour laquelle, Madame Spielmann, vous demandez cette modification des références en ce qui concerne les bains des Pâquis dans la proposition N° 104. En effet, un projet de bains où il y aurait 50 personnes par jour, vous pouvez imaginer que cela ne fait que renforcer l'image des bains des Pâquis. Les représentants de ces derniers avaient sans doute raison de dire qu'ils étaient pour des bains déserts aux Halles de l'Île, les leurs étant pleins, et qu'il fallait effectivement créer des bains à cet endroit. Je fais cette remarque pour dire que, à mes yeux, la première chose qu'il faudrait faire, c'est de lancer un concours d'idées, mais sur les bases de ce qui est véritablement voulu. Nous savons que la Ville est maintenant prête à accepter un financement direct, alors il faut le dire. Nous savons que la Ville est également prête à prendre pour elle une idée et à la gérer par elle-même, quitte à engager 25 personnes pour ce faire, ce qui engendrerait un coût de 2,5 millions, mais, cela, il faut aussi le dire.

Par ailleurs, j'aimerais faire remarquer que, pour ce qui est du projet de M. Pierre Muller, il ne répond peut-être pas idéalement à l'objectif culturel des Halles de l'Île, tel qu'il est défini dans l'annexe 13 de la proposition N° 104, encore que la culture soit une notion assez vaste, mais c'est bien le seul qui réponde aux modalités de la soumission publique, à savoir une gestion déléguée et un financement selon le système D. Eventuellement, une subvention sera réclamée pour animer l'espace culturel, qui pourra être attribuée selon le système prévu à cet effet.

En résumé, sur les 41 projets énumérés dans la proposition N° 104, seul le 42^e, celui de M. Pierre Muller, répond aux objectifs fixés. Pour cette raison, et à titre personnel, je trouve vraiment prématuré de renvoyer la proposition N° 104 à la commission des arts et de la culture, dans la mesure où nous avons demandé au Conseil administratif de lancer un concours d'idées. Il nous dit, la main sur le cœur, qu'il a bel et bien lancé un concours d'idées, mais il suffit de lire ce dernier pour constater – et apparemment M. Reichenbach n'est pas le seul à l'avoir fait – que rien ne permet d'y reconnaître le débat qui a eu lieu depuis 1972, comme nous le rappelle M. Jean-Pierre Lyon.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). J'aimerais faire tout d'abord deux remarques, la première pour dire que chacun a une lecture très différente des documents qu'on lui donne; pour ma part, les 20 000 personnes au minimum par année, je les comptais pour les activités «culturelles», et non pas pour tout ce qui est animation, café, restaurant des Halles de l'Ile. Je pense en effet que, si on ouvre un restaurant ou un café avec un peu de qualité d'accueil et d'animation aux Halles de l'Ile, on dépassera forcément les 55 personnes par jour. Allez faire un tour dans les quelques cafés sympa de Genève et vous verrez que cela marche très fort. L'objectif des 20 000 personnes par année me paraît donc tout à fait réalisable pour les activités culturelles d'un tel lieu.

Ma deuxième remarque concerne plutôt les procédures. Il est vrai que, parmi les 41 projets présentés dans la proposition N° 104, certains répondent aux demandes du cahier des charges qui avait été très clairement établi par le Conseil administratif, que ce soit une gestion privée ou un nombre de personnes minimal, et ces projets n'ont pas été retenus. Je me réjouis, dans le cadre de la commission des arts et de la culture, de revoir ces projets et de voir comment on pourrait effectivement les traiter.

Par ailleurs, j'ai une question concernant le projet N° 42 de M. Pierre Muller. Vu qu'il est arrivé après échéance du délai, fixé au 15 septembre, je me demande si nous pouvons l'intégrer ce soir comme cela, de manière sympathique, à la proposition N° 104. Par exemple, si je recevais demain un projet de mes amis concernant les Halles de l'Ile, serait-il possible de l'intégrer également, de la même manière fort sympathique, à la suite des projets énumérés dans la proposition N° 104 ou ne faudrait-il pas plutôt réfléchir deux minutes à notre manière de travailler? Je pense que, pour l'instant, la commission des arts et de la culture va être saisie de la proposition du Conseil administratif qui comprend 41 objets. Si quelqu'un du Conseil municipal, d'une manière ou d'une autre, voulait en ajouter d'autres, il faudrait trouver le moyen de le faire, soit par le biais d'une motion, soit par je ne sais quel biais, pétition ou autre. Quoi qu'il en soit, pour l'instant, il

me semble clair que la commission des arts et de la culture va travailler, à partir de la semaine prochaine, exclusivement sur la proposition N° 104 que nous avons reçue.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Madame Keller Lopez, vous avez parfaitement raison; ma proposition n'est pas un 42^e projet incorporé dans la proposition N° 104, puisque celle-ci a reçu l'officialité du Conseil administratif et vous est proposée. En revanche, il est possible, lors des débats que vous aurez au sein de la commission des arts et de la culture, que vous réfléchirez à une idée, peut-être farfelue, qui vous a été proposée par celui qui vous parle et que vous l'intégrerez, en partie peut-être, dans un projet de résolution que vous voudrez bien nous renvoyer le moment venu.

Le président. Non, Madame Keller Lopez, je suis navré, vous avez déjà pris la parole deux fois. De toute façon, la question est très simple. Il y a une proposition, la proposition N° 104, et c'est cette proposition qui sera étudiée. Libre ensuite aux commissaires de transformer l'objet qui leur est proposé dans le sens qui leur conviendra.

Cela étant, la parole n'est plus demandée; nous passons donc au vote et nous allons procéder en trois temps. Tout d'abord la prise en considération de la proposition.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité.

Le président. Je vais faire voter en deuxième lieu la proposition de créer une commission ad hoc, afin qu'elle puisse recevoir cet objet.

Mise aux voix, la proposition de créer une commission ad hoc est refusée à une large majorité.

Le président. Il nous reste donc la possibilité du renvoi à la commission des arts et de la culture.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des arts et de la culture est accepté sans opposition (1 abstention).

14. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

15. Interpellations.

Le président. Je vous rappelle qu'au cours du débat sur les Halles de l'île M. Breguet a retiré son interpellation I-44, «Sous-utilisation de l'intranet et abus des conférences de presse». Cette interpellation avait été déposée le 16 décembre 2000 et devait figurer à l'ordre du jour de nos séances de février.

16. Questions.

Néant.

Le président. Avant de suspendre nos débats, j'aimerais signaler que c'est aujourd'hui l'anniversaire de M^{me} Ecuillon, qui est ici et que je tiens à saluer comme notre ancienne présidente: bon anniversaire! (*Applaudissements.*) Cela clôt notre séance; nous reprenons à 20 h 30.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3046
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3047
3. Prestation de serment de M ^{me} Micheline Gioiosa, remplaçant M. Pierre de Freudenreich, conseiller municipal démissionnaire	3095
4. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève en remplace- ment de M. Alain Bruel, décédé (Statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 131, lettre B).....	3096
5. Clause d'urgence sur la motion de MM. Alain Marquet et Roman Juon: «Laissons le carnaval mener parade en 2001» (M-155).....	3097
6. Clause d'urgence sur la résolution de M. Georges Breguet: «La Ville de Genève se préoccupe du sort de Bruno Manser» (R-34)	3100
7. Clause d'urgence sur la motion de M ^{me} Fatiha Eberle, MM. Jacques François, Daniel Künzi, M ^{me} Ruth Lanz, MM. Jean-Pierre Lyon, Jacques Mino, Souhail Mouhanna, M ^{mes} Isabel Nerny, Evelyne Stru- bin, Marie Vanek, MM. Christian Zaugg, Alain Comte, M ^{me} Eustacia Cortoreal, M. Alain Dupraz, M ^{mes} Hélène Ecuyer, Monique Gui- nard, Liliane Johner, MM. Guy Jousson, Alain-Georges Sandoz, François Sottas, M ^{me} Marie-France Spielmann, MM. Guy Dossan, Michel Ducret, M ^{me} Michèle Ducret, M. Alain Fischer, M ^{me} Catherine Hämmerli-Lang, MM. Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet: «Pour une réalisation rapide des projets de tramway, en site propre, en ville de Genève» (M-156)	3101
8. Clause d'urgence sur la résolution de MM. Guy Dossan, Michel Ducret, M ^{me} Michèle Ducret, M. Alain Fischer, M ^{me} Catherine Häm- merli-Lang, MM. Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet: «Pour un tram en site propre à la rue de Lausanne» (R-33)	3104